

J. BOUCHARD & FILS LTEE
 Directeur de funérailles
 et service d'ambulance
 350, 5e Rue, Québec
 529-9221

édition spéciale

gen-tec inc. 2625 Dalton, Ste-Foy, 651-8000
 REPARATION ET CALIBRATION D'EQUIPEMENTS
 ELECTRONIQUES DE TOUTES MARQUES
 En atelier ou sur place

LIVRAISON A DOMICILE (6 JOURS) \$1.60

64 PAGES 4 CAHIERS

QUEBEC, MARDI 18 DECEMBRE 1979

83e ANNEE, No 299

GASPE - PERCE - ILES-DE-LA-MADELINE - ABITIBI 45¢

QUEBEC 25¢

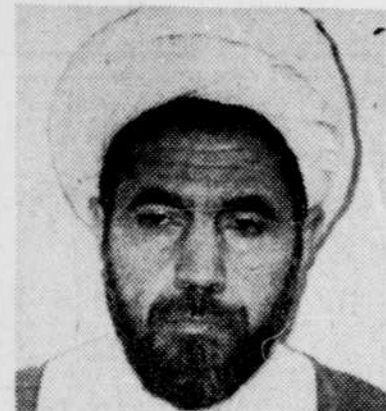
mardi

Discrimination à l'école

Pour la Commission des droits de la personne, l'école catholique est porteuse de discrimination. La commission a rendu publique, hier, sa décision dans le cadre du débat sur la confessionnalité de l'école. **page A-7**

Editorial

Marcel Pépin attribue la baisse de popularité du PQ au ton négatif et morose du gouvernement. **page A-6**



Mohammed Mofateh

Un proche de Khomeiny est assassiné

TEHERAN (AP) — Trois tireurs se déplaçant à motocyclette ont assassiné un membre du Conseil de la révolution, aujourd'hui, à l'université de Téhéran. Le Dr Mohammed Mofateh, membre du Conseil et directeur de la faculté de Théologie de l'université de Téhéran, est mort trois heures après son transport à l'hôpital.

Il avait été touché à la tête par des tirs à l'arme automatique devant les bâtiments de sa faculté. Une opération avait été tentée à l'hôpital Taleghani.

Par ailleurs, deux gardes ont été tués dans le même attentat.

Un porte-parole du Conseil de la révolution a déclaré que le Dr Mofateh était l'une des personnalités les plus actives et les plus connues qui ait combattu pour la révolution islamique, un professeur de l'université de Téhéran, le directeur de la faculté de Théologie et le responsable du Comité numéro cinq. On ignore quel est ce Comité numéro cinq.

Autres informations, page D-1

Peur fatale du dentiste!

LEEDS, Angleterre (Reuter) — Walter Wallas, un Britannique de 26 ans, avait tellement peur du dentiste qu'il avait demandé à un de ses collègues de lui donner un coup de poing à la mâchoire pour "soigner" son mal de dent.

Sous le choc, Wallas est tombé par terre et s'est fracturé mortellement le crâne.

Le collègue au punch redoutable ne sera pas inculpé de meurtre.

sommaire

Annonces classées	D-7 à D-18
Arts et spectacles	D-4 à D-6
Bandes dessinées	D-18
Bridge	D-18
Carrières et professions	B-8
Consommation	A-18
Décès	D-20
Economie-finances	B-4 à B-10
Feuilleton	D-17
Horoscope	D-14
Information régionale	A-4 et A-5
Monde	D-1 à D-22
Mot mystère	D-8
Mots croisés	D-16
Où aller à Québec	D-6
Page documentaire	A-7
Patron	D-8
Pierre Champagne	A-15
Sport	C-1 à C-7
Télévision	D-6

météo

Ensoleillé et froid. Demain: ennuagement progressif et moins froid.

détails, page D-7

Hydro: loi spéciale

Le gouvernement a présenté un projet de loi dès aujourd'hui pour mettre fin au conflit de travail à l'Hydro-Québec.

Le premier ministre, monsieur René Lévesque, a en effet déclaré, ce matin, à l'Assemblée nationale, que par suite de l'échec de la commission parlementaire, tard cette nuit, que "Nous sommes maintenant devant l'obligation urgente de légiférer".

Le projet de loi 88 assure le maintien des services d'électricité et impose aux employés d'Hydro-Québec les conditions de travail contenues dans le rapport des médiateurs du 13 décembre dernier.

Le syndicat représentant les 12.000 travailleurs de l'Hydro-Québec avait refusé de suspendre temporairement la grève, même après avoir reçu l'assurance, la nuit dernière, d'être

entendu plus longuement en commission parlementaire, au cours de la journée.

La décision du président du syndicat, M. Claude Morisseau, a causé une certaine surprise chez les parlementaires qui espéraient un moratoire en retour du compromis formulé par le leader du gouvernement à l'Assemblée nationale, M. Claude Charron.

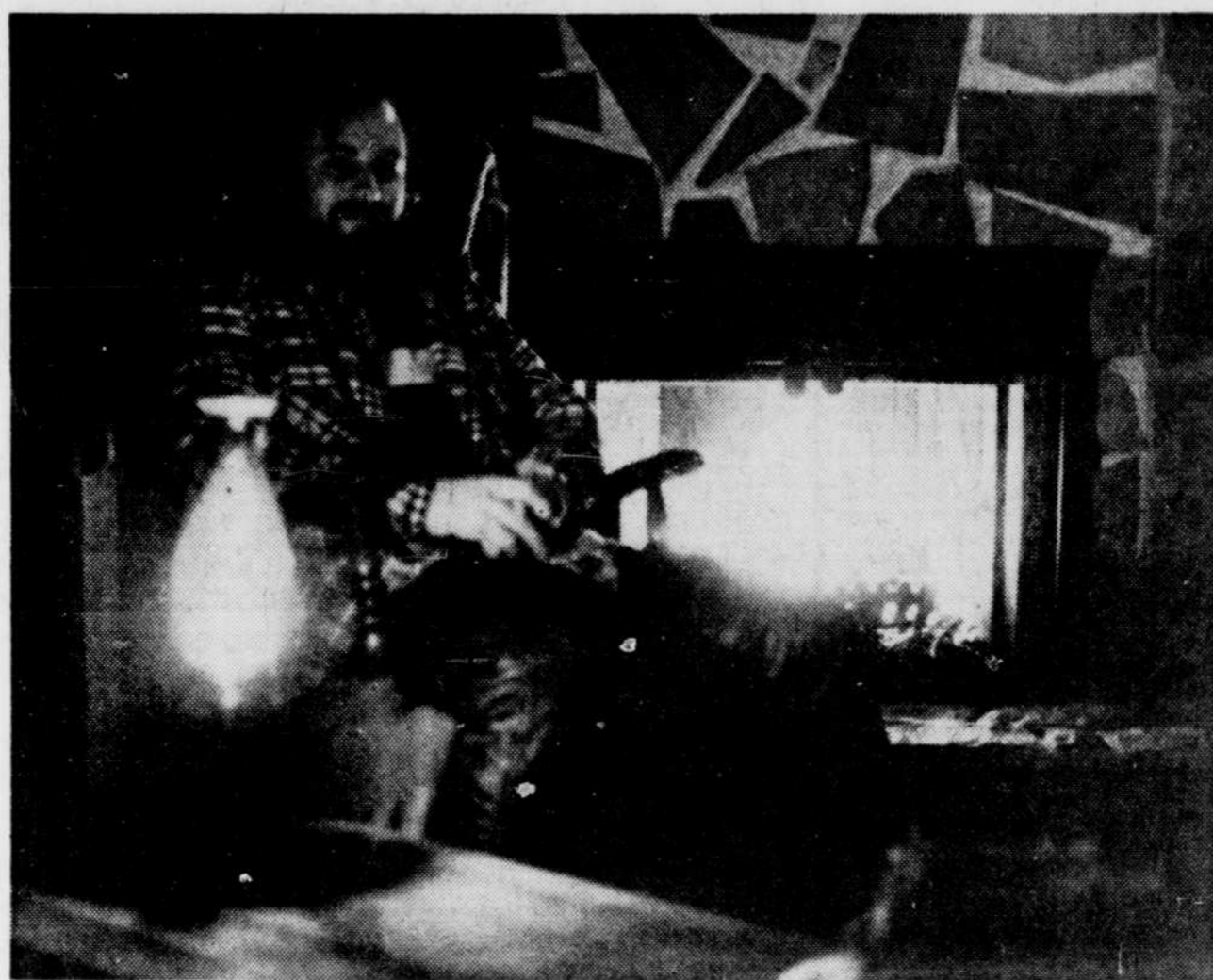
Après quatre heures de discussions et d'échanges parfois agressifs devant la commission permanente de l'Énergie, qui avait été convoquée d'urgence à 22 heures hier, M. Charron proposait à M. Morisseau de poursuivre pour quelques heures les travaux en commission ce matin.

M. Charron a expliqué qu'en raison de l'horaire chargé de la Chambre à ce temps-ci de l'année et l'urgence

de la situation pour les abonnés privés de courant, le gouvernement ne pouvait accorder plus de temps au syndicat pour se faire entendre.

M. Charron a aussi noté que ce compromis devait satisfaire, du moins partiellement, le voeu déjà exprimé par le syndicat. Ce dernier suggérait la tenue d'une commission parlementaire.

(Suite à la page A2, 3e col.)



Le Soleil, Gilles Lafond

M. Gilles Pelletier attend patiemment le rétablissement du courant. "C'est beau un foyer. Mais, c'est imprudent de trop chauffer", dit-il en faisant allusion au danger d'incendie.

A Bernières

La noirceur et le froid depuis quatre jours

par Michel CORBEIL

La région de Québec connaît la pire vague de froid de la saison, culminant en un brutal moins 25 degrés Celsius, cette nuit, alors que, pour une quatrième journée consécutive, les employés en grève d'Hydro-Québec ne sortaient pas pour effectuer les réparations sur les pannes mineures.

Sans électricité depuis vendredi dernier, dans certains cas, les victimes de ces bris de peu d'importance réussissent tant bien que mal à s'accommoder de la situation. Les inconvenients sont là, inévitables, mais, les gens s'en sortent avec l'ingéniosité des personnes "mal prises".

Sur la route Germain, à Bernières, six maisons sont revenues à l'époque de la chandelle et de la bûche ardente. "Après quatre jours, je commence à croire que l'électricité, c'est un service essentiel, laisse entendre avec une pointe d'ironie le propriétaire d'une de ces demeures, M. Gilles Pelletier, un technicien en électronique. C'est là qu'on voit que nous ne sommes plus habitués à la misère."

Pour M. Pelletier, tout comme pour son voisin, M. Yvon Marois les désagréments de la panne s'endurent avec un sourire résigné. Cependant, si la panne se prolonge, ils pourraient bien perdre leur sens de l'humour.

Un mode de négociation démodé

La grève, les moyens de pression, cela passe toujours. Mais, comme plusieurs personnes, ils voudraient bien comprendre les raisons du conflit et le but des actions entreprises par chacune des parties.

Même si je me mettais à pleurer, cela ne me redonnerait pas le courant, explique M. Pelletier. J'espère que le moratoire va fonctionner dès cette nuit. Mais, s'il fallait que cela dure jusqu'à Noël, notre humeur va peut-être changer. La commission parlementaire modifiera peut-être les choses. Mais ils sont capables de nous faire "poireauter" encore cette nuit. A Hydro-Québec, ils nous ont dit que nous avions une panne mineure et les "mineures", ils peuvent s'attendre de patienter.

"J'achèterais bien une génératrice,

mais, c'est un gros investissement", ajoute M. Pelletier. Puis, poursuivant sa réflexion à haute voix, "ce serait utile à tous les trois ans... quand ils négocient".

Loin de blâmer uniquement les syndiqués en grève, M. Pelletier attribue une large partie de ses malheurs au gouvernement et à la

société d'Etat. "Nous, nous n'avons pas de moyen de pression. Alors, nous sommes relégués aux oubliettes. Je trouve malheureux que personne n'ait négocié avant la fin de la convention collective. On dirait que cela fait l'affaire de tout le monde. Pour le patron, l'arrêt de travail sauve des salaires."

(Suite à la page A2, 2e col.)

Trudeau dit OUI

M. Pierre Elliott Trudeau est revenu ce midi sur sa décision de quitter son poste de chef du Parti libéral du Canada et il s'est engagé à entreprendre une cinquième bataille électorale en vue du scrutin du 18 février prochain.

M. Trudeau a lu une déclaration à la presse, laquelle mettait fin à un suspense de quatre jours, soit depuis que le gouvernement Clark a été défait à la Chambre des communes par une motion de non-confiance du Nouveau Parti démocratique, appuyée par les libéraux, mercredi soir dernier.

Dans sa déclaration d'aujourd'hui, M. Trudeau explique:

"J'ai accepté l'appel du caucus national et de l'exécutif national du parti et de reprendre la tête de notre parti".

"Cette décision est sans doute la plus difficile que j'aie eu à prendre dans ma vie".

"Ce défi était plus important que celui de mes intérêts personnels".

M. Trudeau a clairement indiqué que ce sera vraiment pour lui la dernière élection et il a même fait savoir que le Parti libéral du Canada aurait à s'élire un nouveau chef avant les élections subséquentes au pays.

Dans son message télévisé, le chef libéral a lancé un appel tout à fait particulier aux gens de l'Ouest, leur demandant un appui particulier aux libéraux.

"Les Québécois ont trouvé un nouvel espoir dans le Canada", a-t-il dit, en réclamant aux citoyens des provinces de l'Ouest de suivre cet exemple. M. Trudeau n'a pas fait mention de l'Ontario, pourtant une des clés de l'énigme.

M. Trudeau a par ailleurs fait savoir que le programme électoral du Parti libéral sera élaboré dès la semaine prochaine.

Si le Parti libéral prend le pouvoir le 18 février, M. Trudeau s'est engagé à gouverner le pays et à diriger ses troupes pour l'avenir.



Georges LABRECQUE

Clark fait appel à deux gros canons de la région

par Lise LACHANCE
 du bureau du SOLEIL

MONTREAL — Le Parti conservateur du premier ministre Joe Clark a fait appel à deux gros "canons" de la région de Québec pour le représenter lors du scrutin du 18 février prochain.

Le nom du premier candidat conservateur de prestige de la région de Québec est sorti hier soir de la bouche même de M. Clark lors du lancement de sa campagne électorale dans la Métropole.

Il s'agit de M. Georges Labrecque, un sportif bien connu des Québécois qui a déjà assumé les présidences du Carnaval d'hiver et de Sports internationaux. La circonscription n'est pas encore arrêtée. On parle de Charlesbourg ou de Montmorency, toutes deux représentées par des libéraux, MM. Pierre Bussièrès et Louis Ducloux.

Par ailleurs, l'ancien président de la Commission d'enquête sur le crime organisé, le juge Jean Dutil, pourrait se lancer également dans l'arène politique sous les couleurs conservatrices. Il en a été question mais la décision de M. Dutil n'est pas encore arrêtée.

LE SOLEIL a tenté, ce matin, de joindre MM. Labrecque et Dutil pour obtenir leurs commentaires. M. Labrecque était en route pour Québec après avoir assisté au début de la campagne du chef conservateur tandis que le juge Dutil n'était pas entré à son bureau.

M. Georges Labrecque avait été candidat à l'investiture libérale dans la circonscription fédérale de Louis-Hébert en 1977. M. Denis Dawson, qui lui avait alors été préféré, devait être élu lors de l'élection complémentaire du 22 mai de la même année.

Autres candidatures

M. Clark a également annoncé les candidatures suivantes:

— M. Robert de Cotret: le ministre sortant de l'Industrie et du Commerce, qui avait accédé à ce poste par le biais (Suite à la page A2, 1re col.)



Pierre Harvey,

l'athlète de l'année
 pages C-1 et C-2

Le Soleil, Jacques Deschênes

Essence

L'abolition de la surtaxe profitera à tout le monde

par Jacques DALLAIRE

L'abolition de la surtaxe de 18 cents le gallon d'essence qui a suivi le renversement du gouvernement conservateur de M. Joe Clark jeudi dernier profitera finalement à toute la famille, y compris aux enfants!

Littéralement "pognés" avec ce 18 cents du gallon qui embeûte tout le monde qu'elles ont perçu la semaine dernière, sous forme de taxe d'accise, les compagnies pétrolières ne savent plus quoi inventer pour remettre le trop-plein aux Canadiens.

Shell Canada a ainsi décidé, hier, de verser aux hôpitaux pour enfants le montant qui restera disponible, une fois qu'elle aura remboursé les automobilistes, moyennant une preuve d'achat, qui ont acheté de l'essence à prix fort, la semaine dernière, alors que la surtaxe était en vigueur.

Gros solde

Ne voulant sans doute pas être en reste, Imperial Oil a annoncé à son tour un solde monstre, vendredi et samedi de cette semaine dans ses 4,500 stations au pays, alors que l'essence sera écolée à 18 cents de moins le gallon que le prix ordinairement affiché.

Imperial Oil considère que cette mesure rendra justice à tout le monde, en particulier aux automobilistes qui ont l'habitude de payer comptant et qui ne peuvent prouver qu'ils ont été "victimes" de la surtaxe imposée durant au moins trois jours, la semaine dernière. Aux innocents, les réservoirs pleins!

D'ailleurs, c'est le ministre des Finances lui-même, M. John Crosbie, qui a incité les Canadiens à se faire rembourser le prix payé en trop.

Les automobilistes qui ont fait le plein dans les libre-service ou stations Shell les 12, 13 et 14 décembre derniers ont jusqu'au 31 décembre pour obtenir remboursement, s'ils possèdent une pièce le justifiant.

Quant aux clients de la compagnie qui ont payé comptantes trois jours-là, ils peuvent toujours se consoler à la pensée de souscrire à une bonne cause, comme le soulignait, hier, au SOLEIL, M. Jacques Viau, directeur des communications de Shell Canada, à Montréal.

Bien que cette information n'ait pu être confirmée, hier, la société Sunoco aurait, quant à elle, vendu l'essence à 5 cents le litre moins cher que le prix courant, durant toute la fin de semaine dernière, à titre de compensation.

D'autres compagnies, telles Agile d'or, BP et Petrofina n'ont pas encore fait connaître leur politique de remboursement, bien que plusieurs détaillants représentant ces firmes aient déjà ou s'apprentent à rembourser leurs clients qui en font la demande.

Par ailleurs, un porte-parole de Texaco Canada, à Montréal, a indiqué au SOLEIL que la société remboursera tous ceux qui y ont droit, notamment en faisant les rajustements sur les relevés de compte des clients. Texaco a demandé la collaboration de tous ses administrateurs de stations, afin que chaque client trouve satisfaction.

Dans l'ensemble, les compagnies auraient préféré que le fédéral adopte un règlement demandant aux sociétés pétrolières de lui remettre le trop-perçu, mais le gouvernement déchu leur a laissé le soin de s'occuper du problème.

Mécontentement et injures

L'incertitude quant à savoir "qui

administre quoi" a ainsi créé beaucoup de confusion, voire de mécontentement, tant chez les détaillants que chez les clients.

Des administrateurs de stations ou des pompistes de la région de Québec en ont, ainsi, vu de toutes les couleurs, particulièrement en fin de semaine. Des clients furieux ont taillé en pièces leur carte de crédit, séance tenante. D'autres ont littéralement pris d'assaut les stations-service, dès jeudi soir, alors que le gouvernement venait à peine d'être renversé, exigeant une remise sur le champ, souvent en lançant des injures de toutes sortes. D'autres encore ont tenté de profiter de la situation, en posant au client insatisfait, alors qu'en réalité ils n'avaient jamais acheté d'essence.

Bon nombre d'automobilistes ont pu être remboursés au cours de la fin de semaine, mais la majorité le seront durant les prochains jours.

En l'absence de directives rapides des compagnies, plusieurs détaillants n'ont pu modifier leur prix qu'après plusieurs heures après la levée de la surtaxe de 18 cents le gallon décrétée dans le budget soumis mardi dernier.

C'est ainsi qu'on pouvait remarquer des variations considérables de prix de l'essence dans la région de Québec, à tout le moins. Plusieurs détaillants affirment avoir été victimes de la concurrence.

"Beaucoup sont revenus pour se faire rembourser, expliquait, hier, un administrateur d'une station Agile d'Or de Sainte-Foy. Nous ne savions même pas que le gouvernement avait été battu. La panique a presque éclaté dans le garage. Il y avait beaucoup de femmes qui voulaient leur argent tout de suite. Au train où ça va, nous allons en rembourser encore toute la semaine."

ne. C'est vraiment dommage d'être dirigé par des enfants d'écoles dans ce pays-là."

"Si on a eu des demandes de remboursements, commente un autre détaillant. A la tonne, monsieur! Toute la fin de semaine, on s'est fait casser les oreilles par les clients. C'était toujours la même chose: donne-moi mon argent, c'était marqué dans le journal!"

LA QUOTIDIENNE
(tirage de lundi)
9-1-2

LE SOLEIL

SERVICE AUX ABONNÉS (TIRAGE)
647-3333 Lundi au vendredi: 9h30 à 19h30
Samedi: 9h00 à 19h00

RENSEIGNEMENTS 647-3233
REDACTION 647-3394

LE SOLEIL, fondé en 1896, est imprimé au numéro 390, rue St-Vallier est, Québec, G1K 7J6, par Le Soleil Limitee. Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no 1206

le mot
du jour

A la queue
leu leu

La citation qui suit le nom de l'auteur commence par une majuscule. On a trop tendance à adopter la manière anglaise qui est une minuscule. N'oublions pas que le petit renne au nez rouge suivait peut-être une femelle de trop près.

Pierre BELLEAU

NOËL commence chez
Simons

blouse au point d'esprit
col de dentelle et point d'esprit pour une blouse blanche, féminine, ultra-légère, elle a la cote d'amour auprès de twik. 5 à 13... \$22
NOTRE EXCLUSIVITÉ

les perles de riz
cultivées en eau douce, la forme en grain de riz, les tentes remarquables sont l'oeuvre de la nature. collier de 16 po. blanc... \$160
cuivre... \$168
or... \$168

aumonières de satin
charmeuses pour le soir en fantaisie disco ou en version plus sage...
en forme de V, longue frange au bas. noir, bordeaux, gris... \$28
de forme géométrique, strass sur le devant. noir, toast... \$46

accessoires « Colorama »
ensemble en porcelaine comprenant le verre, le porte-savon et le porte-brosse à dents. beige, bleu, vert, brun. \$19⁹⁹ l'ensemble à Ste-Foy seulement

peignoir de velours
croisé et ceinturé pour le confort, velours pour la douceur, le choix de celle qui aime se détendre en beauté. rose, bleu, marine ou gris P.M.G. ... \$50

magasinez à Place Ste-Foy tous les jours jusqu'à 21 heures, à Place de l'hôtel-de-ville tous les jours sauf le samedi soir.

la maison
simons
place de l'hôtel-de-ville place ste-foy

Aigle d'or appréhende une pénurie d'huile à chauffage dans l'est

La compagnie Aigle d'or a évoqué le spectre d'une pénurie d'huile à chauffage, cet hiver, dans l'Est du pays si elle n'obtient pas des livraisons additionnelles de mazout provenant de l'Ouest du pays.

Le porte-parole de la compagnie, M. Jean Gaulin, a déclaré, hier, que les réserves de mazout de l'entreprise, dont il est le vice-président à l'approvisionnement, étaient "très limitées" et que la situation pourrait empirer advenant un hiver particulièrement froid et des difficultés d'approvisionnement.

Une façon de résoudre le problème serait d'interrompre les exportations de pétrole aux Etats-Unis et

d'acheminer la production vers l'Est du pays", a déclaré M. Gaulin au cours d'une entrevue téléphonique accordée de Toronto.

Il a ajouté que sa compagnie a souvent demandé à la Commission nationale de l'Energie d'accroître les livraisons de mazout en provenance de l'Ouest canadien. Il soutient que la société Aigle d'Or n'a reçu qu'un pour 100 de la production de pétrole brut canadien, alors que l'approvisionnement de certaines sociétés serait "amplement suffisant".

La compagnie Aigle d'Or occupe huit pour 100 du marché des carburants au Canada, et 11 pour 100 dans l'Est du pays.

Hydro...

(Suite de la première page)

re en janvier et s'engageait à suspendre la grève dès la convocation de cette commission jusqu'au moment où les travailleurs se soient prononcés sur la position prise par les parlementaires.

M. Morisseau devait expliquer qu'il lui faudrait beaucoup plus que quelques heures pour faire le tour du dossier - au moins 10 à 12 heures - et qu'il n'avait pas l'intention de faire valoir la position du syndicat "à la sauvette".

L'opposition, d'ailleurs, a réclamé cette loi d'urgence si cela devait s'avérer l'ultime moyen.

Le député unioniste de Nicolet-Yamaska, M. Serge Fontaine, avait averti le gouvernement qu'il exigerait aujourd'hui même la tenue d'un débat d'urgence si le gouvernement ne soumettait pas une loi spéciale à l'Assemblée nationale.

Le député unioniste de Nicolet-Yamaska, M. Serge Fontaine, a averti le gouvernement qu'il exigerait aujourd'hui même la tenue d'un débat d'urgence si le gouvernement ne soumettait pas une loi spéciale à l'Assemblée nationale.

L'Union nationale avait adressé un avis hier au président de la Chambre lui demandant un tel débat, mais ce dernier avait repoussé à aujourd'hui sa décision, alléguant que la réunion spéciale du cabinet Levesque tenue le jour même constituait un événement qui pourrait amener une situation nouvelle.

Etat des pannes

Dans la région de Québec, soixante et onze pannes d'électricité affectaient quelque 3,300 abonnés d'Hydro-Québec, à 10h30 ce matin, dont 2,000 à Lac-Beauport, 350 à Valcartier et 50 sur le boulevard Pie XII, à Sainte-Foy.

La noirceur...

(Suite de la première page)

Les revendications des syndiqués, je ne les connais pas. Leur moyen de pression, c'est la grève. Mais, ils doivent user de ce moyen de pression avec une juste mesure. Là, il tombe dans l'exagération."

M. Pelletier pointe aussi le comportement du gouvernement. "Il attend que les gens soient obligés de crier pour faire quelque chose. Moi, je ne crois pas qu'un seul ministre ait eu à souffrir du froid. Ils ne sont jamais confrontés avec ça", indique-t-il, lui qui, en temps normal, ne s'adonne pas au camping.

Des services essentiels assurés?

Considère-t-il que ces bris peuvent mettre la vie des gens en danger? Cela dépend de la catégorie de personnes touchées. Mon p'tit, il a une grosse grippe, je l'ai envoyé à Québec chez des parents."

S'il y avait une tempête de neige, renchérit le voisin, M. Yvon Marois, cela pourrait être dangereux. Pour les enfants, entre autres. Nous autres, nous ne sommes pas vraiment en danger. Mais, un foyer pour vieillards, à Saint-Apollinaire, a été privé d'électricité pendant une trentaine d'heures. Un de mes grands-oncles, âgé de 93 ans, a été obligé de partir temporairement. Ça, c'est criminel."

En attendant de connaître le rétablissement du courant, MM. Pelletier et Marois vivent la singulière expérience du camping sauvage... dans leur salon. Couchés dans un sac de couchage, chacun devant le feu de leur foyer respectif, ils s'éveillent à toutes les heures et demi pour alimenter les flammes. Faut-il qu'il faut pour conserver la maison à une certaine chaleur pour empêcher la tuyauterie de fendre sous le froid cinglant. Car, sur la route Germain, égout et aqueduc ne sont pas reliés à un système municipal.

C'est là qu'on s'aperçoit que les toilettes, c'est pratique - donne à entendre M. Marois, un employé du ministère de... l'Energie et des Ressources. De plus, comme le frigidaire a commencé à décongeler, j'ai mis la viande dans des boîtes et je l'ai enterrée dans la neige. Pourvu qu'il ne pleuve pas comme hier."

Quant à M. Pelletier, à part le fait de dormir à la dure, de se réveiller à toutes les heures et demie, de prendre des journées de congé forcé, il doit évacuer avec une "pompe à bras" l'eau qui s'accumule dans une cuve du sous-sol. C'est habituellement fait avec une pompe électrique, une pompe à puisard. Mais, comme il n'y a plus d'électricité, à toutes les cinq ou six heures, je pompe."

Clark fait appel... (Suite de la première page)

du Sénat après avoir été battu dans une circonscription d'Ottawa par le libéral Jean-Luc Pépin, tente cette fois-ci sa chance au Québec, dans la circonscription de Berthier-Maskinongé.

— Marcel Danis, le tout nouveau président de l'aile québécoise du parti, briguera les suffrages dans Saint-Hyacinthe, longtemps représentée par feu Claude Wagner.

— Marcel Masse, l'ancien ministre unioniste qui avait été défait sous la bannière conservatrice en 1974, dans Labelle, revient à la charge au même endroit.

— André Payette se représente dans Montréal - Sainte-Marie où il n'a cessé de faire campagne, malgré ses fonctions de conseiller en communications auprès de M. Clark, à Ottawa.

— Jean Chevrier - fils de l'ancien ministre Lionel Chevrier - portera l'étendard conservateur pour la troisième fois dans Montréal-Saint-Jacques.

— Paul Arseneault revient lui aussi à la charge dans la circonscription de Gaspé.

Il va sans dire que les trois députés sortant du Parti conservateur sont de nouveaux candidats: MM. Roch LaSalle dans Joliette, Howard Graffey dans Brome-Missisquoi et le transfuge créditiste Richard Janelle dans Lotbinière.

Enthousiasme

Tous ces gens ont été longuement applaudis, hier soir, par les quelque 600 partisans qui s'étaient réunis au Reine-Elisabeth. L'assistance avait d'ailleurs acclamé très chaleureusement le chef Joe Clark quelques minutes plus tôt, à son arrivée attendue depuis une demi-heure.

M. Danis avait d'abord pris la parole à 18h30 puis le ministre sortant des Approvisionnements et Services, M. LaSalle, est venu au micro à son tour et a réchauffé l'assistance. Sa mission a été bien vite accomplie et M. Clark n'apparaissait pas encore. "Je pense que je vais être obligé de vous raconter des histoires!" a lancé à la blague l'homme politique particulièrement en forme.

A 19h pile, celui qui a dirigé

Possibilité de nouveaux appels d'offres Colisée: les \$17 millions dépassés

par Denis ANGERS

premières prévisions municipales.

Le coût des travaux d'agrandissement du Colisée dépassera substantiellement le chiffre de \$17 millions, somme qui dépassait de \$2 millions les

La semaine dernière, en effet, l'administration québécoise procédait à un autre appel d'offres portant sur pas moins de neuf nouveaux contrats, comprenant entre autres la pose de

mains courantes, le vitrage, la fourniture et la pose des fauteuils, etc. L'estimation sommaire de ces travaux — qui constitue la phase II-C du programme d'agrandissement — se chiffre entre \$800.000 et \$910.000. Du coup, le prix du Colisée agrandi se voit

par conséquent catapulté à près de \$18 millions, montant qui ne tient pas compte des déboursés liés à la finition de l'immeuble (peinture, carrelage, marquetterie) ni de ceux inhérents aux travaux menés par la municipalité elle-même, en régie.

Mutisme de Pelletier

Pour le maire Jean Pelletier, il n'est pas question que la municipalité de Québec rouvre le dossier de l'agrandissement du Colisée avant la réception du second rapport de la firme Lavalin, prévue pour la fin du mois de janvier 1980. Conséquemment, le maire de la Capitale s'est donc refusé, hier, à tout commentaire sur la hausse des coûts d'agrandissement, telle qu'appréhendée au lendemain de l'ouverture des soumissions portant sur le gros oeuvre des travaux.

Pour M. Pelletier, en effet, il est inutile de deviser sur les prix de ces 18 soumissions — des prix qui porteraient la note totale à au-delà de \$17 millions au lieu de \$15 millions prévus. Du moins pas avant que les consultants Lavalin aient définitivement dissipé les craintes, inquiétudes et appréhensions qui pourraient avoir les utilisateurs du Colisée quant à la sécurité absolue du concept d'agrandissement retenu par la municipalité.

Toutefois, d'apprendre LE SOLEIL, pendant que le premier magistrat se cantonne à nouveau dans le mutisme le plus complet relativement au Colisée, l'on ne s'en fait pas moins à l'hôtel de ville où se poursuit l'étude en profondeur des 83 soumissions ouvertes le 6 décembre. En collaboration avec la firme chargée de superviser les travaux, les entrepreneurs généraux J. E. Verreault et Fils Ltée, les autorités municipales procèdent en effet à l'évaluation d'offres de service totalisant quelque \$13,2 millions, de manière à en vérifier la conformité aux normes exigées par la ville.

De plus, de confier au SOLEIL des sources sûres, il n'est pas exclu que l'administration de Québec émette de nouveaux appels d'offres pour certains des 18 contrats à l'enjeu, les soumissions reçues dépassant trop largement les prévisions faites. Des prévisions qui, comme l'avait soutenu la firme Hanscomb et Roy en octobre, limitaient à \$15,4 millions le coût total de

l'agrandissement du stade couvert à 15.000 places.

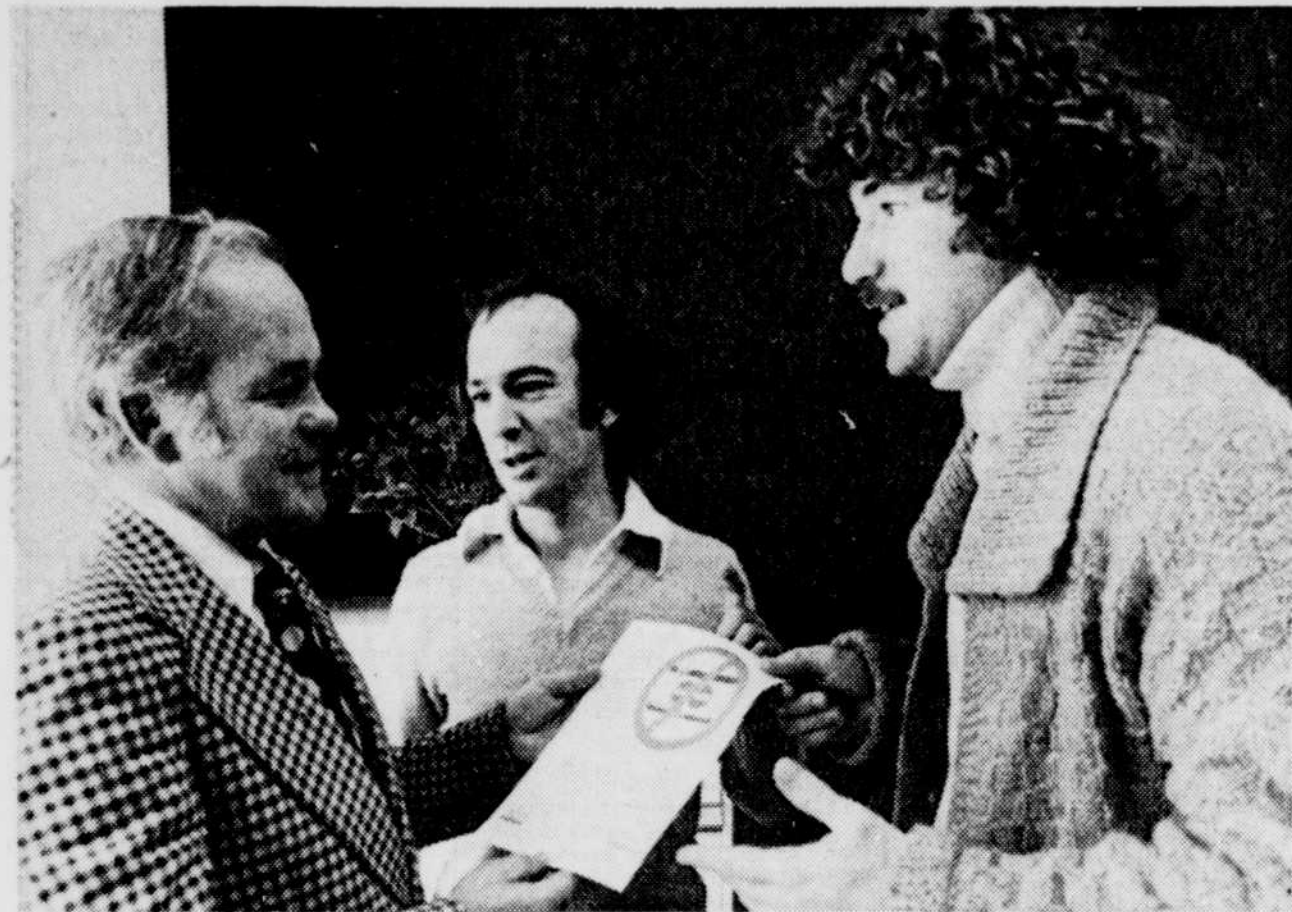
Tractations gouvernementales

Par ailleurs, le gouvernement québécois ne se serait pas montré indifférent à la proposition de construction d'un amphithéâtre tout neuf, à être érigé par le groupe montréalais Vanier à Beauport, dans la banlieue est de la Capitale.

Selon des informations fiables, un membre du cabinet du premier ministre René Lévesque aurait entrepris des démarches auprès de l'administration Pelletier afin de s'enquérir de la position de celle-ci, face à ce projet de construction d'un immeuble neuf qui serait adjacent à un nouveau projet de centre commercial. D'apprendre LE

SOLEIL, ce représentant officieux du gouvernement chercherait à savoir jusqu'à quel point la municipalité de Québec tient mordicus au projet d'agrandissement proposé par la firme Beaulieu, Poulin et Robitaille. Cette "opération-sondage" menée auprès des écoles québécoises permettrait aussi de connaître les intentions de ceux-ci, relativement à une éventuelle résiliation du bail de 10 ans qui lie les Nordiques à la ville, pour l'utilisation du Colisée actuel.

Invité à commenter ces démarches paragonnementales, le maire Jean Pelletier a nié avoir rencontré qui que ce soit du cabinet de M. Lévesque, depuis la dernière rencontre du conseil municipal de Québec, début décembre.



Le Soleil, Raymond Lavoie

Le responsable du bureau régional de Québec de l'Office de protection du consommateur, M. Claude Ruel (à gauche) a reçu hier une copie de la carte DANGER des mains de MM. Gilbert Scantland, coordonnateur du SIRAC, et Raymond Milette, directeur du CREE (au centre).

Emission d'une carte pour avertir les gens des dangers du crédit

par Gilles OUELLET

Afin de sensibiliser la population à la question du crédit à la consommation, les membres du SIRAC (Service d'information, de recherche et d'animation en consommation) et du CREE

(Centre régional d'éducation économique) viennent de lancer la carte DANGER.

Le Service d'éducation aux adultes de la régionale Jean-Talon s'est joint à ces deux mouvements du grand

Charlesbourg pour publier 5.000 exemplaires de cette carte qui ressemble étrangement à une carte de crédit. L'opération a coûté \$500.

Ce carton porte un message aux consommateurs: "cette carte pourrait valoir de \$1 à \$5.000 de dettes".

Toutes les caisses populaires du grand Charlesbourg, les magasins Cooprix, le bureau de l'Aide juridique de Charlesbourg, le Centre des services sociaux et les députés de l'Assemblée nationale ont cette carte qui incite à mieux utiliser le crédit à la consommation.

Tous les employés de la régionale Jean-Talon ont reçu cette carte avec leur chèque de paie, la semaine dernière.

Hier midi, le responsable du bureau régional de Québec de l'Office de protection du consommateur, M. Claude Ruel, recevait une copie de la carte DANGER. M. Ruel a dit qu'il s'agissait d'une initiative intéressante de la part de groupes de consommateurs, surtout à la période des Fêtes.

Cette action aura d'autant plus d'impact qu'elle s'inscrit dans un effort concerté du gouvernement, des associations de consommateurs et de la population pour trouver une solution au problème croissant de l'endettement au Québec", ont affirmé MM. Gilbert Scantland et Raymond Milette, respectivement coordonnateur du SIRAC et directeur du CREE.

Quelques informations ont été données sur le crédit: il y a 18 millions de cartes de crédit en circulation au Québec, les Québécois ont un endettement total de \$8,4 milliards, et 15 pour 100 de toutes les dépenses de consommation au Québec sont effectuées par l'intermédiaire du crédit.

Le CREE consacre principalement ses efforts dans le secteur de Notre-Dame-des-Laurentides; le SIRAC, pour sa part, regroupe 16 coopératives, associations et organisations de Charlesbourg.

En 1978, chaque adulte québécois a dépensé \$100 dans les loteries

(PC) — Chaque adulte québécois a en moyenne dépensé près de \$100 en loteries de toutes sortes durant l'année 1978.

C'est ce qui se dégage d'une compilation faite à partir des chiffres de ventes de Loto-Québec, de Loto-Canada et des recettes des autres loteries opérées au Québec.

C'est ainsi que les quatre millions d'adultes québécois ont acheté pour plus de \$200 millions de billets de loteries contrôlées par Loto-Québec et pour \$100 millions de billets de Loto-Canada. Il ont par ailleurs dépensé près de \$85 millions en loteries diverses selon le dernier rapport annuel de la Régie des loteries et courses du Québec, déposé la semaine dernière à l'Assemblée nationale.

Le rapport de la Régie nous apprend de plus que les recettes brutes des loteries conduites par des organismes religieux en 1978 se chiffraient à plus de \$41 millions. Deuxième en importance au chapitre des

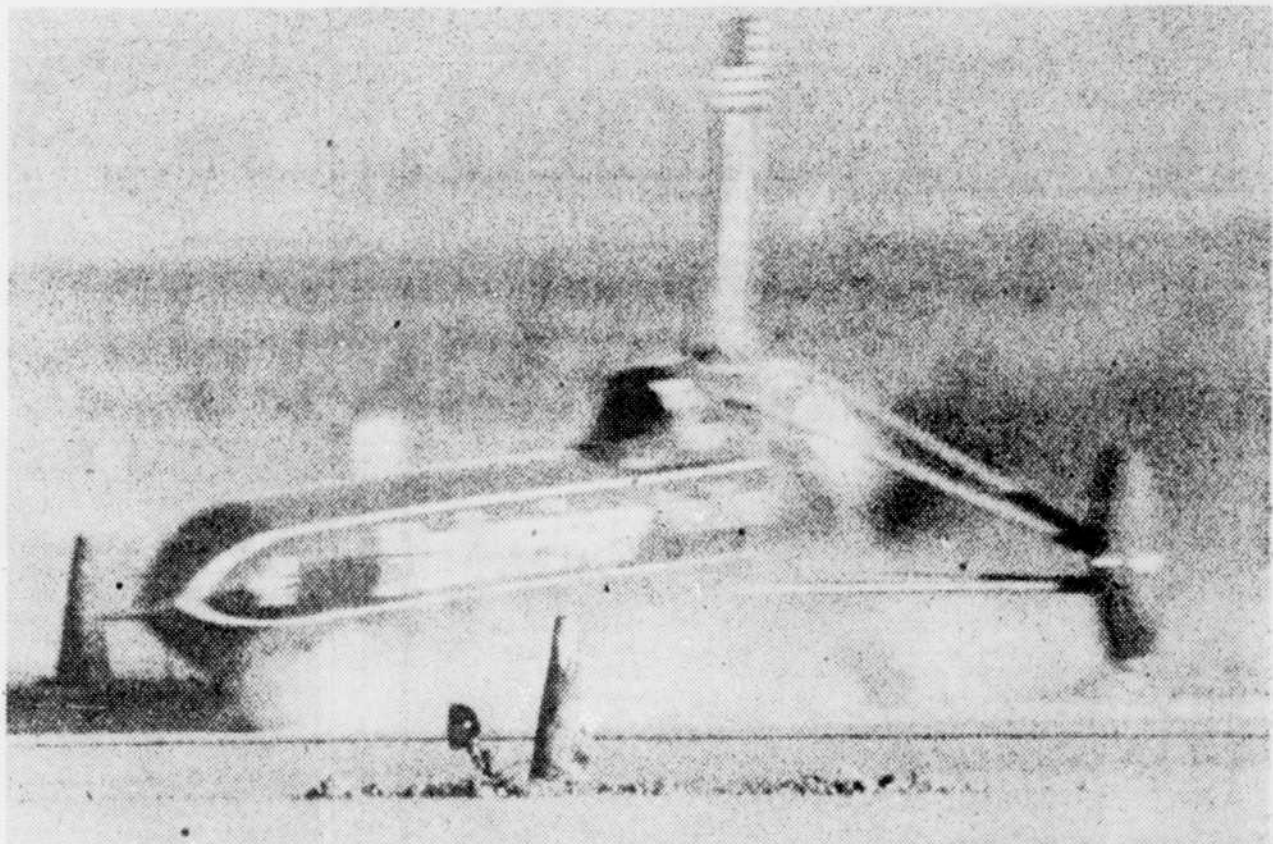
recettes brutes, les organismes de loisirs ont recueilli près de \$25 millions suivis de près par les organismes sociaux avec \$21 millions.

En ce qui concerne les prix distribués aux gagnants, là encore ce sont les loteries conduites par des organismes religieux qui semblent les plus importantes avec \$27 millions en prix, les organismes de loisirs offrant eux près de \$16 millions.

Entre 1977 et 1978 les sommes dépensées au Québec pour des loteries autres que nationales se sont accrues de 10 pour cent.

La Régie qui est chargée de l'émission des permis nécessaires à la mise en place d'un système de loterie a par ailleurs l'an passé autorisé la tenue de plus de 42.282 loteries dont plus de 33.000 bingos et 7.600 tirages ordinaires.

Ces chiffres accusent une légère baisse par rapport à l'année précédente où 43.657 loteries avaient été opérées.



Record de vitesse au sol

Le cascadeur américain Stan Barrett a dépassé, hier, la vitesse du son à bord d'un véhicule-fusée à trois roues, devenant ainsi le premier homme à réaliser un tel exploit au sol. Selon l'Armée de l'air américaine, Barrett a atteint la vitesse de 1.199,961 km sur une piste de la base d'Edwards. Le record a été réalisé grâce à un moteur développant une puissance de 48.000 chevaux-vapeur et une poussée supplémentaire de 6.000 livres fournie par un moteur d'un missile Sidewinder.



20% sur toute notre collection **SEIKO** jusqu'au 22 décembre

les bijoutiers de québec depuis 1937
mail st-roch

Jean-Yves Michaud

- Joaillier créateur
- Dessin exclusif
- Bijoux en argent
- Montres au quartz Ungaro

ORFÈVRE

5, PLACE QUEBEC
524-4522

Crédit Foncier
FIDUCIE CRÉDIT FONCIER

PLACEMENTS À TERME

12%

5 ans intérêt annuel

Québec: 1135, chemin Saint-Louis (418) 681-0277
Montréal (514) 282-1880 • Ottawa (613) 232-5309

REEL
RÉGIME
D'ÉPARGNE-LOGEMENT

12 1/2%

pour option épargne

AUCUNS FRAIS
Option placement garanti:
12% pour 5 ans

INSTITUTION INSCRITE: RÉGIE DE L'ASSURANCE DÉPÔTS DU QUÉBEC - MEMBRE SOCIÉTÉ D'ASSURANCE DÉPÔTS DU CANADA

Québec et sa banlieue Cap-Rouge · Sillery · Beauport · Sainte

Québec: cure de rajeunissement majeure dans le sud de Limoilou

par Denis ANGERS

Le sud du quartier Limoilou subira une cure de rajeunissement majeure, au cours des cinq prochaines années: moyennant l'investissement de pas moins de \$11,4 millions, 1,300 logements aujourd'hui en voie de décrépidité y seront rénovés, par le biais d'un programme d'amélioration tripartite impliquant les gouvernements fédéral, provincial et municipal.

Tel est le but d'une demande de subvention de \$1,3 million adressée hier à la Société d'habitation de Québec (SHQ) par l'administration de la Capitale, afin d'entreprendre le programme de restauration domiciliaire de Limoilou-Sud, un secteur de ville délimité par l'avenue Lamontagne, la 8e Avenue, le boulevard Laurentien et la rivière Saint-Charles. Un secteur qui englobe donc toutes les vieilles paroisses de Limoilou, telles Saint-Charles et Saint-Esprit.

Si octroyée, cette subvention de la SHQ couvrira 12,5 pour 100 des frais du programme, la ville de Québec y allant également d'une somme de \$1,3 million, lors que la part de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) totalisera \$4,1 millions en cinq ans, ou 40 pour 100. Quant aux propriétaires privés de Limoilou-Sud, ils devront aller chercher \$3,6 millions dans leurs goussets, s'ils désirent profiter de l'ensemble des ristournes prévues au projet de restauration.

En outre, les frais d'administration de cet ambitieux programme seront financés à même les deniers publics. Cette fois, la SHQ et la municipalité se partageront ces dépenses moitié-moitié, à raison de \$520,000 chacune.

Élément important de la politique de rénovation et de repeuplement du centre-ville de la capitale, le programme de Limoilou-Sud suit de peu le dépôt d'un nouveau règlement de zonage du secteur, règlement qui fait actuellement l'objet d'une consultation municipale auprès de tous les organismes et corps intermédiaires de ce quartier de Québec.

Le Bon-Pasteur approuvé

Egalement au chapitre de la restauration domiciliaire, la ville de Québec a donné le feu vert au projet de reconversion de l'ancien couvent du Bon-Pasteur, à la haute ville, en réclamant là encore une participation financière de la SHQ. Du coup, elle entérinait le versement d'une somme de \$267,500 prise à même le trésor local, contre le versement d'une somme égale en provenance des autorités provinciales.

Déjà vieux de trois ans, le projet du Bon-Pasteur comprend la transformation de onze immeubles, sis rues Lachevrotière et Saint-Amable, en un complexe de six coopératives d'habitation. Ce complexe s'adressera à des familles, à des fonctionnaires retraités et à des personnes seules. D'ici trois ans, il offrira 214 logements supplémentaires, sur la colline parlementaire. Au total, ce projet nécessitera des déboursés de \$5,563,000 assumés à près de 90 pour 100 par les coopérateurs eux-mêmes. La aussi, la ville et la SHQ se partageront des frais d'administration de \$50,000.

Maison des jeunes finalisée

Enfin, lors de leur dernière rencontre de l'année, les élus de Québec ont mis un terme, hier, au long débat qui avait entouré, 18 mois durant, la survie de la Maison des Jeunes, dans le quartier Saint-Jean-Baptiste.

En vertu d'un bail emphytéotique entériné par le conseil municipal, les promoteurs de ce centre communautaire s'en sont vu garantir l'usage au cours des 30 prochaines années, pour \$1 annuellement. En contrepartie, la corporation de la Maison des jeunes devra cependant assumer le coût des travaux de restauration nécessaires pour que l'immeuble de la rue Saint-Gabriel respecte les exigences du code du bâtiment.

Déjà conclu en août dernier, ce bail n'a pu être entériné qu'hier, le temps qu'il fallait aux autorités municipales pour terminer les réparations les plus importantes que nécessitait l'état des bâtiments. Pour ce faire, la ville a dû y investir quelque \$40,000.

A Saint-Augustin Etude accélérée du dossier du manque de locaux scolaires

L'étude du dossier du manque de locaux scolaires, à Saint-Augustin de Desmaures, s'est accélérée, au cours des dernières semaines.

Les comités d'écoles Marguerite-Bourgeois et De La Salle constatent, dans un communiqué remis à la presse, que la Commission scolaire Sainte-Foy et le ministère de l'Éducation, ont suivi l'échéancier qu'ils avaient dévoilé, lors d'une rencontre avec la population, le 12 novembre dernier.

On sait qu'à cette occasion, les comités d'écoles et les parents avaient blâmé sévèrement la commission scolaire et le ministère de ne pas avoir fait diligence pour régler ce problème, alors que 107 élèves de différents secteurs de la municipalité sont transportés par autobus depuis septembre dernier dans une école de Sainte-Foy.

Des statistiques démographiques démontrent d'ailleurs que le problème ne pourra qu'empirer au cours des prochaines années.

Les parents demandent l'agrandissement de l'école De La Salle et la construction éventuelle d'une nouvelle école.

Trois résolutions

Au cours d'une séance spéciale, le 10 décembre, la Commission scolaire de Sainte-Foy a adopté trois résolutions dans ce dossier. Les deux premières visaient à sanctionner la justesse des données démographiques fournies par le ministère de l'Éducation et les accords techniques intervenus entre les deux organismes sur la capacité fonctionnelle actuelle de toutes les écoles et sur le nombre de locaux scolaires manquant.

Une autre résolution recommande d'adopter, comme hypothèse de solution, l'agrandissement de l'école De La Salle pour desservir la population du centre de Saint-Augustin, ainsi que la construction d'une école aux limites de Cap-Rouge (terrain dit "des soeurs") pouvant accueillir les enfants de la partie est de Saint-Augustin (Bocages du Golf, rue Saint-Félix, Lac-Saint-

Augustin sud etc.) et le surplus d'élèves de Cap-Rouge.

Étape importante

Selon le commissaire, M. Jean-Guy Gagnon, il est évident que tout le travail qui s'est fait depuis un mois et la diligence qu'on y a mise tant à la commission scolaire qu'au ministère, ne sont pas les fruits du hasard.

L'accélération soudaine du processus n'a pas d'autres explications que la détermination manifestée par la population de Saint-Augustin, a ajouté M. Gagnon.

Enfin, pour les comités d'écoles de Saint-Augustin, une phase importante du projet est accomplie, mais il en reste d'autres plus importantes encore.

Les deux comités continuent à suivre l'évolution du dossier au jour le jour et à faire les pressions nécessaires. Ils annoncent que la population sera certainement appelée à se prononcer à nouveau d'ici quelques mois.



A Québec

Affiches fantômes

Le Rassemblement populaire de Québec aura vu sa campagne de sensibilisation contre toute hausse des tarifs de la CTCUQ faire long feu, jeudi dernier. Non seulement, le conseil d'administration de la Communauté urbaine de Québec (CUQ) n'a-t-il entériné aucune augmentation tarifaire, mais encore les affiches qu'avait apposées des sympathisants du rassemblement, dans le quartier Saint-Roch, ont-elles été prestement arrachées par des policiers de Québec. Assimilé à un "méfait public", ce genre d'affichage est en effet interdit à Québec, ce qui explique pourquoi les forces constabulaires de la capitale se sont tenues à l'affût, espérant appréhender un colleur d'affiches sur le fait. En vain, semble-t-il.

Comptes interdits

Les municipalités qui avaient l'habitude d'expédier leurs comptes de taxes dès les premiers jours de la nouvelle année devront "modérer leurs transports" en 1980. Dans le cadre de la réforme de la fiscalité municipale, elles devront attendre les directives du ministre avant de procéder même à l'impression de leurs formules de compte. De par le projet de loi 57, le ministre prescrira en effet le contenu et la forme du relevé annuel, prescription qui suivra l'émission des règlements accompagnant la loi 57. Or, comme le projet de loi reste à être approuvé par l'Assemblée nationale, ces règlements risquent de tarder à venir. Ce qui, aux lendemains des Fêtes, fera certes l'affaire de plus d'un contribuable qui bénéficieront ainsi d'un sursis de quelques jours.

Les victorias s'en vont

Les amateurs de statistiques serrées le remarqueront peut-être: il ne reste plus que 53 calèches et victorias en service dans les rues de Québec, quatre de moins que l'été dernier. Les quatre voitures hippomobiles manquantes ont carrément été retirées de la circulation par leur nouveau propriétaire, la municipalité de Québec. Pour ainsi contribuer au désencombrement de ce commerce, les édiles québécois ont cependant dû payer le gros prix, \$30,000. A preuve que, prix de

l'essence aidant (?), le transport par voie équine se fait à prix d'or.

Salaire des pompiers

Le corps des sapeurs-pompiers de Québec se relogera dans la négociation collective, dès le début de la nouvelle année. En vertu de l'entente conclue en 1979 avec la municipalité, les quelque 400 pompiers de la capitale peuvent en effet ouvrir leur convention de travail à compter du 31 décembre qui vient, au chapitre salarial. Cette réouverture devrait permettre aux sapeurs québécois de maintenir à flot leur pouvoir d'achat, malgré l'inflation qui, cette année, a vu son taux dépasser les 9 pour 100.

A Sainte-Foy

Horaire de la période des Fêtes

Les citoyens de Sainte-Foy sont priés de noter que les bureaux de l'administration municipale seront fermés les 24, 25, 26 et 31 décembre, de même que les 1er et 2 janvier.

La cueillette des ordures ménagères n'aura pas lieu les mardis et mercredis 25 et 26 décembre, 1er et 2 janvier.

Les situations réclamant une intervention urgente (accident, feu, vol, aqueduc, neige...) devront être acheminées soit au Service de la police au numéro 657-4261, soit au Service des travaux publics, au numéro 657-4330.

Stationnement toléré durant les Fêtes

Le stationnement de nuit à Sainte-Foy sera toléré durant les Fêtes, soit du 21 décembre au 6 janvier inclusivement. Toutefois dans l'éventualité d'une chute de neige qui nécessiterait des opérations de déneigement, le règlement interdisant le stationnement de nuit sera remis en force.

Avant de faire remorquer un véhicule, les policiers feront fonctionner leurs feux clignotants durant quelques minutes, avisant ainsi les résidents et visiteurs qu'ils doivent déplacer leur véhicule.

Les citoyens peuvent en outre laisser dans leur pare-brise une note donnant l'adresse où ils se trouvent pour permettre aux policiers de les aviser.

Réunion

ORSAINVILLE — Réunion du comité exécutif de la Commission scolaire des Îlets au centre administratif, 5275, rue des Violettes à 19h30, ce soir.

NOËL NOËL

... plus brillant que jamais!



En pointe et plus étroit, voilà le nouveau col des chemises habillées Hathaway. Pur coton. Rayures ton sur ton. Blanc, bleu, écarlate. \$31.50. Ajoutez une cravate H.R. de notre collection Noël. \$12.50-\$35. Pour lui... exclusivités Boutique Hommes.

HOLT RENFREW

Vos cadeaux H.R. seront brillamment emballés de bleu et d'argenté. Gratis!

H.R. OUVERT CE SOIR JUSQU'À 21 H. PLACE DE L'HOTEL DE VILLE • PLACE STE FOY
2 HRES STATION. GRATUIT. PARC-AUTOS. PLACE DE L'HOTEL DE VILLE

Plus que 5 jours de magasinage avant Noël!

suggestions de cadeaux-photo pour NOËL

astral photo astral photo astral photo

TREPÉD IMAGE T-15 • trepéd compact et facile à transporter \$12.95	APPAREIL DE POCHE IMAGE 400F • avec flash électronique intégré • utilise les films 110 \$29.95	APPAREIL DE POCHE IMAGE 100 • appareil compact avec flash électronique intégré • utilise les films 110 \$49.95
ZOOM IMAGE 75-150mm F/3.8 • zoom à commande unique • pour usage général \$139.95	ZOOM IMAGE 80-200mm F/4.5 • zoom compact et solide • avec auto-focus \$169.95	FLASH IMAGE C-80 • flash automatique à télé-protectorie \$59.95
SAC EN TOILE IMAGE • conçu pour contenir un ou deux appareils 35mm, avec objectifs et accessoires \$39.95	ENSEMBLE MINOLTA M-MATIC I • appareil flash • étui \$129.95	FLASH IMAGE C-33 • flash automatique à contact direct \$34.95
JUWELLES TASCOS NO 304 • 7 x 33mm • avec étui \$34.95	CHIC CAMERA SUPER II MINOLTA XL 47 • pour films avec un table égareur \$239.95	FUJICOLOR FII 400 ASA (135-24) 99c
		PROJCTEUR SLIDE HANIMEX SR-9000 \$279.95

DEVELOPPEMENT DE PHOTO PAR BELLETRU

C-110-12	3"	C-126-20	5"
C-126-12	3"	C-135-24	8"
C-110-20	5"	C-135-36	11"

• SEULEMENT le procédé C-41

astral photo

5, PLACE QUEBEC 529-8238 | PLACE FLEUR DE LYS 529-2541

La lampe à col flexible

Notre photo illustre trois positions possibles. Ajustez selon le besoin du moment. Métal émaillé blanc. \$79.

zip

le prêt-à-apporter du meuble design

Angle boulevard Havel et Henri IV tel. 871 2221

Foy · Charlesbourg · Loretteville · L'Ancienne · Lorette · Lac-Saint-Charles · Lac Beauport · Saint-Emile · Cap-Rouge



Le maire de Saint-Emile, M. René Lafond.

A Saint-Emile:

Pas d'augmentation de taxe à prévoir en 1980

par Gilles OUELLET

Les contribuables de la municipalité de Saint-Emile ne devraient pas subir d'augmentation de taxes, en 1980.

Le maire, M. René Lafond, a indiqué au cours d'une entrevue qu'il ne pourra dévoiler que plus tard les détails sur les prévisions budgétaires, soit lorsque seront connus les effets de la réforme fiscale sur les finances de cette localité.

Toutefois, M. Lafond a confié que les dirigeants municipaux n'envisagent pas d'occuper tout le champ d'impôt foncier scolaire.

C'est principalement l'augmentation de l'évaluation enregistrée en 1979 grâce à la construction de plu-

sieurs nouvelles maisons unifamiliales qui permettrait à Saint-Emile de ne pas hausser les taxes foncières. Cette évaluation est passée de \$22 millions à \$23,5 millions cette année.

Les autorités municipales préparent des prévisions de dépenses pour 1980; ces dépenses augmenteraient d'environ 10 pour 100 par rapport à l'année qui s'achève. Le budget global pour 1979 était de \$1,5 million en 1979.

Les prévisions budgétaires pour 1980 ne seraient pas rendues publiques avant le mois de février, a laissé entendre le maire Lafond.

La population de Saint-Emile s'est accrue ces dernières années, passant de 2.100 personnes en 1973 à plus de 5.000 cette année, cette augmentation a ses répercussions sur les prévisions budgétaires de la municipalité.

Charlesbourg

Prévisions de \$50 millions en immobilisation sur deux ans

par Gilles OUELLET

Les autorités municipales de Charlesbourg ont accepté, en soirée hier, le dépôt d'un programme qui prévoit des dépenses d'immobilisations de \$50,9 millions d'ici la fin de 1982.

La moitié de cette somme, soit \$25,5 millions pourrait être engagée en 1980, puis \$13,6 millions en 1981, et \$10,4 millions en 1982.

Les principales dépenses anticipées pour l'an prochain sont \$6,9 millions pour le pavage et la réfection de rues, \$2,5 millions pour des travaux d'extensions de services, \$2,1 millions pour réaménager le réseau d'aqueduc et d'égout, \$1,9 million pour l'aqueduc, \$1,5 million pour les loisirs, \$1,1 million pour un stade couvert et \$1,2 million pour la part contributive à la CTCUQ.

Des sommes sont prévues afin de

poursuivre la plupart de ces programmes de dépenses en 1981 et 1982. Ainsi, \$300,000 figurent à chaque année du plan pour l'établissement d'une bibliothèque municipale.

Notons qu'une somme de \$21,000 apparaît dans les prévisions de dépenses de 1980 afin de permettre la confection de la liste électorale; l'an prochain sera une année d'élections municipales à Charlesbourg.

Les membres du conseil municipal ont adopté le dépôt de ce programme comme le recommandait le comité exécutif, le conseiller J.-M. Drolet a déploré le fait qu'il n'ait reçu le document qu'en fin de journée hier. Le maire, M. Henri Casault, a expliqué que ce plan était une boussole et que chaque dépense devra être approuvée par le conseil municipal.

Montagne des Roches

Le conseil a officiellement deman-

dé au député-ministre De Belleval si le gouvernement québécois pourrait disposer d'argent en vue de l'achat, l'aménagement et l'entretien, d'une partie ou de l'ensemble de la montagne des Roches, soit 105 acres de terrain que la compagnie Shell convoiterait pour un important développement domiciliaire.

Policiers-pompiers

Le maire Casault a laissé entendre qu'une marge de manoeuvre a été laissée aux négociateurs patronaux appelés à arrêter les conditions salariales des 64 policiers-pompiers syndiqués de Charlesbourg pour 1980. La convention collective qui n'expirera qu'à la fin de 1980 doit être ouverte pour une entente sur les questions monétaires. Le secrétaire de l'Association des policiers-pompiers, M. Denis Laliberté, a confié hier que les demandes syndicales seront connues sous peu; le maire Casault n'a pas divulgué lui non plus jusqu'où pourrait aller la

municipalité dans ses offres monétaires.

Plan directeur

Un rapport sur le profil de la ville de Charlesbourg a été remis au maire Casault, hier; ce document s'inscrit dans tout le dossier du plan directeur d'urbanisme que les autorités municipales attendent maintenant pour février 1980. Le maire espérait ce rapport final pour le 31 décembre mais les membres du comité du plan ont décidé de consulter à nouveau la population en janvier avant de rédiger ce rapport.

Centre commercial

La commission d'urbanisme consultera les résidents d'une partie du secteur Jean-Talon, soit où devrait être construit un petit centre commercial que M. Casault a évalué à \$1,2 million. Ce centre comprendrait un marché d'alimentation et quelques boutiques.

Beauport

Le maire Bédard dévoile ses trois priorités pour le début de 1980

par Gérald OUELLET

Les trois priorités du maire Marcel Bédard pour le début de 1980 seront le nouveau tracé de l'autoroute 440 à la hauteur des battures de Beauport, le zonage agricole sur le territoire de la ville et la nouvelle loi 57 sur la réforme fiscale. C'est ce qu'il nous laissait entendre, hier, au cours de l'assemblée spéciale du conseil municipal.

On sait que les modifications que le ministère des Transports du Québec apporte au tronçon compris entre la rue d'Estimauville et l'échangeur du boulevard des Chutes, sur l'autoroute 440, à la hauteur des battures de Beauport, permettent d'aménager l'estuaire de la rivière Beauport tout en minimisant les impacts écologiques, économiques et socio-culturels.

Par ce projet, le ministère des Transports du Québec répond à la majorité des désirs des intervenants tenant compte des contraintes physiques existantes telles que le chemin

de fer, la route 138, etc. La construction de l'autoroute 440 se situe au maximum possible sur la terre ferme. Le ministère des Transports protège ainsi la plus grande partie des battures de l'estuaire de la rivière Beauport constituant un lieu de prédilection pour la faune aquatique et terrestre. Il est à noter que depuis la présentation de ces modifications par le ministère des Transports, le maire Bédard n'a fait aucune déclaration sur le sujet.

Le maire Bédard a déclaré, hier, que les nouvelles propositions de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec étaient inacceptables pour la ville de Beauport.

En effet, il est impensable, d'après le maire Bédard, de laisser les terrains au nord de l'autoroute 40 dans les secteurs de la rivière Beauport, de Bourg-Royal et de la concession Saint-Joseph, la ville ayant déjà investie des sommes considérables pour les infras-

structures, tels les réseaux d'aqueduc et d'égout. D'ailleurs, ajoute le maire Bédard, c'est le seul territoire où la ville peut se développer. Si l'on s'en tient aux propos du maire Bédard, le règlement du litige qui existe entre la Commission de la protection du territoire agricole et les autorités de la ville de Beauport n'est pas pour demain. Il est à noter que la ville de Beauport a déjà fait des concessions depuis le début des négociations avec la commission, en particulier dans le secteur des terres du séminaire et celles de Saint-Michel-Archange.

Dans le but de démystifier le projet de loi 57 sur la réforme fiscale, la ville de Beauport a fait préparer par le service des communications un dépliant qui sera expédié aux contribuables en même temps que leur compte de taxes provisoire au début de 1980. On y explique aux contribuables qu'en transférant totalement le

champ de l'impôt foncier scolaire normalisé aux municipalités, à l'exclusion des surtaxes (financement des dépenses non admissibles), on a ainsi à toutes fins utiles transféré la piastre scolaire du compte de taxes 1978-79.

Mesures disciplinaires

Suite à la décision de la Commission de police du Québec concernant quatre membres du corps policier de la ville de Beauport, les membres du conseil ont décidé, hier soir, que les suspensions disciplinaires prendront effet le 13 janvier prochain, dans les quatre cas.

En effet, l'agent Michel Gosselin sera l'objet d'une suspension d'une durée de trois mois. L'agent Stanley Lynch sera suspendu pour une durée de deux mois. Les agents Jacques Leclerc et Marcel Pelletier auront à subir une suspension de 15 jours ouvrables.

Plus que **5** jours de magasinage avant Noël!

RENOVATEUR DE BAINOIRES
LAVABOS - TOILETTES
A DOMICILE
CHOIX DE COULEURS
PRIX COMPETITIF
ESTIMATION GRATUITE
Charles Couture
(418) 524-5391

Fiducie du Québec

La Rente à versements invariables... pour étaler vos revenus exceptionnels et différer vos impôts

La Fiducie du Québec, une institution du Mouvement Desjardins, propose à ceux qui reçoivent un revenu exceptionnel une formule intéressante. Cette formule convient entre autres à ceux qui réalisent un gain de capital imposable ou recourent à une déduction pour amortissement suite à la vente d'un bien; à ceux qui reçoivent un paiement unique en quittant leur emploi; ou encore à ceux qui reçoivent des revenus irréguliers provenant d'activités artistiques ou sportives.

Il s'agit d'un contrat qui vous permet d'étaler un tel revenu sur un certain nombre d'années et d'en différer ainsi l'impôt. Votre argent vous revient en versements égaux et réguliers.

La Rente à versements invariables de la Fiducie du Québec, c'est également un placement intéressant, qui rapporte un intérêt élevé et garanti pour la durée du contrat. Il n'y a pas de frais d'adhésion, de gestion, ni de fermeture.

Pour en savoir plus long sur la Rente à versements invariables ou encore pour obtenir immédiatement une soumission gratuite, venez nous rencontrer ou téléphonez-nous.

Complexe Centre-Ville, Sainte-Foy:
(418) 653-9270
De l'extérieur, sans frais:
1-800-463-4792

La Fiducie du Québec... pour un choix de modes d'épargne

Classiques de Birks

en or 18ct.

De l'or magnifique, dans une boîte bleue de Birks - un moyen sûr pour redonner à une femme le sourire du bonheur!

Un cordon d'or jaune 18ct. a servi à réaliser, dans un style classique, le bracelet et le superbe sautoir de 19 pouces.

Tout simplement beau, magnifiquement simple! Et, pour de l'or 18ct, à des prix étonnamment peu élevés.

Collier, \$360. Bracelet, \$250.

16, DE LA FABRIQUE 692-3822 PLACE QUEBEC 529-0231 PLACE STE-FOY 653-4036 PLACE DU ROYALME Chicoutimi

BIRKS JOAILLIERS

VOTRE ROLEX ACHETÉE CHEZ BIRKS
est doublement garantie!

Il vous suffit d'acheter une Rolex chez Birks et vous profitez de la double garantie de Birks et de Rolex, deux des maisons les plus fiables et les plus sérieuses dans le monde de l'horlogerie!

Les montres Oyster Perpetual de Rolex, chez Birks, sont parmi les montres de qualité les plus recherchées... elles établissent depuis longtemps les critères d'excellence pour toutes les autres montres automatiques étanches.

Nous n'illustrons ici que deux des nombreuses Rolex vendues chez Birks.

À gauche: Lady Date, acier inoxydable et or jaune 14ct, mouvement 26 rubis, bracelet Lady Jubilee assorti, \$1775.

À droite: Datejust, acier inoxydable et or jaune 14ct, mouvement 26 rubis, bracelet Jubilee assorti, \$2175.

BIRKS JOAILLIERS

16, de la Fabrique 692-3822 Place Ste-Foy 653-4035

éditorial

LE SOLEIL

Président du conseil et Editeur:
Jacques-G. Francoeur
Rédacteur en chef et Editeur adjoint:
Claude BeauchampPrésident et directeur général:
Paul-A. Audet
Directeur de l'information:
Claude MassonVice-président et trésorier:
Charles-A. Poulin
Directeur de l'édition:
Marcel Pépín

Sondage inquiétant pour le PQ

Le dernier sondage mené auprès de l'ensemble du Québec par l'IQOP pour le compte de l'hebdomadaire Dimanche-Matin confirme l'intuition des observateurs, à savoir que l'échec retentissant des élections partielles n'est pas un phénomène isolé mais qu'il constitue au contraire un sévère avertissement au gouvernement Lévesque.

Pour la première fois depuis novembre 1976, les libéraux devançant les péquistes auprès des électeurs francophones. Comme le bloc des électeurs anglophones, surtout concentré dans la région montréalaise, demeure acquis aux libéraux, la partie devient de plus en plus difficile pour les ministériels.

Cette réaction des électeurs est surprenante à plus d'un point de vue. Le bilan législatif du gouvernement demeure impressionnant. Même la performance de l'économie québécoise est fort convenable par rapport à celle des autres régions du pays, plus particulièrement au chapitre de la création d'emplois. La probité du gouvernement n'est pas mise en doute, non plus que son souci d'utiliser au maximum les moyens dont il dispose pour alléger les difficultés économiques et sociales qui confrontent les Québécois.

A quoi donc tient cette humeur négative des citoyens? Il ne fait pas de doute que les tiraillements nombreux et coûteux qui sont survenus au cours de l'automne entre l'Etat et ses employés ont contribué à faire déchanter

nombre d'électeurs. On ne peut imposer à tout un peuple une interminable menace de grève générale sans que l'électeur ne cherche à exprimer son désaccord.

Parallèlement, il saute aux yeux que le travail accompli par M. Claude Ryan pour rajeunir son parti, lui redonner une virginité et une pensée cohérente commence à porter fruit. S'il n'est pas encore le principal facteur positif qui explique la remontée de son parti, M. Ryan n'est sûrement pas un facteur négatif non plus. Le sondage indique d'ailleurs que la popularité de M. Ryan se rapproche de celle de M. Lévesque auprès des électeurs francophones, ce qui constitue une note supplémentaire d'inquiétude pour les péquistes qui comptent d'abord sur le charisme de leur chef pour conjurer le sort.

Mais l'élément le plus frappant de cette consultation demeure l'attitude des électeurs face au référendum. Quand 45,8 pour cent des électeurs sont déjà disposés à voter non, peu importe le libellé de la question, c'est une indication très nette que l'idéal indépendantiste éprouve toujours de sérieuses difficultés à franchir le cap des 20 pour cent qu'on lui concède habituellement.

Quant aux 25 pour cent d'électeurs qui disent attendre le dépôt de la question référendaire avant de faire leur choix, ils ne sont qu'une mince consolation pour les ministériels,

car les partisans du non tenteront avidement d'en attirer une partie de leur côté. Il faut donc conclure à nette victoire du non, si le scrutin devait avoir lieu ces jours-ci.

Une nouvelle inconnue s'ajoute à toutes les autres d'ici le vote historique: quelle influence aura l'élection fédérale sur le comportement des Québécois. Dès qu'elle sera officiellement connue, la question référendaire deviendra automatiquement un thème électoral, que le gouvernement du Québec le souhaite ou non. Les partis fédéraux ne pourront en effet ignorer cet événement capital dans le firmament politique canadien. On doit présumer qu'ils seront tous en désaccord avec la proposition péquiste, ce qui pourra soit convaincre un plus grand nombre de Québécois qu'il est inutile de tenter une négociation sur cette base, soit au contraire mousser la solidarité des francophones pour opposer un front commun au refus anglophone.

Dans l'immédiat, le gouvernement Lévesque devrait cependant reconnaître que son option à deux volets n'a pas eu l'effet d'apaisement qu'il escomptait et qu'il lui faudra multiplier les efforts pour rendre clair et plausible ce qui est encore perçu comme obscur et inaccessible.

Dans son effort pour reprendre le terrain perdu, le gouvernement devra cependant éviter de prendre les Québécois pour des incultes. Quand le Dr Camille Laurin affirme que le jugement de la Cour suprême sur la loi 101 injurie et humilie tous les Québécois, il dépasse

les bornes et provoque la réaction opposée à celle qu'il recherche.

Les Québécois sont conscients en effet d'être victimes d'une inéquité, mais ils ne se sentent pas pour autant diminués, ébranlés et affaiblis. Au contraire, ils manifestent de diverses manières leurs convictions de traduire dans les faits cette égalité qu'ils recherchent depuis plusieurs générations.

A trop vouloir miser sur des thèmes pessimistes et défaitistes, le gouvernement Lévesque crée un climat de morosité qui finalement le dessert. Cette attitude de sa part est d'autant plus étonnante que dans d'autres secteurs il s'est efforcé de traduire concrètement la capacité des Québécois de se prendre eux-mêmes en mains. Le Québec ne s'est jamais senti moins écrasé ou brimé que maintenant. Tenter de lui faire croire le contraire frôle l'inconscience.

Le premier ministre Lévesque fréquente depuis trop longtemps les arènes politiques pour savoir qu'on ne gagne pas d'élections en broyant du noir. Il doit se trouver quelqu'un dans son entourage pour lui rappeler cette vérité de la palice.

Ces réflexions s'inspirent d'un sondage. Dans quelques mois, la situation peut être très différente. Surtout si le gouvernement retrouve un ton plus positif.

Marcel PÉPIN

Echec à Hydro-Québec

La grève générale illimitée des 12.000 syndiqués d'Hydro-Québec se poursuit depuis maintenant trois semaines. Le Conseil des ministres se réunissait d'urgence, hier, pour faire le point sur ce conflit. Et afin de rapprocher les parties syndicales et patronales, la Commission parlementaire de l'énergie les avait convoqués à Québec, hier soir.

Ce recours ultime avant une loi spéciale étonne du fait qu'en matinée, à l'Assemblée nationale, le premier ministre René Lévesque l'avait écarté du revers de la main comme s'il lui apparaissait singulièrement inutile. En fin de semaine dernière, le syndicat avait pourtant proposé de surseoir à sa grève en échange de la convocation d'une commission parlementaire.

Jusqu'ici on peut dire que le conflit d'Hydro-Québec n'a pas revêtu toute l'importance attendue en raison des démêlés plus spectaculaires de l'Etat avec ses quelque 300.000 salariés. De plus, le temps extraordinairement élément des dernières semaines ne contribuait pas à surexposer une grève dont, le moins que l'on puisse dire, les "services essentiels" sont mieux assumés que lors du précédent black-out à l'été de 1976.

Ces jours-ci, cependant, la froidure prévaut, les besoins en énergie décuplent à l'approche des Fêtes, les réparations de panes se font de plus en plus au

ralenti cependant que le rejet, la semaine dernière, du rapport des médiateurs par la partie syndicale laisse entrevoir une situation extrêmement explosive.

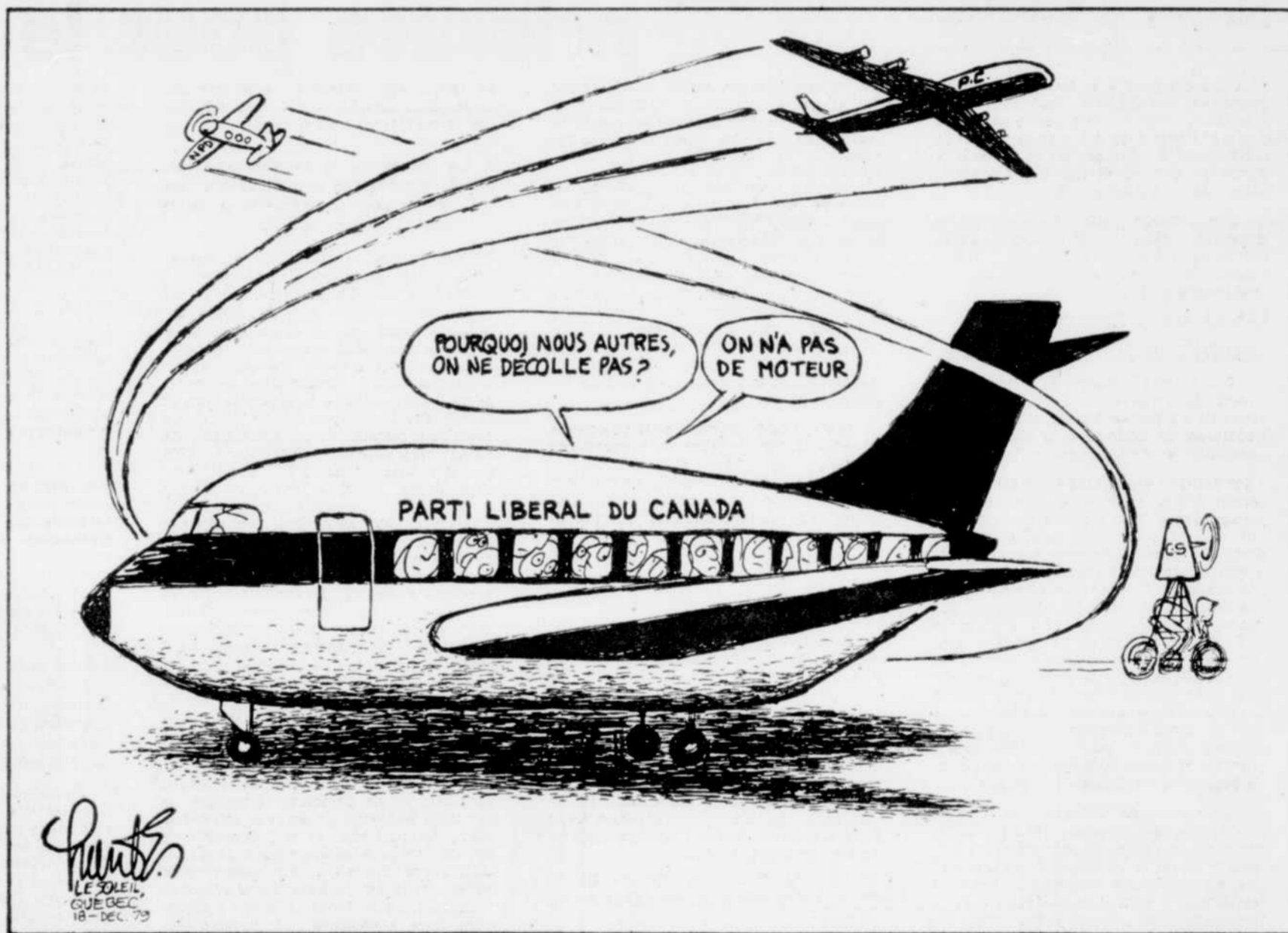
Le syndicat a une position précaire quand il se refuse de retourner devant sa base pour prendre son pouls quant à l'impact de la médiation. Il accredité un préjugé bien ancré dans la population à savoir que la démocratie syndicale se limite à un établissement de quelques personnes tout au plus.

En revanche, le gouvernement ne pouvait refuser cette demande de convocation d'une commission parlementaire. Souventes fois dans le passé, ces face à face qui, a priori, s'apparentent à du verbiage ont permis l'amorce de véritables dialogues qui solutionnent des conflits grâce à une médiation extraordinaire de parlementaires.

Mais les discussions nocturnes autour d'Hydro-Québec n'ont rien donné. Des Québécois s'éclairaient encore à la chandelle aujourd'hui. Et une loi spéciale comme celle déposée ce matin n'est qu'un expédient.

En toute logique, comment le gouvernement peut-il en adopter une deuxième quand la loi 62 fut défiée par les employés d'hôpitaux qui, à la faveur de négociations intensifiées, ont prouvé que ce gouvernement n'a pas objection à ce que l'illégalité paye?

Jacques DUMAIS



lettre

La question au référendum... un gadget?

Depuis au moins un an, les stratèges du PQ ont voulu mystifier l'essence et l'impact de la "Question du siècle". Sans prétendre tâter les reins et les coeurs de ces gens, partant de leurs louvoisements pour le moins énigmatiques, le libellé de cette "fameuse question" ne sera probablement pas inspiré par la volonté ferme de trancher dans le vif le sort constitutionnel du Québec et du Canada.

Devant cette situation et bien d'autres tentacules, plusieurs observateurs et citoyens, comme moi, ont la tentation de faire leur "épitaphe célèbre" au Grand Théâtre de Québec: "Vous êtes pas écoeurés de mourir bande de caves..."

En fait, pourquoi créer un "suspense" autour de "La Question"? Pourquoi donner l'impression qu'il faille attendre la question telle qu'elle sera "magiquement" formulée avant d'opter pour le oui ou pour le non? Pourquoi, aux yeux des dirigeants du PQ, aux visées avouées des chefs de file de ce mouvement, faudrait-il, nous les citoyens ordinaires, attendre naïvement de se faire peut-être farcir d'une question tellement séduisante et astucieuse que

nous serions qualifiés de non-instruits, d'irresponsables, de traitres, d'abrutis, de dire "Non"?

Dans le contexte, l'articulation de cette question revêt-elle encore un sens? Peu importe la question, les jeux ne sont-ils pas déjà faits? Les dés ne sont-ils pas pipés?

Arrêtons-nous un instant! On rencontre un "vrai péquiste". Voici la conversation "grosso modo": (on ne connaît toujours pas la question)

— Es-tu en faveur du référendum?

— Oui, monsieur, à cent pour cent!

— Sais-tu, quelle va être la question?

— "Eh... ben"... Non!

— Tu ne connais même pas la question et d'avance, tu dis oui? C'est pas logique. C'est pas intelligent.

— "Ouais"... De toute façon, je suis pour!

Après ce bref dialogue, arrive un chariot de probabilités, d'hypothèses, de sentiments as-

saisonnés de fierté, de dignité... d'indépendance. Bon voilà!

Voici la conversation caricaturale avec un fédéraliste.

— Es-tu en faveur du référendum?

— Non, monsieur!

— Sais-tu, quelle va être la question?

— "Eh... ben"... Non!

— Tu ne connais même pas la question et, d'avance, tu dis Non? C'est pas logique. C'est pas intelligent.

— "Ouais"... De toute façon, je suis contre!

Puis, encore là arrive un chariot de probabilités, d'hypothèses, de sentiments assaisonnés de fierté, de dignité, d'esprit de conservation... de fédéralisme ou tout bêtement, pas d'indépendance!

Dans les deux cas, la réponse est spontanée. Dans les deux cas, la question importe

peu. Dans les deux cas, c'est une réponse sans nuance: oui à l'indépendance, non à l'indépendance.

Même sans connaître la question, depuis particulièrement un an, des comités du oui et du non se forment. Depuis particulièrement un an, des campagnes de souscriptions sont lancées pour "financer" le oui ou le non. Depuis particulièrement un an, la publicité, d'où qu'elle vienne, nous en met plein les yeux et les oreilles.

Sommes-nous tous illogiques et inconséquents d'entrer de plain-pied, depuis au moins un an, dans le camp du Oui ou le camp du Non?

Notre devenir collectif est-il devenu le jouet de "politiciens", de magiciens de la publicité? Qu'arrive-t-il?

La farce a trop duré. Ce climat d'incertitude politique a trop fait de dégâts économiques et sociaux. Il est plus qu'urgent de crever l'abcès qui, depuis trop longtemps — bien avant l'arrivée au pouvoir du PQ — mine le Québec en créant une instabilité chronique sur tous les plans.

Etant définitivement à la croisée des chemins — jusque-là, le parcours ayant été parsemé de désillusions — on est tout d'accord, comme Québécois, qu'un choix presque absolu s'impose.

A première vue, il faut faire un virage total. C'est l'indépendance à tout prix ou le fédéralisme à tout prix. Cependant les options sont plus nuancées et moins simplistes que cela. Je laisse à qui de droit le soin d'élaborer sur ces deux thèses et leur mérite respectif.

D'après moi, autant monsieur Lévesque que monsieur Ryan souhaitent ardemment une nouvelle constitution. Par cette nouvelle constitution politique, le Québec pourra s'épanouir dans le sens de ses traditions et de ses aspirations sur tous les plans. Ce que chacun d'eux recherche honnêtement: doter le Québec de juridictions et de sources de revenus lui permettant de singulariser davantage son identité culturelle et de planifier, selon ses espoirs et ses besoins, l'avenir propre d'une nation. Ce que messieurs Ryan et Lévesque, selon leur style et leur conception, recherchent: établir avec nos partenaires de nouvelles règles du jeu.

Dans les deux cas: il faut fatalement négocier

Monsieur Ryan choisit la table de négociation du fédéralisme, monsieur Lévesque choisit celle de l'indépendance. Les deux, en vue d'une nouvelle entente avec nos partenaires historiques et naturels. A quelle table de négociations avons-nous le plus de chance de succès pour notre avenir collectif? Négocions-nous avec un as ou un deux de pique dans notre manche? La parole est aux deux "parapluies".

De toute façon, dans mon esprit, il est clair que le libellé de la question n'a pas l'importance qu'on voulait lui donner.

Soyons francs, directs, honnêtes. L'enjeu étant capital il n'y a plus place pour l'astuce ou les préoccupations mesquines et partisans. S'il fut un jour décisif dans notre histoire canadienne et québécoise, c'est bien celui du référendum. Ce n'est pas "Noui", c'est oui ou non à une nouvelle constitution canadienne et/ou québécoise via le fédéralisme ou via l'indépendance.

La question, c'est quoi déjà?

Gabriel LOUBIER

Ces derniers temps, à la faveur d'une décision controversée touchant le statut confessionnel de l'école Notre-Dame des Neiges de Montréal, le débat sur la religion à l'école a repris de plus belle. Saisie de nombreuses plaintes la Commission des droits de la personne du Québec a rendu publique hier sa position. Après avoir traité de la liberté de religion, du droit de ne pas subir de discrimination fondée sur la religion, du droit à l'instruction gratuite, la Commission analyse le droit de recevoir un enseignement religieux conforme à ses convictions. Nous publions des extraits de cet avis.

Le droit à l'exemption, même assorti des mesures que nous avons suggérées, oblige des personnes qui n'adhèrent pas à la confessionnalité affichée par l'école qu'ils fréquentent à baigner dans le climat religieux de cette école.



L'école catholique est porteuse de discrimination

par la Commission des droits de la personne

(...) C'est donc à la fois soucieuse de participer à ce débat et de fournir à ses interlocuteurs un éclairage adéquat sur les droits et libertés qu'il met en cause que la C.D.P. voudrait dresser ici le canevas à partir duquel ces discussions devraient, selon elle, être poursuivies.

Une réflexion sur l'ampleur de la dimension religieuse du projet éducatif qu'une société veut se donner met indéniablement en cause des droits et libertés fondamentales. (...)

Un enseignement conforme aux convictions

Tout comme la liberté de religion et la liberté de conscience, le droit qui est consacré ici par la Charte existait avant l'adoption de celle-ci et a toujours été considéré comme fondamental.⁽¹⁾

Son contenu exact, sans avoir été expressément défini, s'infère du contexte de la jurisprudence dans laquelle il a été invoqué. Ainsi, il a été utilisé pour affirmer le droit des parents de voir leurs enfants dispensés de l'enseignement religieux et des exercices de pastorale effectués dans une école, en raison de leur dissension par rapport à la confessionnalité de cette école.⁽²⁾ Ce droit fondamental des parents, dans le contexte d'une municipalité scolaire ne possédant qu'une école commune catholique, a été jugé reconnu par l'application d'une telle dispense. L'on considèrerait donc que ce droit correspondait à celui de recevoir ou de ne pas recevoir un enseignement religieux spécifique, à une période donnée du programme d'enseignement.

L'économie de la législation scolaire québécoise, qui consacre le droit à l'exemption de l'enseignement religieux⁽³⁾ dans le même sens. Le droit fondamental qui est en cause ici et qui force le législateur à permettre une telle exemption est celui de prendre part ou non à un enseignement de la religion en tant qu'objet précis d'enseignement.

Il faut que, conformément aux règles normales d'interprétation des lois, cette disposition de la Charte des droits et libertés de la personne soit comprise dans son sens littéral, et, surtout, en interrelation avec les autres droits qui y sont consacrés.

Ce que consacre l'article 41 de la Charte, c'est le droit à un enseignement religieux conforme à ses convictions. On

n'y précise pas le cadre à l'intérieur duquel cet enseignement religieux doit être dispensé et l'on stipule rien quant à la confessionnalité de l'institution elle-même.

Il faut ajouter, toutefois, que la notion même de liberté de religion nous éclaire quant à l'ampleur à donner au droit ici consacré. La liberté de religion exige que les convictions religieuses de chacun soient respectées dans les institutions publiques d'enseignement. Les impératifs reliés à une saine administration des fonds publics font, par ailleurs, que dans une société pluraliste, l'Etat ne peut mettre en place des établissements confessionnels correspondant aux croyances de tous les groupes.

Il s'agit donc du droit pour quiconque de recevoir, dans le cadre des programmes d'enseignement prévus pour les institutions publiques, un enseignement religieux conforme à ses convictions et cela ne concerne pas la confessionnalité de l'institution elle-même.

Conclusion

1. Ce qu'édicté la Charte des droits et libertés:

En ses articles 40, 41, 10 et 3, la Charte reconnaît le droit de recevoir un enseignement religieux ou moral conforme à ses convictions dans le cadre des programmes prévus par la loi. Elle reconnaît aussi le droit à l'instruction publique gratuite dans la mesure et suivant les normes prévues par la loi. De façon plus large, elle reconnaît le droit d'exercer en toute égalité la liberté de religion, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur le fait d'adhérer à l'une ou l'autre religion ou de n'en pratiquer aucune.

2. Ce qu'a sanctionné l'article 93 de l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique de 1867:

Ce qui précède n'efface assurément pas les droits constitutionnels garantis à certaines minorités. Effectivement, le paragraphe premier de cet article précise que rien dans la législation d'une province ne doit porter préjudice à un droit ou privilège que la loi, lors de l'Union, attribue dans la province à une classe particulière de personnes quant aux écoles confessionnelles et l'on sait que cette expression "classe particulière" réfère aux minorités catholiques romaines et protestantes. Mais il n'incombe pas à la Commission des droits

de la personne d'étudier la somme des droits ainsi garantis par la constitution à ces deux catégories de minorités.

3. Le rythme de la transformation du milieu sociologique québécois n'a pas été suivi par celui de l'évolution du cadre juridique du système scolaire.

Personne ne contestera que l'homogénéité de la population du Québec en matière de religion ait sérieusement été battue en brèche, ce qui ne signifie pas nécessairement que les catholiques de la région du grand Montréal ne désirent point conserver leur système d'écoles confessionnelles ainsi qu'en témoigne un sondage du Conseil scolaire de Montréal tenu en 1976⁽⁴⁾. Mais la question d'école "autre" que catholique romaine ou protestante se pose depuis très longtemps. Evoquée en 1928 par le comité judiciaire du Conseil privé dans l'arrêt *Hirsch v. Protestant School Board of School Commissioners of Montreal*, (1928), A.C. 200, alors qu'il répondit par l'affirmative à la 6e question formulée en ces termes "Can the Provincial Legislature pass legislation to establish separate schools for persons who are neither Catholics nor Protestants?", cette hypothèse refit surface plus concrètement à compter de 1964 lorsque fut voté l'ex fameux bill 60 qui marqua une étape importante dans le système scolaire du Québec. Cette loi laissa présager de l'ouverture d'écoles dites "autres" et atténua la rigueur de la confessionnalité du système scolaire public.

Mais depuis lors, peu de résultats tangibles et de décisions, alors que la situation sociologique poursuit son évolution. Au contraire, la responsabilité de reconnaître le caractère confessionnel des institutions d'enseignement s'est exercée globalement, sur la base d'une présomption, et n'a pas donné lieu aux analyses plus fines auxquelles l'on pouvait s'attendre.

4. L'exemption des cours de religion, c'est une mécanique dont l'approche est négative et partant insuffisante.

Le respect de la liberté religieuse peut prendre une forme que l'on pourrait qualifier de négative. C'est l'exemption des cours de religion pour les élèves qui n'adhèrent pas à cette religion. Selon les règlements du Comité catholique, cette exemption doit être assortie d'un pro-

gramme d'enseignement ou de recherches personnelles dans l'ordre de la formation morale ou de la connaissance du phénomène religieux. Pour rendre adéquat l'exercice du droit à l'exemption, il faudrait, comme le soulignait récemment le Conseil supérieur de l'éducation, une information objective des parents sur ce droit, la prise en charge sérieuse par l'école des élèves exemptés et l'application d'un programme de formation morale adapté à ces élèves.

Mais il ne s'agit là, croyons nous, que d'une reconnaissance bien partielle du droit à la liberté de religion. La reconnaissance pleine et entière du droit à la liberté religieuse dans l'enseignement public consiste, croyons-nous, à accorder à tous, quelle que soit leur religion, des services d'égalité qualité.

Le droit à l'exemption, même assorti des mesures que nous avons suggérées, oblige des personnes qui n'adhèrent pas à la confessionnalité affichée par l'école qu'ils fréquentent à baigner dans le climat religieux de cette école. L'école confessionnelle, même si elle les dispense des cours de religion, n'assure donc pas le droit à l'enseignement non-confessionnel pour ceux qui le désirent.

5. Face aux non-catholiques qui fréquentent l'école catholique ou désirent y travailler parce qu'elle constitue dans leur municipalité scolaire l'école publique commune, l'école catholique est porteuse de discrimination:

Dans l'état actuel des choses, l'institution scolaire confessionnelle catholique est conçue comme l'institution d'enseignement qui accepte ouvertement la dimension religieuse comme partie intégrante de son projet éducatif et la formation chrétienne de l'homme et de la vie comme principe d'inspiration et comme norme de son action éducative. Dans cette optique, ce n'est donc pas seulement par l'enseignement de la religion que se transmettent les valeurs, mais par l'ensemble de la démarche éducative.

L'école confessionnelle publique, conçue de cette façon, produit, si elle demeure l'unique école disponible, une double discrimination: premièrement, elle ne reconnaît pas à tous les élèves qui la fréquentent une égale reconnaissance de leur liberté de religion; deuxièmement, elle exclut de ses rangs les enseignants qui

ne professent pas cette religion. Mais faut-il reconnaître que cette discrimination n'est pas illégale, parce qu'autorisée par une législation antérieure à la Charte.

6. Le respect des droits de la personne exige que l'Etat offre à tous, indépendamment de leurs convictions religieuses, un enseignement public d'égalité qualité:

La mise en oeuvre de cette dernière recommandation est exigeante, mais si tous les êtres humains sont égaux en valeur et en dignité et ont droit à une égale protection de la loi, pourquoi certains renonceraient-ils à un épanouissement conforme à leurs convictions profondes?

Assurément, la question des ressources disponibles et des coûts impliqués se pose dès le départ, mais les autorités doivent se mettre à la tâche, analyser les éléments du casse-tête, soulever les hypothèses, convenir d'un échéancier, et cela, sans perdre de vue l'objectif à atteindre.

Des questions se posent comme la définition de l'école confessionnelle et son degré d'ouverture aux "autres", la possibilité d'un partage maximal des ressources humaines et matérielles, la place réservée dans le système public aux groupes ethniques et aux groupes minoritaires confessionnels tels les Orthodoxes et les Juifs⁽⁵⁾ la meilleure façon de transformer l'approche négative que constitue l'exemption en un libre choix consciemment consenti, etc... Mais tous, qu'ils professent ou non une religion, doivent recevoir un enseignement public d'égalité qualité. Le droit à l'éducation, sans discrimination, l'exige.

La parole est maintenant au législateur: c'est à lui qu'incombe la responsabilité d'ajuster le système scolaire public pour le rendre respectueux de toutes les convictions, c'est-à-dire ouvert au pluralisme.

⁽¹⁾ Chabot vs. Les Commissaires d'école de la Morandière, 1957 B.R. 307. Voir aussi un commentaire de cet arrêt par le professeur F.R. Scott, 1958 Can. Bar Rev. 248.

⁽²⁾ Arret Chabot, ibid.

⁽³⁾ Règlement du Comité catholique du Conseil supérieur de l'éducation, supra, art. 14 et 15; Règlement du Comité protestants, A.C. 4651-75, du 10 sept. 1975, G.O. 24 sept. 1975, p. 3109, art. 11.

⁽⁴⁾ Voir "Les aspirations des parents de l'île de Montréal face à la religion et à l'école", par N. Weaner, 1975, Etude commanditée par le Conseil scolaire de l'île de Montréal.

⁽⁵⁾ A ce sujet, voir "L'école et les enfants de divers groupes ethniques et religieux - Recommandation au ministre de l'Éducation, Québec, août 1979 par le Conseil supérieur de l'éducation."

Un cadeau pour la Saint-Jean



Gilles Lesage à Québec

De la même façon que la question référendaire sera le "cadeau de Noël" du gouvernement aux Québécois, jeudi ou vendredi, le référendum lui-même pourrait bien être son cadeau de la Saint-Jean, à quelques jours près.

Jusqu'à jeudi soir dernier, l'on prévoyait généralement que le référendum aurait lieu à la fin de mai ou au début de juin. Quoi qu'on en dise, la tenue d'élections fédérales le 18 février pourrait entraîner un délai de quelques semaines, tout en ne repoussant pas l'échéance finale, qui est le 21 juin.

Le premier ministre a dit et répété qu'il n'est pas question de se mettre à nouveau à la remorque d'élections fédérales, comme l'an dernier, et de retarder le

dépôt de la question jusqu'après le scrutin fédéral. Mais il arrive que M. Lévesque peut respecter cette intention sans entrer en collision avec la campagne électorale.

La session en cours de l'Assemblée nationale ne prendra pas fin cette semaine, elle sera simplement ajournée à une date à déterminer, en février. Il suffira alors que les députés vaquent à leurs affaires courantes avant d'entreprendre le débat sur la question, et ils n'entreront pas en concurrence avec les politiciens fédéraux. L'élection passe, la formation du nouveau cabinet fédéral et, vers la fin de février, la voie est libre pour le grand débat.

Entre 35 et 60 jours

L'on prévoit qu'au total ce débat durera environ trois semaines, ce qui nous mène au plus tôt dans la deuxième moitié du mois de mars.

Ce n'est qu'à ce moment que la session actuelle prendrait fin. Mais l'Assemblée en entreprendrait une nouvelle sans délai pour permettre la présentation des crédits et du budget de M. Jacques Parizeau juste avant Pâques, qui est le 6 avril.

Entretiens, le délai prévu par la loi 92

sur la consultation populaire est respecté. En effet, aucun bref référendaire ne peut être émis avant le vingtième jour qui suit celui où l'Assemblée aura approuvé la proposition du premier ministre et adopté le texte de la question. Avec le court congé de Pâques, cela nous mène à la mi-avril.

La campagne référendaire elle-même doit durer 35 jours au minimum et 60 jours au maximum, période durant laquelle, bien sûr, l'Assemblée ne siègera pas. L'on peut imaginer aisément que le délai maximum sera utilisé, de sorte que le référendum aurait lieu vers le 15 juin, jour de la fête des pères. Il pourrait même être retardé jusqu'à la veille même de la Saint-Jean-Baptiste, le gouvernement profitant ainsi au maximum de l'effervescence et des élans patriotiques suscités par la fête nationale du Québec. Un ministre a déjà dit en boutade que le référendum devrait avoir lieu un beau soir de fête d'été, car alors tous les Québécois sont séparatistes dans leur cœur... La vigile, c'est peut-être aussi valable, on ne sait jamais.

Psychodrame et sourdine

Quoi qu'il en soit, il est bien évident

que les événements de jeudi et leurs séquelles joueront un rôle important, sinon majeur, dans la campagne référendaire qui s'amorce. Ainsi, le débat législatif sur le jugement de la Cour suprême a démontré que le gouvernement s'apprête à exploiter au maximum cet "accident de parcours".

Tout à tour, les orateurs péquistes ont dramatisé la situation à l'extrême, à commencer par le psychiatre du gouvernement, le Dr Camille Laurin, qui doit y avoir une espèce de catharsis ou le début d'une thérapie collective. Dramatisation que les légistes et conseillers du gouvernement ont accentué et accrédité en soumettant que le jugement entache de nullité relative les règlements municipaux et scolaires adoptés depuis 1867, en français seulement.

"A la suite de cet événement malheureux, la campagne du référendum est bien démarquée", a dit par exemple le député de Chauveau, M. Louis O'Neill. Même réflexion du ministre de l'Énergie et des Ressources, M. Yves Bérubé, et d'autres, qui enfourchent allègrement ce cheval de bataille, ce "gulf stream", selon le mot du ministre des Affaires culturelles, M. Denis Vaugeois.

En revanche, l'opposition libérale qualifiée d'excessive et de démesurée à l'interprétation gouvernementale, M. Claude Ryan en appelant à la prudence, au discernement et à la modération en cette matière. "Beaucoup plus politique que juridique votre interprétation" rétorque le ministre de la Justice, M. Bédard.

Le gouvernement est-il simplement réaliste et à cheval sur la légalité? Les libéraux mettent ils délibérément la sourdine pour ne pas alimenter le moulin péquiste? Je ne le sais pas mais, chose certaine, ce jugement historique deviendra un enjeu symbolique, autant pour les tenants du oui que pour ceux du non.

De la même manière, l'expropriation de la société Asbestos bloquée par la Cour d'appel — c'est la première fois qu'une injonction permanente est accordée contre l'Etat en parlementarisme britannique, estime le ministre, M. Bérubé — sera amplement discutée. Sans oublier les imprévus et les avatars de la campagne électorale fédérale. En voilà assez pour tous nous tenir sur le qui-vive jusqu'à la Saint-Jean!

la page des lecteurs

Avec la révolution, l'Iran retourne à la préhistoire

M. Hamadoun Sibidé
Centre islamique de Québec
Université Laval

Je me suis armé de cette patience que l'on pratique ordinairement chez les peuples civilisés pour lire l'imposant sermon socio-politico-religieux que vous nous avez servi, il y a quelque temps, dans les pages de ce journal, relativement aux droits de la femme en Iran.

Sachez que je n'ai aucunement l'intention d'engager une polémique avec vous, car nous ne nous situons manifestement pas, vous et moi, sur la même longueur d'ondes, et ne parlons pas le même langage. Je me sens peu enclin, je vous l'avoue, à effectuer, intellectuellement et matériellement, un retour à l'âge des cavernes, fussent-elles islamiques, et à m'adonner à la sorte de dialectique qui pourrait s'établir alors à ce niveau.

Pour tenter de me faire comprendre, je dirai simplement ceci. Dans la seconde moitié du XXe siècle, l'Iran a accompli un gigantesque effort pour sortir des ornières du fatalisme oriental où il était enlisé, pour devenir une puissance mondiale de premier ordre, comme l'a fait à la fin du XIXe siècle le Japon, un pays admirable et profondément respectable où, cependant, nulle hiérarchie confessionnelle n'est venue faire taire la voix de la Raison.

Et maintenant, au train où vont les choses, sous la férule incompétente d'un vieillard inculte, ignare, fanatique et buté, l'Iran s'en retourne tout droit à la préhistoire.

A tout événement, sachez que vous n'avez rien à craindre chez nous. Ici, on ne vous brimera pas dans vos croyances, on ne limitera pas votre droit de parole, et l'on ne vous prendra pas en otage sous quelque prétexte que ce soit. Dans ce pays-ci, voyez-vous, la démocratie n'est ni musulmane, ni catholique, ni protestante, ni bouddhiste; c'est un pays où la démocratie, sans pour autant être parfaite, permet à chacun de vivre, de pratiquer - ou non - la religion de son choix et d'exprimer son opinion en toute liberté sans avoir à craindre d'être arrêté le lendemain, et exécuté après un simulacre de procès, au nom de Dieu, par quelque troupe de fanatiques poussés au meurtre par des illuminés.

Quant à cet affreux gâchis que d'aucuns qualifient de "Révolution islamique", il est certain que l'humanité en a vu bien d'autres, au cours de sa longue et tumultueuse histoire; mais rarement, du moins à ma connaissance, une révolution a-t-elle été aussi clairement identifiable au triomphe de l'anarchie sous sa forme la plus primitive, à la victoire de la tyrannie la plus odieuse qui soit: celle qui prétend, au nom d'une croyance religieuse, briser les corps et régenter les esprits afin de mieux asservir les âmes.

Or, au rythme où les événements se succèdent en Iran, ce pays risque tout simplement de se désintégrer.

Occidentalement vôtre,
Pierre Villemure
Québec

Le chah était domestiqué

Aux meilleurs jours de la guerre froide, à l'époque de Staline, les États-Unis avaient évidemment besoin d'un gendarme dans le golfe Persique pour protéger leurs sources d'approvisionnement en pétrole, essentiel à leur développement économique et plus encore au ravitaillement des forces armées. Il ne faut donc pas s'étonner si la CIA ne s'est pas opposée à l'installation d'un chah domestiqué sur le trône d'Iran.

Après la crise de Suez, la guerre des Six Jours et celle du Kippour, le chah était appelé à faire ronfler (lire renfler) les prix du brut, pour la bonne raison que l'Onclé Sam et ses compagnies, soucieux d'autarcie, n'étaient pas du tout intéressés à faire face à la concurrence en dessous de \$12 le baril, à cause des coûts d'investissement. En attendant, il fallait quand même protéger ses arrières, ce qui explique l'entrée en scène du Grumman F-14 "Tomcat" dans la force aérienne iranienne, payé à même les pétro-dollars recyclés évidemment, avec son équipement et son armement ultra-sophistiqués.

Depuis le dernier coup d'Etat, démocratique celui-là, de l'ayatollah, les chefs d'état-major américains ont une peur bleue que leur chat ne tombe entre les mains ou les griffes d'une puissance frontalière rivale, vivant ou en pièces détachées. Ce chat représente 15 années de recherche et d'essais, et constitue le véritable parapluie de l'armée américaine. Que faire alors? Attendre patiemment la suite des événements ou fournir le prétexte à une intervention (chirurgicale) en Iran?

L'agitation estudiantine étant parfois savamment noyautée, je ne serais pas du tout surpris que la prise d'otages de Téhéran, suite à la venue du chah aux USA, ait été largement inspirée, de façon à fournir l'occasion rêvée (respect de l'immunité diplomatique) pour justifier une action décisive trop longtemps attendue, visant essentiellement à la destruction ou à la récupération du dernier des félins de Grumman, avec son système d'armes "Phoenix".

Richard Gagnon
Sept-Îles

Des données fausses sur l'Islam

Le but de ma lettre est de rectifier les informations qui ont été données au peuple du Québec, le lundi 3 décembre, par le biais de l'émission spéciale de Radio-Canada sur l'Islam et l'affaire iranienne.

1 - Les invités semblent avoir été sélectionnés de façon douteuse, à part MM. Herman Landolt et Jean-René Milo. M. Ouellet de l'université de Montréal n'a affiché que la superficialité de sa connaissance. Il ne suffit pas de baragouiner quelques mots d'arabe pour se prétendre islamologue. Quant à M. Schoenberg, il ne semble représenter que le point de vue officiel du gouvernement américain. Il s'exprime d'ailleurs en disant "nous" lorsqu'il parle du Pentagone et du président Carter. Il étale ses relations personnelles afin d'imposer, non sa science, mais son opinion. Il parle du roi du Maroc, Hassan II, et du président Sadate. L'intégrité de ces gens est remise en cause dans monde musulman et ils ne sont pas reconnus pour la sincérité de l'utilisation qu'ils font de l'Islam. Ils le manipulent au même titre que d'autres, à des fins personnelles de pouvoir politique.

2 - On semble assimiler dans cette émission et dans l'esprit de ces pseudo-intellectuels, le totalitarisme des régimes fascistes et catholiques et l'association que fait l'Islam de la politique du social et de l'économique. Rien n'est plus différent.

L'Islam est un tout. Et le calife, s'il concentre entre ses mains le pouvoir suprême, est révoqué en tout temps par son peuple. Des sages l'entourent et le guident, des hommes reconnus pour leur intégrité, leur savoir et leur justice. L'Islam n'est pas totalitaire. Au point de vue économique, l'Islam appliqué bien avant la naissance de ce concept en Occident, le principe d'un certain revenu minimal. Les

richesses naturelles, par exemple, d'après le Coran, appartiennent à tout le monde et leurs revenus doivent servir à améliorer le bien-être de la collectivité.

Evidemment, cela n'est pas le cas dans les pays producteurs de pétrole, mais ceci est le fait de l'égoïsme politique des dirigeants. Au point de vue social, l'équilibre n'est pas, comme on le croit souvent, responsable de la situation de la femme en pays arabe qui est plutôt imputable au colonialisme et à la détérioration sociale qui va de pair. L'Islam a le devoir pour la femme que pour l'homme de s'instruire. Il garantit à la femme un droit d'héritage, entre autres. Il ne faut pas oublier que les femmes en Occident n'ont le droit de vote que depuis 50 ans et qu'au Canada, la grande majorité des pauvres sont des femmes.

Et, l'affaire iranienne est bien plus qu'une manifestation de l'esprit "belligérant" des chiites. La distance chiite-sunnite n'est pas si grande qu'on veut nous le faire croire. Le problème de fond, c'est le rejet du néo-colonialisme américain et occidental. Ce n'est pas un retour au Moyen Âge, votre Moyen Âge, qui n'a pas existé en tant que tel, dans ces pays.

Et Radio-Canada qui nous promet d'être objective à l'égard du référendum québécois devrait appliquer ce beau principe à tout le monde et inviter à poids égal des érudits musulmans.

Une suggestion pour finir: pourquoi ne pas acheter une version française du Coran et voir vraiment de quoi il en retourne. Après tout cela ne coûte pas plus cher que deux ou trois recueils de bandes dessinées et on peut lire plus longtemps pour le même prix.

A. Malek
Montréal

La loi 101, un encouragement aux francophones

M. le rédacteur en chef

Depuis quelque temps, nombreux sont ceux qui critiquent le Parti québécois. Pourtant, ce parti politique aura été un des premiers à nous donner un certain respect de soi, à nous les francophones.

Prenons comme exemple la loi 101 qui a fait et fera encore couler beaucoup d'encre.

Lors de mon arrivée à Montréal au mois de juillet 1976, il était difficile pour une fille du Saguenay, milieu presque exclusivement francophone, de croire qu'elle était toujours dans la même province. Il est pénible de devoir se quereller pour voter "en français" et cela m'est arrivé le 15 novembre 1976, dans la cité de Pointe-Claire où les gens du bureau de scrutin étaient "unilingues anglais".

Je me suis battue, j'ai exigé des commis français dans les magasins, j'ai fait appel au gérant à l'épicerie

où la caissière ne parlait pas français, j'ai protesté, j'ai élevé la voix, j'ai refusé de me sentir inférieure parce que j'étais unilingue française. N'étais-je pas au Québec après tout?

Vint la loi 101 pour m'aider à poursuivre ma lutte. Une loi qui me donnait la possibilité de revendiquer mes droits linguistiques.

Grâce à cette loi, je pouvais être fière d'être Québécoise. Cette loi encourage les francophones à s'exprimer en français même à Pointe-Claire où il était bon d'entendre parler français. Cette loi me permit, ainsi qu'à beaucoup d'autres, de ne plus avoir peur de se faire regarder de haut par ceux pour qui la langue française est signe d'infériorité.

Merci à toi, Parti québécois, d'avoir le courage de tes convictions.

Annette Villeneuve
Montréal



Malgré le français, il y a du monde!

On découvre dans LE SOLEIL du samedi 8 décembre 1979, un entre-filet qui laisse songeur. Sous le titre de "Un salon de thé en plein Paris", on note un fait étrange et troublant à plus d'un titre.

Ce salon de thé, baptisé judicieusement "English Tea Shop", situé Rue de Rivoli, face à la Place de la Concorde (on ne fait pas plus parisien) décoré dans le style élisabéthain, se donne pour mission de plaire à sa clientèle britannique et nord-américaine qui aurait la nostalgie des Noël anglais. A tous les Noël depuis 75 ans, le "shop" importe de Grande-Bretagne des tonnes de plum-pudding et de gâteaux de Noël qu'on arrosera de thés de Ceylan, de Chine ou de Darjeeling.

Jusqu'à là, rien de bien original. Mais voici: chose étonnante, bien

que le salon soit anglais sous tous ses aspects, le personnel est français. Rares sont les serveuses qui parlent anglais, et il est presque aussi difficile de commander ici que n'importe où à Paris, quand on ne parle pas le français. (How Shocking!) Et cependant, on nous informe que les clients font la queue pour déjeuner dans ce salon décoré de guirlandes et de cloches. En plus des centaines de déjeuners, on y sert le thé à l'anglaise (théières de porcelaine blanche, assorties de pots pour l'eau bouillante) à environ 300 personnes chaque après-midi.

Faut-il en conclure que notre loi 101 n'est peut-être pas aussi suicidaire qu'on veut nous le faire croire?

J. Gosselin
Charny, Qué.

Les trous peuvent affaiblir, mais...

M. Richard Poulin, ing.
Les Consultants BPR

En réponse à votre lettre du 26 novembre dernier, il me fait plaisir de clarifier ma position sur le problème actuel du toit du Colisée de Québec, suite aux différentes interprétations qui ont été données à quelques remarques verbales que j'ai faites récemment à des journalistes.

D'un point de vue simpliste, il est évident que le fait de percer des trous dans une toiture quelconque ne peut, en général, renforcer cette toiture. Mais il est évident aussi qu'on peut ajouter des colonnes ou autres éléments structuraux à une toiture trouée pour la renforcer adéquatement.

Du point de vue technique,

l'analyse structurale de la toiture du Colisée de Québec est très complexe, et en aucun moment je n'ai pris parti pour un projet ou pour un autre d'agrandissement du Colisée, puisque je n'ai pas fait l'analyse de cesdits projets.

Luc Lachance
Département de Génie civil
Université Laval
Québec

à nos lecteurs

LE SOLEIL publie avec plaisir les lettres de ses lecteurs. Les opinions devront être appuyées du nom et de l'adresse de leurs auteurs de même que du numéro de téléphone. LE SOLEIL se réserve le droit d'éditer et de raccourcir les lettres publiées. Le Soleil, 390, rue Saint-Vallier est, Québec, G1K 7J6.

Depuis plusieurs années, OXFAM-QUÉBEC est présent dans des dizaines de pays du Tiers-Monde...

AUJOURD'HUI,
OXFAM-QUÉBEC
vient en aide au
CAMBODGE
et au
NICARAGUA
grâce à vos dons!
SOYEZ GÉNÉREUX

Veuillez faire parvenir votre don à
OXFAM-QUÉBEC
c.p. 4444
Succursale Place d'Armes
Montréal, Québec
H2Y 3R6

Nom
Adresse
Municipalité Province
Code postal

Ci-joint la somme de \$.....
Un reçu sera envoyé pour tous les dons de plus de \$10.

30%

sur toutes nos bottes
et sur plusieurs souliers
et sandales d'hommes et femmes

20%

sur toutes
nos bourses

**Jusqu'au 24 décembre
inclusivement**

F. Lefebvre

chaussures de haute qualité

78, côte du Passage Lévis 837-4774

Place Québec 524-5263

Place Bonaventure 875-2013

6818, rue St-Hubert 273-2851

St-Bruno 653-9422

ARMAND BOUDRIAS

Blouson de peau renversée avec col de loup à \$395

faits divers

Gilles Gagnon dit regretter son crime



Gilles GAGNON

Le Soleil, Gilles Lafond

par Marcel COLLARD

"Je déplore la mort de Mme Thérèse Bilocq; j'ai aimé cette femme et je vais en souffrir. Je regrette pour toute sa famille et ses proches. Je ne pourrai oublier et je voudrais comprendre pourquoi je l'ai fait. Je suis prêt à payer pour ce que j'ai fait, mais je réclame des soins pour ne point revivre une telle situation." Tels sont les propos tenus par Gilles Gagnon, 41 ans, de la rue Xavier-Giroux, à Courville, après avoir plaidé coupable à une accusation d'homicide involontaire, hier matin, devant le juge Jean Bienvenue.

Le ministère public, représenté par Me Germain Marin, avait d'abord porté une accu-

sation de meurtre sans préméditation.

Un enquêteur de la police de Beauport, M. Magella Prévost, témoigna, lors des représentations sur sentence, pour établir les circonstances de la mort de Mme Bilocq, décédée deux heures après avoir été poignardée, le 30 juillet dernier. Il a relaté qu'environ deux semaines avant l'attentat, la victime avait porté une plainte pour blessures contre M. Gagnon, mais qu'elle l'avait ensuite retirée.

Le procureur de la défense, Me Jean Hamel, du bureau de l'aide juridique, appela son client à la barre pour retracer les origines de Gagnon. Ce dernier rapporta

plusieurs séjours dans les hôpitaux; qu'il avait commencé à consommer de l'alcool à l'âge de 15 ans et que peu avant le drame, il avait commencé les préparatifs pour solliciter des soins dans la région de Montréal, considérant qu'il ne pouvait continuer à absorber médicaments et alcool.

Il vivait en concubinage depuis un an avec Mme Bilocq; il l'avait quittée à trois reprises à la suite de querelles. Mme Bilocq l'avait accueilli une semaine avant le 30 juillet. Le jour du drame, il avait consommé cinq pi-chets de bière en compagnie de Mme Bilocq dans une brasserie. A l'heure du souper, il s'était couché près de Mme Bilocq qui se reposait avant d'aller travailler. Il fut question du voyage à Mont-

réal; il invita Mme Bilocq à le conduire, à lui rendre visite et reprendre la vie commune après l'hospitalisation.

Au moment où il abordait le récit de la scène de la mort, voyant le jeune garçon de la victime qui pleurait, le juge Bienvenue intervint pour faire remarquer à son père: "Ne croyez-vous pas que ses yeux en ont assez vu?", faisant allusion au fait que le garçon avait vu sortir sa mère de la chambre, après l'attentat, pour se réfugier chez une voisine.

Incapable de décrire dans quel état il se trouvait au moment où il alla chercher un couteau dans la cuisine, Gagnon a raconté avoir frap-

pé Mme Bilocq. Constatant qu'il l'avait blessée et qu'il y avait du sang partout, Gagnon, tout en précisant qu'il ne ressentait aucune hostilité à l'endroit de la victime, raconta qu'il s'était enfui avec un marteau, s'imaginant qu'une foule l'attendait à l'extérieur pour lui faire un mauvais parti.

Gagnon se rendit chez son ancienne épouse; il lui fit la narration du drame et demanda de la bière en attendant que les policiers s'arrêtent.

Un médecin psychiatre, le Dr Serge Côté, a relevé chez l'accusé des éléments de paranoïa, d'insécurité, un comportement immature s'il se sentait humilié et enclin à des crises de colère non motivées. Il a recommandé des traitements pouvant l'ai-

der à vivre son agressivité et à renoncer à l'alcool.

Le ministère public a recommandé au juge Bienvenue de prononcer l'incarcération de Gagnon durant 12 ans, afin qu'un établissement, tel le centre Louis-Philippe-Pinel, et le service des libérations conditionnelles puissent s'assurer des résultats d'une thérapie appropriée.

De son côté, Me Hamel n'a pas avancé de chiffre, insistant plutôt pour démontrer que Gagnon n'était pas un individu au passé criminel, mais un être dont la personnalité est le résultat d'une maladie combinée à un problème de fonctionnement.

Le juge a remis la sentence à demain matin.

Les marchands de la
Plaza Jacques-Cartier
rue St-Joseph, entre de la Couronne et boul. Langeller,
vous invitent à venir profiter de leurs spéciaux offerts avant Noël.
OUVERT TOUS LES SOIRS JUSQU'À 9h.

C'EST LE TEMPS DE PROFITER DE NOS PRIX JAMAIS VUS!
20, 25%
de rabais sur montres - bijoux en or - bagues à diamants et pierres précieuses.
Au-delà de 30 ans d'expérience et membre officiel de la Corporation.
bijouterie LAURENT CORRIVEAU
1223, 4e Av. Limoilou, Qué. 522-8645

CONCOURS EXCLUSIF AUX MARCHANDS D'AMEUBLEMENTS S.V. INC.
Norm: _____
Adresse: _____
Ville: _____
TEL: _____

MeubAction '79
VALEUR GLOBALE ET TOTALE DE \$15,000
TRAVELAIDE Meubles Acc. électrique T.V. Stereo (Tirage 27 déc. 79)
FOYER du MEUBLE
200 est. St-Joseph (côté Caron) TEL: (418) 529-8648

25% de rabais sur toutes nos **Bottes d'hiver**
Lot de bottes Valeurs jusqu'à \$80 pour **29.99**
SALON DE CHAUSSURES **Paul H. Blouin INC.**
261, rue St-Joseph est — 525-6973

SOLDES automne/hiver
jusqu'à **40%** de rabais

J. Paul Fortin
Place Québec
Place Laurier
Bientôt Place Fleur-de-Lys

Le plus grand magasin de matelas et de meubles non peints au Canada
la maison du matelas INC.
270, rue St-Joseph est, Québec
Tél. 529-1211 - 529-5621

Venez profiter de nos nombreux spéciaux en magasin
Meubles d'enfants
Meubles non peints
Rotin

Salon Geneviève Morel
Spécialiste en Corseterie médicale et esthétique
287 est. rue Saint-Joseph
522-1504

CHARGEX
VISA
Master Card

NOTRE VENTE AUTOMNE-HIVER EST COMMENCÉE...
RABAIS de 25% sur toutes nos **BOTTES POUR DAMES**
BOTTES D'HIVER pour dames. Vêtements aux couleurs et modèles variés. Valeurs jusqu'à \$105.
Georges Leclerc Chaussures
199, rue St-Joseph est seulement - Tél. 525-9907

Rabais de 25% sur toute la marchandise en magasin
MOBILIER DE BUREAU ET D'HÔPITAL DE QUÉBEC INC.
25, rue St-Joseph est, Québec — Tél. 529-6866

CIGARETTES SPECIAL le paquet **\$1.00**
CARTONS Rég. en 25 **\$7.55** K.S. en 25 **\$7.65**

RESTAURANT Spécial du jour **2.85** Repas complet (breuvage et dessert compris)

TABAGIE-RESTAURANT JACQUES-CARTIER
Tabagie: 524-5336 Restaurant: 524-5300

LOR Créations de bijoux **Alain Lortie Enr.**
Choix d'alliances pour fiançés de Noël. Vaste choix de bijoux en or ou argent. Montres et horloges Cardinal et Bulova. Service de réparation sur place de montres et bijoux en or et en argent. Plan mise de côté pour Noël.

34, rue St-Joseph est, Québec (coin boul. Langeller) 523-1210

Rabais de 10% sur jardins suspendus et plantes permanentes.
135, rue St-Joseph est Québec - Tél. 524-5218

SALON fleur

PAPIER PEINT - VENITIENNES
15% de réduction
Plus de 200 catalogues • Des milliers de rouleaux en magasin à prix de rabais.
CARREFOUR DU DECOR ENR.
149, rue St-Joseph est, Québec (face à l'église Jacques-Cartier) Tél. 522-3772

A Noël, gâtez toute votre famille avec un CADEAU PRATIQUE acheté à BAS PRIX chez
CROTEAU Ltée
175, St-Joseph est - 525-8155 (plan de paiement facile)

ORCHESTRE: TRIO GUY
CABARET DES MARCHANDS
Autrefois Club Légion (entre Caron et Dorchester) 235, rue St-Joseph est, Québec — 529-6284
SPECTACLES VEN.-SAMEDI: 22h30 - minuit 30 DIMANCHE: 19h30 - 22h30 amateurs demandés
Venez entendre en vedette: **"FABIENNE CLOUTIER"** qui interprète fidèlement les succès inoubliables de GINETTE RENO

faits divers et justice

Commission de police du Québec

Les policiers demandent la tenue d'enquêtes à huis clos

par Guy DUBE

Les représentants syndicaux des policiers de la région de Québec ont demandé à la Commission de police du Québec (CPQ), lors d'une journée d'étude et d'information tenue à l'hôtel Hilton de Québec, hier, que la commission tienne des enquêtes à huis clos sur la conduite des policiers avant les enquêtes publiques.

Les policiers ont donné le CECO en exemple, où des audiences à huis clos sont régulièrement tenues avant les audiences publiques.

Et, s'il n'y a pas lieu de tenir une enquête publique, l'image du policier n'aura ainsi pas été ternie dans l'opinion publique.

Le président de la CPQ, le juge Roger Gosselin, a précisé qu'il étudierait la proposition des policiers, mais il a néanmoins déclaré que si la commission effectuait deux

enquêtes au lieu d'une, ce serait travailler en double.

On sait que le projet de loi 48, modifiant la loi de police,

est actuellement au stade de la deuxième lecture à l'Assemblée nationale du Québec. Ce projet de loi ne prévoit rien relativement à des audiences à huis clos qui seraient tenues avant les audiences publiques.

jeunesse (loi 24), de l'étude sur le régime de détention au Québec (un guide pour les policiers est présentement au stade de la rédaction), de la prévention de la criminalité, du taux d'encadrement

policier, ainsi que des procédures d'enquête de la CPQ.

Il y a 14.000 policiers au Québec (à l'exclusion des membres de la GRC), répartis dans 195 corps policiers différents.



Juge Roger GOSSELIN

Réunion nouveau format

La journée d'étude d'hier est ni plus ni moins une réunion nouveau format à laquelle la CPQ a invité les directeurs de police, les représentants syndicaux des policiers et les conseillers des municipalités à discuter des différents points ou problèmes soulevés ou rencontrés dans une municipalité relativement aux corps policiers.

Les participants ont discuté entre autres d'un éventuel code de déontologie (code uniforme de discipline pour tous les corps policiers du Québec), des différents problèmes d'application de la loi de protection de la

Nouvelle prison à Trois-Rivières

TROIS-RIVIERES (PC) — Le ministre des Affaires culturelles et des Communications du Québec, M. Denis Vaugeois, a annoncé, hier, la décision du gouvernement de construire à Trois-Rivières une nouvelle prison, au coût de \$14 millions. Les travaux vont s'échelonner sur cinq ans.

Le projet est beaucoup plus considérable que celui annoncé précédemment,

puisque'il était alors question d'un investissement de \$5,5 millions.

Bien conscient que le projet d'une nouvelle prison à Trois-Rivières a fait l'objet d'annonces répétées dans le passé, particulièrement à l'occasion de campagnes électorales, le député de Trois-Rivières à l'Assemblée nationale a tenu à préciser que le processus était cette fois très sérieux et bien enclenché.

votre beauté avec

Tiffany

jusqu'à NOËL avec nos compliments

au Mail St-Roch et à Place L'Ormière ce joli sac à cosmétiques avec tout achat de \$7,50 ou plus de produits Tiffany.



MAIL ST-ROCH 529 5741
PLACE L'ORMIÈRE 842 9221

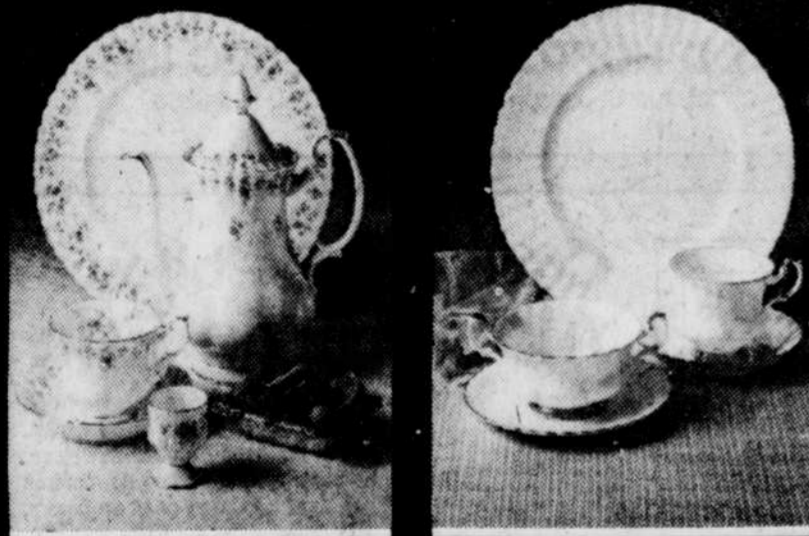
brunet

Syndicat

33% sur la fine porcelaine ROYAL ALBERT d'escompte (marchandise en magasin seulement)



Old Country Roses



Memory Lane

Val d'Or

Royal Albert: une tradition depuis 1893

Modeles: Val d'Or Old Country Roses

Memory Lane

Lavender Rose

Le couvert	Reg. 39.95	Spécial 26.37	Reg. 45.00	Spécial 29.70
Bol à fruits	Reg. 6.95	Spécial 4.59	Reg. 7.50	Spécial 4.95
Bol à soupe avec rebord	Reg. 13.50	Spécial 8.91	Reg. 14.95	Spécial 9.87
Legumier	Reg. 35.50	Spécial 23.43	Reg. 39.95	Spécial 26.37
Assiette de service	Reg. 35.50	Spécial 23.43	Reg. 39.95	Spécial 26.37
Sucrier avec couvercle	Reg. 26.95	Spécial 17.79	Reg. 29.95	Spécial 19.77
Crémier	Reg. 13.50	Spécial 8.91	Reg. 14.95	Spécial 9.87
Salière et poivrière	Reg. 12.50	Spécial 8.25	Reg. 13.95	Spécial 9.21
Beurrier	Reg. 14.95	Spécial 9.87	Reg. 17.50	Spécial 9.87
Théière 6 tasses	Reg. 39.95	Spécial 26.37	Reg. 45.00	Spécial 29.70

Coutellerie et verrerie illustrées non disponibles. Garantie de 10 ans sur la disponibilité des pièces.

AVIS A NOTRE CLIENTELE
Nos trois magasins seront ouverts à la clientèle tous les soirs jusqu'à 21h00 jusqu'au samedi 22 décembre. Le lundi 24 décembre, nos magasins seront ouverts de 9h30 à 17h30. Les 25, 26, 27 décembre et 2 janvier 80 ouvriront de 13h00 à 17h30.

POUR UN SUPER NOËL

Rayon du cadeau, 6e étage, Mail St-Roch, Place Laurier, Place Fleur de Lys.

Avez-vous une bague en art?

Plus de 300 modèles artistiquement conçus de bagues en or.

MARCOUX

Marcoux diamantaire, 365, de la Couronne, 2ème étage.

Substance qui rétracte les hémorroïdes

Un grand institut de recherche vient de mettre au point une substance cicatrisante sans pareille pour la rétraction des hémorroïdes et le soulagement rapide de la démangeaison.

Cette substance aux effets si bienfaisants se nomme la Bio-Dyne; elle aide rapidement à la cicatrisation des cellules et stimule la croissance des tissus nouveaux.

La Bio-Dyne est offerte soit en onguent, soit en suppositoires sous le nom de Préparation H, et s'accompagne d'une offre de remboursement.

Préparation H

LES GRANDS SPÉCIAUX DES FÊTES

MINOLTA SRT 200 • objectif 45 mm F2 • semi-automatique • posemètre incorporé • bouton de présélection \$194	OLYMPUS OM-10 • objectif 50 mm F1.8 • reflex, entièrement automatique • objectif interchangeable • obturation électronique \$294	PENTAX K1000 • objectif 50 mm F2 • reflex, semi-automatique • objectif interchangeable • vitesse de 1 sec. à 1/1000 de sec. \$214
Nikon • objectif 50 mm F1.8E • automatique • prioritaire au diaphragme • signal de sous-exposition • option d'entraîneur automatique \$244	JUMELLE TASCOS 7x35 no 304 • compacte • garantie à vie • complète avec courroie et capuchons \$34	CINE-CAMERA ELMO 350SL SONORE • micro-perche • zoom automatique 3 forces • posemètre automatique • volume automatique \$394
CAMERAS Minolta Auto Pack 430E avec flash \$84 Yashica MF-2 avec étui et flash \$94 Yashica FX-2, objectif 50 mm F2 \$194 Vivitar XV-1, objectif 50 mm F2 \$254 Mamiya NC1000, objectif 50 mm F1.7 \$274 Canon AV-1, objectif 50 mm F1.8 \$339 Canon AE-1, objectif 50 mm F1.8 \$344 Canon A-1, objectif 50 mm F1.8 \$564 Pentax MV, objectif 50 mm F2 \$294 Pentax ME, objectif 50 mm F2 \$344	DIVERS OBJECTIFS VIVITAR RX 28 mm F2.8 \$134 135 mm F2.8 \$114 200 mm F3.5 \$144 80-200 mm F4 Doubleur Universel \$34 PROJECTEURS DIAPO Bell & Howell RC50 \$144 Kodak Carousel 750H \$174 Kodak Carousel 760H \$214 FLASHES ELECTRONIQUES Minolta Auto 22 \$54 Yashica CS-10 \$14 Vivitar 45 \$14 Canon 155A \$84 TREPIEDS Vivitar 901 \$34 Vivitar 904 \$44 Vivitar 911 \$64	DIVERS CINE-CAMERAS Minolta XL 401 \$234 Minolta XL 601 \$274 Bell & Howell 1230XL sonore \$237 Canon 514XL-S sonore \$464 PROJECTEURS SUPER 8 Bell & Howell 461 \$84 Bell & Howell 1402Z \$184 Bell & Howell 600ZRX sonore \$334 SACS FOURRE-TOUT Nikon \$7 Safari \$14 PB-1 \$24 Voyaguer \$24 Algonquin \$24 DIVERS Chargeur Kodak Carousel 80 diapos \$3.84 Chargeur Kodak Carousel 140 diapos \$6.84 Jumelle Bell & Howell 5x30 \$44 Tascos 7x50 \$54 Ecran Lantoular 50x50 \$47 Filtre 48 mm, 52 mm, 55 mm polarisant \$9.94

STUDIO GOSSELIN

- 102, rue Kennedy, Lévis
- 10, av. Bégin, Lévis
- 48, rue Garneau, Québec
- 107, rue Frontenac, Sherbrooke
- 11,770, 1re Avenue est, St-Georges, Bc
- Galerie la Chaudière, Ste-Marie, Bc
- 44, St-Jean-Baptiste est, Montmagny

PRIX EN VIGUEUR JUSQU'AU 22 DECEMBRE INCL.

A l'UQ, l'auxiliaire chercheur relève du professeur

par J.-Claude RIVARD

Il y a une différence entre les auxiliaires à la recherche, affectés au service d'un professeur chercheur à l'université Laval et à l'université de Québec à Chicoutimi.

Les premiers sont des employés réguliers de l'université. Les seconds sont les employés personnels de chaque professeur.

Telle est la distinction faite par le juge Denis Aubé, du Tribunal du travail, décidant du statut des auxiliaires à la recherche de l'UQAC: ce sont les salariés du professeur chercheur.

Cette décision, susceptible d'avoir

des rebondissements aux quatre coins du Québec (v.g. UQAM, UQAR, UQAT, etc.), a consacré le principe de la liberté de recherche en milieu universitaire.

Mais en même temps, elle enlève à une université tout droit de contrôle sur des auxiliaires à la recherche. Par ailleurs, ces derniers sont susceptibles de ne pas être admissibles aux bénéfices parallèles accordés aux autres employés de l'université. Il n'est pas sûr qu'ils puissent adhérer au syndicat des employés de soutien. Leur propre syndicalisation est elle-même douteuse, puisque chaque chercheur n'a qu'un ou deux salariés à son service, à

moins que les auxiliaires ne forment éventuellement une catégorie spéciale à l'intérieur du Syndicat des employés professionnels de l'université de Québec à Chicoutimi.

La recherche scientifique

Annuellement, les universités québécoises et leurs chercheurs reçoivent des millions de dollars pour qu'ils consacrent à des fins de recherche. Le Conseil des arts du Canada est l'un de ces grands bailleurs de fonds.

Certaines sommes d'argent sont adressées directement aux universités pour qu'elles les utilisent avec les

chercheurs de leur choix et avec leur propre personnel de recherche.

Mais dans 90 pour 100 des cas, les sommes d'argent sont destinées à des chercheurs autonomes désignés. Les universités n'ont pour tout rôle que de leur fournir des locaux appropriés et d'administrer les subventions. Les salariés ici en cause sont au service des chercheurs de cette catégorie.

L'université Laval

Il y a quelques années, le juge Gaston Michaud a été appelé à se prononcer sur le statut des salariés affectés à la recherche, sous la dictée de professeurs, à l'université Laval.

Comme il s'agissait, dans ce cas, de personnes relevant du service du personnel universitaire, de gens astreints au poinçon, de salariés dépendant de l'université pour leur horaire de travail, leurs vacances, tout autant qu'au niveau disciplinaire, il fut décidé qu'ils étaient des salariés de l'université.

L'université de Québec

En ce qui concerne l'université de Québec à Chicoutimi, le problème s'est présenté sous un autre angle.

En vertu des conditions d'octroi de bourses de recherches, les organismes subventionneurs délèguent aux profes-

seurs chercheurs le soin de recruter et de diriger leurs auxiliaires.

A Chicoutimi, selon la preuve soumise au Tribunal du travail, certains ont publié des annonces dans les journaux demandant du personnel; d'autres ont procédé par appels d'offres. C'est le professeur qui détermine le salaire, la discipline, l'horaire de travail, les vacances et les déplacements nécessités par les travaux confiés.

Le contrôle effectif de l'auxiliaire relève uniquement du professeur chercheur; il est impossible de conclure que la subordination juridique les rattache à l'UQAC, dit le juge Aubé.

Eh, les acheteurs de dernière minute Par ici!

BOWRING

Constatant qu'il pleuvait à boire debout, il resta assis

Le jeu facile où il suffit de marquer 6 numéros sur 36

6/36

DERNIERE MINUTE! encore quelques places disponibles!

Commencez l'année en beauté en faisant comme tout le monde: partez pour le Sud, VOUS AUSSI!

ACAPULCO	Départ le dimanche 30 décembre, VIA NORDAIR	Romano Palace 2 sem. \$789
	Départ le lundi 31 décembre, VIA WARDAIR	Hôtels au choix 2 sem. de \$549 à \$1179
		3 sem. de \$699 à \$789
IXTAPA ET ACAPULCO	Départ le lundi 31 décembre, VIA WARDAIR	Hôtels au choix 2 sem. de \$799 à \$829
MEXICO MAGNIFICO (Excursion en autocar)	5 jours à Mexico, 2 jours à Taxco, 7 jours à Acapulco	Hôtels au choix de \$729 à \$1019
		Majoration du prix du carburant \$28 par personne en sus.
MIAMI BEACH	Départ le dimanche 30 décembre, VIA NORDAIR	Hôtels au choix 2 sem. de \$539 à \$709
		Majoration du prix du carburant \$15 par personne en sus.
FORT LAUDERDALE	Départ le dimanche 30 décembre, VIA NORDAIR	Galt Ocean Mile 2 sem. \$569
		3 sem. \$699
		Majoration du prix du carburant \$15 par personne en sus.
HAITI	Départ le samedi 29 décembre, VIA AIR CANADA	Hôtels au choix 2 sem. de \$599 à \$689
		Majoration du prix du carburant \$4 par personne en sus.
SAN JUAN (Puerto Rico)	Départ le samedi 29 décembre, VIA QUEBECAIR	Gran Bahia 2 sem. \$499
		3 sem. \$599
		Majoration du prix du carburant \$35 par personne en sus.
FREEMPORT	Départ le samedi 29 décembre, VIA AIR CANADA	Au choix 1 sem. de \$379 à \$619
		Majoration du prix du carburant \$4 par personne en sus.
ST. PETERSBURG ET INDIAN ROCKS	Départ le dimanche 30 décembre, VIA QUEBECAIR	Hôtels au choix 2 sem. de \$399 à \$559
		3 sem. de \$499 à \$509
		Majoration du prix du carburant \$15 par personne en sus.
STE-LUCIE	Départ le mercredi 2 janvier, VIA NORDAIR	Hôtels au choix 2 sem. de \$779 à \$829
		Majoration du prix du carburant \$50 par personne en sus.

Ne risquez pas d'être déçu. Réservez immédiatement la destination de votre choix auprès de votre agent de voyages.

Vacances Sunflight

Les hôtels non nommés, mais indiqués "au choix" sont ceux décrits dans notre magazine.

Les prix varient selon la date, la durée des séjours, le type de logement et sont indiqués par personne sur la base de deux personnes par chambre, sauf autre indication. Réservez de bonne heure: certains produits ou certaines dates de départ peuvent être déjà vendus, ou n'être plus disponibles. Pour plus de détails, veuillez consulter notre brochure disponible gratuitement, chez votre agent de voyages.

Détenteur d'un permis du Québec.

LE SOLEIL brille par sa présence en Floride!

Cet hiver, Le Soleil vous suit jusqu'en Floride pour vos vacances hivernales. Voici la liste des nombreux dépôts où vous pouvez vous le procurer:

MIAMI CITY	Plaza News 79 ST. Biscayne Blvd.	Keystone Books 12559 ST. Biscayne Blvd.	House of Toys (S. Leptoline) 12854 ST. Biscayne Blvd.
MIAMI BEACH	Nancy Cleaner 6962 Collins Ave.	Ses Shore Sundries 209 71 Street	Freddies News 7436 Collins Ave.
	8801 Apts. 8801 Collins Ave.	Sutton Parks Apts. 8833 Collins Ave.	Motel Canadien 8925 Collins Ave.
	Suburban Health 9487 Harding	Sheldon Drug 9510 Harding	Castaways Gift Shop 16375 Collins Ave.
	Liggett's Pharm. 17010 Collins Ave.	Motel Pharm. 17200 Collins Ave.	Hawken Isles Gift Shop 17601 Collins Ave.
	Trade Winds 17616 Collins Ave.	Golden Shore Pharm. 18190 Collins Ave.	Suez Motel 18215 Collins Ave.
	Waikiki Gift Shop 18801 Collins Ave.	Beach Harbor Gift Shop 18925 Collins Ave.	Admiral Fruit Shippers 19100 Collins Ave.
	Crawford Sundries 19400 Collins Ave.		
HALLANDALE	Sof Do Inc. Diplomat Mall	Bookcellar 2500 Hall Beach Blvd.	Betty Books News 117e Hall Beach Blvd.
HOLLYWOOD	Attaché Resort Motel 2711 S. Ocean Dr.	Joe's Market 900 N. Ocean Dr.	Beach Sundries 328 Johnson ST.
	H. Johnson Gift Shop 2501 N. Ocean Dr.	Food Kings 3111 N. Sierf Road	Tuzzo News (Young Circle) 1700 E. Young Circle
	H. Breeding's Roxall Store 1400 S. Fed. Hwy.	Mail News (Hollywood Shopping Mall) Hollywood Blvd.	U.S.1 News 2102 N. Fed. Hwy.
DANIA	Dut of Town News 1220 S. Fed Hwy.	Jen Roger S.O.S. Fleur de Lys 2655 S. Fed Hwy.	Dania News 1414 S. Fed Hwy.
	Lucky 7 Store		
FT. LAUDERDALE	Smith's Drug Store 1910 E. Sunrise Blvd.	Cunningham's Drug 3101 N.E. Ocean Blvd.	
LAUDERDALE BY THE SEA	City News Stand 4402 Bourgainville Dr.	Scott's Sundries 8 Commercial Blvd.	
POMPANNO BEACH	Lakeside Pharmacy 1201 S. Ocean Blvd.	Pompanno Oceanside Drug 31 N. AIA (Oceanside Shopp)	Coral Pharmacy 2601 E. Atlantic Blvd.
	Kwality Kwik Dry Cleaning 2668 E. Atlantic Blvd.		
DEERFIELD BEACH	Grief's Food Market 2030 N.E. 2 St. AIA	Mollo Pharmacy 223 N.E. 21 Ave. AIA	Century Books & News Century Village Shopping Center
LAKEWORTH	Dawn's Daily Report 608 Lake Ave.		

DISPONIBLE DU LUNDI AU VENDREDI, LE LENDEMAIN DE SA PUBLICATION. LE SAMEDI' EN VENTE LE JOUR MEME.

LE SOLEIL

Faits divers et justice

Un mort dans une collision

Une passagère d'un véhicule de la compagnie "Voyageur" a perdu la vie à la suite d'une collision entre un autobus et une automobile, dimanche, vers 20h55, à Later-

rière, une dizaine de miles au sud-ouest de Chicoutimi.

La victime, Mme Cécile Bolduc-Duchesne, âgée de 64 ans et domiciliée à Jonqui-

re, a été projetée violemment vers l'avant de l'autobus après que le lourd véhicule eut heurté un talus de la route 175. L'embarquée s'est produite après l'accrochage

de l'autobus avec l'automobile.

Les occupants de l'auto s'en sont tirés sans mal, tandis que deux autres personnes à bord du véhicule de Voyageur ont été blessées légèrement. La Sûreté du Québec à Chicoutimi mène l'enquête pour connaître les circonstances de la tragédie routière.



Le Soleil, Gilles Lafond
Pierre GRAVEL

Gravel aux assises pour meurtre simple

Pierre Gravel, âgé de 22 ans, du boulevard Père-Lelièvre, a été envoyé à son procès, en cour supérieure, chambre criminelle, sous une accusation de meurtre sans préméditation, à la suite de la mort de Louise Lebel, âgée

de 31 ans. L'enquête préliminaire s'est tenue hier matin, en présence du juge Roch Letrançois.

Le 30 septembre, le corps de Mlle Lebel avait été découvert à son logement du 1,900 rue Bergemont, dans le quartier Saint-Pascal. Le médecin légiste a relevé 142 coups de couteau, de ciseaux et de broches à tricoter.

ont été condamnés à payer des amendes se chiffrant par \$22,860 pour avoir éludé ou permis d'éluider à l'impôt fédéral des revenus de \$157,774. La sentence a été rendue par le juge Gilles Carle, en cour des poursuites sommaires, à Québec. Les infractions ont été commises à diverses périodes, entre les années 1970 et 1977.

Par ailleurs, le juge Carle a condamné les Voyages Laurier et M. Yvon Couture, à des amendes totalisant \$8,428.29 pour des infractions analogues commises au cours des années 1972 à 1976.

Le fisc fédéral

La compagnie L. Moffet Ltée et M. Gilbert Moffet, de la rue Chapleau, à Sillery,

TOUJOURS DES SPECIAUX EN QUANTITE ET UN SERVICE RAPIDE

FOAM ISOLANT BLANC 1RE QUALITE
Feuille 1' 4" X 8': **3.81**
Feuille 2' 4" X 8': **7.82**

POUR VOTRE DECORATION DE SOUS-SOL
Stucco préparé 1 gallon **6.75**
Stucco préparé 5 gallons **26.90**

FOAM ISOLANT BLEU Styrofoam S.M.
Feuille 2' X 8' 1': **3.67**
Feuille 2' X 8' 1 1/2" emb.: **5.49**
Facteur isolant R5 au pouce.

GRANI-BRICK 4 p.c. **3.95**
PIERRE GRANI PAK 5 p.c. **8.80**

TUILE ENCOLLEE A PLANCHER
CHOIX DE COULEUR **0.27**

GRAND CHOIX PREFINI
4' X 8' à compter de **4.95**

CEDRE AROMATIQUE
4 X 8 **18.95**
Paquet 40 p.c. **35.25**

COPEAUX PRESSES ASPEN
1/4" 4' X 8': **5.10**
7/16" 4' X 8': **7.60**

CHOIX COMPLET D'OUTILS EXEMPLE:
PERCEUSE 1/4": **14.88**
SABLEUSE 7404-04: **15.88**
LAME 7/8" no. 91750: **2.95**

CONTRE-PLAQUE
5/16" 4' X 8': **6.80**
1/2" 4' X 8': **10.25**

GENERATRICE McCULLOCH
1500 watts: **379.00**
2000 watts: **461.00**
3300 watts: **599.00**

IDEAL POUR FINITION DE SALLE DE BAINS
Barker 4' X 8' FEUILLE **18.95**

TOILETTE BLANCHE
Siège non inclus **47.99**

SPECIAL!
30% DE REDUCTION sur pharmacies.

BEAUCOUP D'AUTRES SPECIAUX EN MAGASIN.

Heures d'ouverture: Lundi, mardi, mercredi, 8h à 17h30. Jeudi, vendredi, 8h à 21h. Samedi, 9h30 à 12h.

CONTRE-PLAQUES MODERNES (1979) INC.
1177, boul. Pie XI sud, Val-Bélair
842-1911

HÔTEL Bonaventure

WESTERN INTERNATIONAL
Des que vous y mettez les pieds notre réputation est en jeu

Un week-end sur le toit à Montréal, pourquoi pas?

Offrez-vous le luxe d'un week-end à l'Hôtel Bonaventure pour aussi peu que \$45.00 par chambre, par nuit (minimum deux nuits). Dîners intimes au prestigieux restaurant Le Castillon. Danse et spectacles au Portage. Et un coin de campagne sur le toit même de l'hôtel. Notre jardin paysagé de deux acres et

demi avec ses arbres, ses fleurs ses oiseaux et la piscine chauffée Vous invite à la détente.

Oui, venez vivre un séjour de rêve en plein coeur de Montréal, là où l'accent est français, l'atmosphère cosmopolite et l'hospitalité insurpassable.

Québec et Ottawa 1-800-268-8383.



dînez sans souci!

Fin menu bonne table

Bonne table, service courtois, décor agréable, prix abordables et une atmosphère qui incite à la détente, voilà ce que notre restaurant vous propose. Que ce soit pour le thé, le lunch ou le dîner, jeudi et vendredi, vous trouverez mets à votre appétit: buffet chaud ou froid, desserts et encore. Avant ou après une journée d'emplètes, votre table vous attend chez Eaton.

Permis de la S.A.Q.

EATON

ICI ON PARLE NIKON ...

PHOTO CENTRE BRUNET



NIKON F2A
OBJECTIF 50MM F:1.8
789.95



NIKON EM
OBJECTIF 50MM F:1.8
239.95
FLASH SBE 7450 MOTEUR MDE 11850



Nikon
Les meilleures jumelles compactes

6x18	132.50
6x21	149.99
8x24	162.50

La photo c'est notre spécialité
PLAN MISE DE COTE

MAIL St-ROCH Québec 529-5741
PLACE LAURIER Ste-Foy 656-1717
CARREFOUR Charlesbourg 623-1504

PHOTO CENTRE BRUNET

Michel Plourde succède à Jean-Denis Gendron Laurin optimiste sur la langue des institutions

MONTREAL (d'après PC) — Le ministre Camille Laurin a exprimé l'espoir que les institutions publiques vont garder leur nouvelle habitude de travailler en français, tout en reconnaissant un aspect positif à la décision de la Cour suprême sur la loi 101, soit que l'on dispose maintenant d'une interprétation officielle de l'article 133 de la constitution.

Le ministre d'Etat au Développement culturel a fait ce commentaire, hier, lors d'une conférence de presse à l'occasion de laquelle il a rappelé que "toute législation déléguée, comme les règlements des municipalités et des commissions scolaires est affectée" par l'interprétation donnée par la Cour suprême de l'article 133 de la constitution canadienne.

M. Laurin a tenu ces propos lorsqu'il a présenté à la presse le nouveau président du Conseil de la langue française, M. Michel Plourde, ancien doyen de la faculté des Sciences de l'éducation.

M. Laurin a reconnu que le jugement, tout en n'empêchant pas l'Office de la langue française de fonctionner, lui impose cependant certaines contraintes, dans le secteur judiciaire.

Quant à la portée de la décision, M. Laurin a dit qu'elle n'est pas conforme à l'évolution de la société québécoise depuis 25 ans et qu'elle n'empêchera pas les gens de penser dans le sens de leur identité.

Il a laissé savoir que le coût de la traduction en anglais de tous les règlements des municipalités et des commissions scolaires n'avait pas été évalué.

Pour sa part, le Manitoba a estimé à \$20 millions le coût de la bilinguisation de ses documents officiels.

La Cour suprême a décrété inconstitutionnel le chapitre III de la loi 101 qui faisait du français la seule langue officielle de l'Assemblée nationale et des tribunaux québécois. Elle a décidé dans le même sens au sujet de la loi de 1890 qui faisait de l'anglais au Manitoba la seule langue officielle.

Rythme de croisière

Pour ce qui est du Conseil de la langue française, le ministre Laurin estime qu'après deux ans d'existence, celui-ci a "atteint son rythme de croisière". Fidèle à sa vocation de "conseiller" du ministre du Développement culturel, il a été amené à fournir plusieurs avis au gouvernement sur le règlement des sièges sociaux, la langue des entreprises et du commerce, sur l'admission des enfants américains dans les écoles françaises, ainsi que sur la procédure d'émission, de suspension ou d'annulation du certificat de francisation.

Dorénavant, le conseil devrait surtout se concentrer sur son rôle de surveillance de l'évolution linguistique

au Québec, en particulier sur le rôle et la place du français comme instrument de communication dans le monde du travail, dans les médias et dans les services, et enfin sur la qualité de la langue utilisée dans les circonstances publiques et officielles, y compris les débats à l'Assemblée nationale.

Le Conseil de la langue française est l'un des trois organismes créés en vertu de la charte de la langue française, en 1977. De tous ces organismes créés par la loi 101, il est le seul qui était entièrement nouveau. Les autres organismes, comme l'Office de la langue française, succédaient directement à des organismes qui avaient déjà des traditions et un personnel entraîné et formé en vue de l'exercice du mandat que leur confiait la loi.

Le nouveau président, M. Michel Plourde, succède à M. Jean-Denis Gendron qui a choisi de retourner à l'université Laval. Agé de 48 ans, M. Plourde est un universitaire chevronné, doublé d'un pédagogue possédant une solide expérience au niveau de la recherche et de l'administration.

Le ministre Laurin a aussi présenté le nouveau secrétaire du Conseil de la langue française, M. Gérard Lapointe, un des artisans du livre blanc sur la politique du développement culturel. Il succède à M. Marcel Dubé.

Le MEOUTI manifeste dans 19 villes

JONQUIERE (PC) — Pour protester contre la récente décision de la Cour suprême du Canada de déclarer une partie ou chapitre 3 de la loi 101 anticonstitutionnelle, le Mouvement étudiant pour le oui (MEOUTI) a organisé, hier, des manifestations dans 19 villes du Québec.

A cette occasion, les étudiants ont brûlé une version anglaise de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, afin de montrer que "ce n'est pas un bout de papier, voire un torchon, qui va arrêter le peuple québécois de prendre son pays en main", peut-on lire dans un communiqué.

Les autres villes où le MEOUTI a fait semblable intervention sont: Ottawa, Montréal, Victoriaville, Trois-Rivières, Shawinigan, Sherbrooke, Québec, Saint-Jérôme, Sept-Îles, Haute-Rivière, Rimouski, Rivière-du-Loup, Granby, Saint-Hyacinthe, Longueuil, Saint-Jean. On a également fait brûler une copie de l'AANB dans deux autres villes non identifiées.

Le groupe considère "inacceptable qu'une constitution archaïque puisse servir aux personnes dépassées par les événements à sabrer dans une loi votée par les législatures du peuple québécois".



Le Soleil, Reynald Laveie

Le Mouvement étudiant pour le oui au Québec a fait brûler la version anglaise de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique pour protester contre la récente décision de la Cour suprême. Cette scène s'est déroulée à Québec.

Lampe-jardinière

De style moderne, diamètre 18".

Rég. \$75

SPECIAL DES FÊTES

\$55⁹⁵



Au Rayon de la Lumière INC.

- SALLES DE BAINS
- LUMINAIRES

39, Rte Kennedy, Lévis, Qué.
833-6125

La Chiropratique

... parce que la nature fait bien les choses

Votre mal de dos est un sérieux avertissement...

Consultez votre chiropraticien pour évaluer rapidement la nature de votre problème

ANCIENNE LORETTE
Centre chiropratique
Ancienne Lorette
1025, St-Jean-Baptiste
872-3755

CHARLESBOURG
Denis Jacob, d.c.
525, 8^e rue E
628-3827

Marcel Perron, d.c.
5285, 3^e ave O.
628-2234

Roger St-Denis, d.c.
6590, Isaac-Bédard
628-1242

LÉVIS
Clinique chiropratique
Couture
36, av. Bégin
833-4248

LORETTEVILLE
Gabriel Lebel, d.c.
157, boul. Valcartier
843-4381

ORSAINVILLE
Maurice Morissette, d.c.
5014, boul. du Jardin
626-9705

STE-CROIX (Lotbinière)
Clinique chiropratique
Bérubé et Hamel
6201, rue Principale
936-3785

STE-FOY
Pierre Paillet, d.c.
965, De Bourgogne
658-8838

Pierre Tranchemontagne, d.c.
3291, Chemin Ste-Foy
653-7493

ST-RÉDEMPTEUR
André Martin, d.c.
104, rue Bellavance
831-6161

DUBERGER
Jacques Auger, d.c.
Centre d'Achats
Duberger
683-2545

Daniel Charland, d.c.
Centre d'Achats
Duberger
683-2545

Michel Nolet, d.c.
2525, boul. Père Lelievre
681-8686

SILLERY
Louis-Phil Morin, d.c.
2255, boul. Laurier
683-1505

QUÉBEC (Limoilou)
Richard Baif, d.c.
1750, Vitré
522-5666

Jacques Verrault, d.c.
1900, 18^e rue
667-2381

QUÉBEC (St-Roch)
Robert Coulombe, d.c.
705, boul. Charest E
522-1297

QUÉBEC (Haute-ville)
Centre chiropratique
des Érables
1044, des Érables
527-3458

Yolande O'Neill, d.c.
965, Chemin Ste-Foy
527-0802

VAL BEL-AIR
Yves Lacoursière, d.c.
1018, boul. Pie XI
842-0677



guy rouleau

OPTICIEN D'ORDONNANCES

aussi à STE-FOY

2590, boulevard Laurier
659-3232

• choix de lunettes

(montures), essai par vidéo, voyez-vous à l'écran.

• service de laboratoire de finition de lentille.

• verres correcteurs

• réparations de montures.

• prescriptions d'ophtalmologistes et d'optométristes.

• verres de contact:

souples/rigides/permanents, à port prolongé.

• évaluation de l'acuité visuelle lors de l'ajustement des verres.

• cartes de crédit: Chargex et Master Charge.

Québec
699, boulevard Charest est
523-6958

Mail St-Roch
Cle Paquet
545, St-Joseph
524-5121

Loretteville
592, rue Racine
843-6542

Complexe centre-ville Ste-Foy
entre Place Laurier et Place Ste-Foy
2590, boulevard Laurier
659-3232

AUSSI A Havre St-Pierre, Schefferville, Gagnon, Fenmont, Mont-Wright, Forestville, Natashquan.

ASSOCIATION DES CHIROPRACTIENS DU QUÉBEC MÉTRO.



Ryan est à la recherche de "grosses" candidatures

(PC) — Plusieurs candidatures importantes commentent à se dessiner au sein du Parti libéral du Québec en vue de l'élection générale qui suivra de quelques mois le référendum sur l'avenir des Québécois.

Ces candidatures sont sus-

citées par le renouveau que tente d'inspirer au parti le chef et député d'Argenteuil, M. Claude Ryan, de même que par les succès importants obtenus par les libéraux lors des élections complémentaires tenues dans sept circonscriptions depuis

juillet 1978. Le parti de M. Ryan a alors raflé les sept circonscriptions.

Quant à la date des élections générales, M. Ryan s'attend à ce qu'elles ne soient pas déclenchées "avant l'automne 1980", comme il en faisait part au conseil général du parti tenu à Sherbrooke en septembre dernier.

Québec

Dans la région de Québec, les libéraux tentent toujours de convaincre le président des Nordiques de Québec, Me Marcel Aubut, de se porter candidat dans Louis-Hébert contre le ministre Claude Morin.

Dans la circonscription de



Le Soleil, Roland Marcoux
Me Marcel AUBUT

Montmorency, le président de l'Assemblée nationale, le péquiste Clément Richard, aurait à faire face à l'ancien ministre des Communications sous l'administration Bourassa, M. Jean-Paul L'Allier.

Chez les libéraux de la région, il est aussi question

de la candidature dans Bellechasse de M. Pierre Mercier, ancien député libéral et aujourd'hui permanent au parti. D'autre part, la rumeur de la candidature dans Limoilou du courriériste Normand Girard, des journaux Québecor, a été formellement démentie par M. Girard.

Un autre ancien député, M. Marc-Yvan Côté, qui a représenté Matane de 1973 à 1976 et qui est depuis reconverti pour le parti à l'Assemblée nationale, a manifesté sa disponibilité pour se porter candidat dans une circonscription de la région de Québec.

Ailleurs

Certaines autres circonscriptions ont suscité la convoitise ailleurs en province. Ainsi on prend pour acquis que M. Jacques Veilleux, ancien député de Saint-Jean de 1970 à 1976, tentera de ravir le siège qu'il a perdu en 1976 aux mains du péquiste Jérôme Mourox.

Dans le nouveau district de

Témiscamingue, qui succédera sous peu à la circonscription de Rouyn-Noranda, un militant libéral avantagusement connu, le Dr Achille Juneau, se prépare à prendre la relève. Dans la circonscription voisine d'Abitibi-ouest, l'attaché de presse du Parti libéral, M. Jacques Hudon, originaire de la région, se dit prêt à porter l'étendard.

A Drummondville, on tente de convaincre le maire de l'endroit, M. Philippe Bernier, ancien président de l'Union des municipalités du Québec, de se porter candidat contre le ministre du Revenu Michel Clair.

Montréal

Dans la région de Montréal, les libéraux tentent actuellement de convaincre le comédien Emile Genest de se porter candidat dans la circonscription de Sainte-Anne ou de Saint-Henri. M. Genest s'est illustré récemment en travaillant à l'élection de la libérale Solange Chaput-Rolland dans Prévost.

Dans Sauvé, un district électoral qui recoupe la ville de Montréal-Nord, le maire de l'endroit, M. Yves Ryan, frère du chef du parti, ferait un candidat de choix contre le ministre de l'Éducation, M. Jacques-Yvan Morin, estimé les libéraux.

Dans Chambly, le ministre des Affaires sociales, M. Denis Lazure, pourrait bien se retrouver encore une fois en lutte avec M. Guy Saint-Pierre, qu'il a battu en 1976. M. Saint-Pierre, un ancien ministre, jouit de l'estime de M. Ryan dont il a favorisé l'accession à la tête du parti en avril 1978.

Les libéraux laissent également flotter les noms de Nick Auf der Maur, Alex Paterson, Reform MacDougall et William Johnson comme candidats possibles dans l'ouest de Montréal au prochain scrutin.

M. Auf der Maur est conseiller municipal à Montréal. C'est un journaliste avantagusement connu dans les milieux anglophones. Quant à M. MacDougall, c'est un courtier qui s'est illustré en amassant des fonds pour Pro-Canada au cours des derniers mois.

M. Paterson est porte-parole du Positive Action Committee, un groupe qui en dépit de son nom milite pour le "non" au référendum. Enfin, M. Johnson, un journaliste du Globe and Mail de Toronto à l'Assemblée nationale du Québec, est un adversaire acharné du gouvernement Lévesque.

COURS de RELATIONS HUMAINES



Mme Rachel Perron

Avez-vous remarqué qu'il y a des individus à qui tout semble réussir?

Il n'en tient qu'à vous. Les techniques contenues dans ce cours peuvent transformer la qualité de votre vie. Ce cours structuré, à caractère pratique, est axé sur: la parole en public, les relations humaines, la pensée positive, la motivation.

TITRES DES 14 LEÇONS

- Comment retenir les noms.
- Transformer ses problèmes en projets.
- Comment réaliser ses rêves.
- Comment développer une attitude mentale positive.
- Comment développer la confiance en soi.
- Comment faire valoir un argument sans se faire d'ennemis.
- Comment parler en public.
- Comment présenter et remercier un conférencier.
- Comment améliorer vos tactiques de vente et augmenter vos revenus.
- Comment susciter la motivation personnelle.
- Comment obtenir et conserver un emploi.
- Comment découvrir ses possibilités.
- Vivre, c'est aller au bout de soi.
- Mettez la chance de votre côté.

Un certificat de Personnalité-Motivation sera remis à la fin du cours. Le coût de ce cours est déductible d'impôt sur le revenu.

INSCRIVEZ-VOUS MAINTENANT:

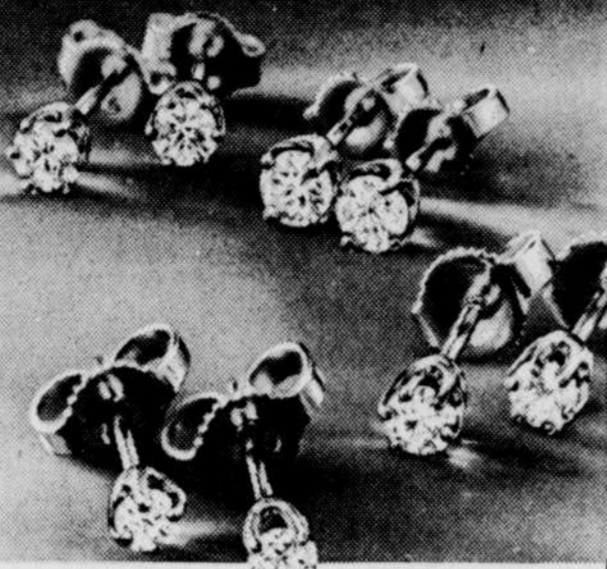
656-0038 ou 656-0414

Les cours débutent: le lundi 21 janvier 1980 à 19 heures
Endroit: Motel Universel, salle "A"
2300, Chemin Sainte-Foy (face à l'Université Laval)

INSTITUT de PERSONNALITÉ et MOTIVATION LOUIS-HÉBERT

L'Institut détient un permis en vertu de la loi de l'Enseignement privé No. 210553, Culture personnelle

Diamant... un mot doux à ses oreilles!



Quelle femme n'aimerait porter des diamants à ses oreilles? Nous n'en connaissons pas. De notre petite collection, voici quatre modèles de boucles délicates pour oreilles percées. Elles sont en or jaune ou blanc 14 ct.

Elles coûtent de \$250 à \$4,000

16, DE LA FABRIQUE 692-3822 PLACE QUEBEC 529-0231 PLACE STE-FOY 653-4035 PLACE DU ROYAUME Chicoutimi

BIRKS JOAILLIERS



L'art de recevoir avec goût

C'est dans cette cave du Val de Loire que le rosé pétillant d'Anjou Royal de Neuville, élaboré selon la méthode champenoise, mûrit patiemment avant d'atteindre ce goût unique des grands crus. Servez-le toujours bien froid. Vous ferez dire à plusieurs que recevoir est un art qui s'exprime avec goût.

Royal de Neuville

rosé pétillant ou blanc pétillant
"appellation Anjou contrôlée"



Le succès assuré... des certificats-cadeaux de BOWRING

Un joyeux Choix de microsillons à un prix St Cyr & Frère



Seulement

\$ 4⁹⁷ ch.



St Cyr & Frère

• Place Laurier, Ste-Foy (en face de Cardinal)

• Mail St-Roch

Aussi, choix de CASSETTES 4 pistes

\$ 4⁹⁷ ch.



pierre champagne

de 9h. à 11h. le matin
Téléphone: 647-3434



Un journaliste vendeur

Vous connaissez le symbole du oui du référendum? Il s'agit tout simplement d'unir le pouce et l'index de votre main gauche et de pointer les trois autres doigts. Ainsi, le pouce et l'index forment le 'O', le majeur et l'annulaire forment le 'U' et l'auriculaire fait le 'I'.

Le truc n'est pas nouveau et il "marche" depuis déjà quelques mois dans les chapelles péquistes. Ce qui est nouveau toutefois, c'est qu'un journaliste du Journal de Québec, Jacques Giroux pour ne pas le nommer, a décidé de commercialiser l'idée en faisant imprimer ce symbole sur des macarons.

Je n'ai rien contre le fait que Jacques Giroux, l'homme, le péquiste convaincu, fasse imprimer les macarons qu'il voudra et qu'il s'engage politiquement dans la formation qu'il désire. OÙ je ne marche pas, c'est lorsque le vendeur de macarons s'identifie comme un journaliste d'un journal.

Il me semble qu'un journaliste professionnel se doit d'être apolitique. Il n'a pas à se servir de son titre pour faire la promotion d'un macaron péquiste. Enfin, chacun sa philosophie là-dessus, mais la mienne n'est pas celle de Jacques Giroux, de toute évidence.

Une rue très chanceuse

Des hasards rendent la réalité souvent curieuse. Ainsi, par exemple, il y a une rue à Sainte-Foy sur laquelle on a choisi trois duchesses du carnaval en dix ans. Il s'agit de la rue Stanley.

La première fois, ce fut en 1969 alors que Diane Duquet, domiciliée au 1578 rue Stanley, devenait duchesse de Laval.

Quelques années plus tard, soit en 1975, Lise Dion, domiciliée au 1626 rue Stanley, devenait à son tour duchesse de Laval.

Enfin, cette année, Renée Lorrain, la nouvelle duchesse de Champlain pour 1980, vient, elle aussi, de la rue Stanley. Ce n'est plus le duché de Laval parce que, l'an dernier, la direction du carnaval transformait radicalement les limites des duchés et la rue Stanley passait du duché de Laval au duché de Champlain.

La rue Stanley n'est pourtant qu'une toute petite rue sise tout près de l'église St-Louis-de-France. Il semble bien que, dans cette rue, les filles soient à la fois jolies et intelligentes.

C'est brillant comme idée

Des gens ont parfois des idées brillantes et quelqu'un, chez Giguère Automobiles, est de ce nombre.

Depuis quelque temps, les clients de chez Giguère, à savoir ceux qui ont acheté une voiture chez ce détaillant, reçoivent, quelques jours avant l'anniversaire de leur conjoint, le télégramme suivant:

"Y auriez sûrement pensé, mais au cas où... vous rappelons anniversaire de votre épouse, lundi prochain. Conseil: oubliez son âge, pas sa fête."

C'est brillant, n'est-ce pas comme idée? C'est plus personnel en tout cas qu'une carte de souhaits dans le temps des Fêtes. C'est un exemple qui mérite d'être imité.

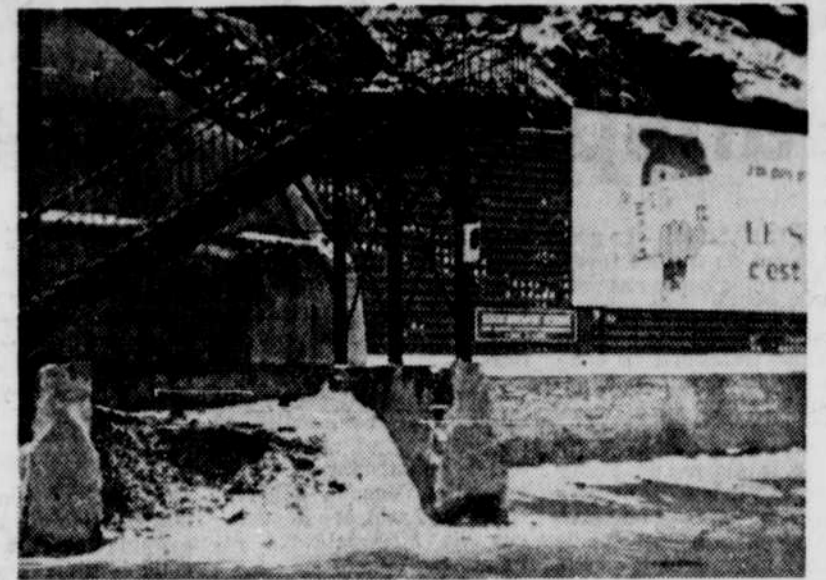
Objets diversifiés à louer

Plus de 600 personnes ont participé, la semaine dernière, à l'inauguration des nouveaux locaux de Gervais Location à Québec. Le directeur général de cette compagnie pour la région de Québec, M. Léandre St-Pierre, devait alors déclarer que les activités de la compagnie devraient, d'ici un an, créer 15 emplois permanents.

Fondée à Montréal en 1919, Gervais Location, à ses débuts, ne louait que des chaises pliantes. Au fil des ans, pour répondre à des besoins sans cesse croissants, la compagnie ajouta à son service de location d'autres articles aussi innombrables que diversifiés, de sorte qu'aujourd'hui, on y loue presque tout pour tous les genres de réception, qu'il s'agisse d'une soirée

bavaroise, d'un banquet d'huîtres, d'une dégustation de vins et de fromages, d'un défilé de mode, d'une épillette de blé d'Inde, d'un mariage, d'un baptême, etc. Pour donner un aperçu de l'ampleur de cette entreprise québécoise, soulignons qu'elle possède 25,000 chaises, 100,000 verres, 8,500 couverts, etc. De quoi faire un super party.

Avant l'arrivée de cette compagnie dans la région, les grands hôtels de Québec étaient obligés de se prêter mutuellement des chaises, des verres et des assiettes lorsque la réception qu'ils organisaient dépassait leurs espérances. C'est une forme d'entraide professionnelle que l'on ne retrouve pas souvent. Bref, Gervais Location comble un vide dans la région.



Abribus sous l'escalier

Juste devant LE SOLEIL, il y a un escalier. Et sous le premier palier de cet escalier, on trouve un genre de fondation en béton. Trois murs de béton armé d'une dizaine de pieds de hauteur.

Ces trois murs, disposés en "U", forment donc un genre de rectangle ouvert du côté de la rue. Cet "abri" est situé juste à un arrêt d'autobus. Malheureusement, personne ne peut s'y abriter parce qu'il est rempli d'un gros tas de terre. Un gros tas de terre qui ne sert strictement à rien.

J'aurais deux suggestions: la première, que la ville de Québec

fasse ramasser ce tas de terre à brève échéance. Elle libérerait ainsi le "trou" en question.

La deuxième, que la CTCUQ, une fois la place libérée, y dépose un abribus. On peut toujours s'abriter sous un escalier, mais le problème, c'est qu'un escalier, ce n'est pas très étanche comme couverture.

Notons que l'on ne compte que 37 abribus dans la région de Québec, mais que ce nombre passera à 150 d'ici la fin de l'année 1980. Bravo! Ça, c'est une bonne initiative de la CTCUQ. Espérons simplement qu'un de ces abribus sera situé... là où on en parle.

Mon carnet mondain

Crèche vivante

Vous pourrez fêter Noël avant le temps, demain soir, à 20h30, à l'église Saint-Dominique. En plus d'entendre vos chants de Noël préférés, vous pourrez assister à l'élaboration d'une crèche vivante. Coût du spectacle religieux: \$5 pour les adultes et \$2 pour les étudiants. C'est gratuit pour les enfants accompagnés de leurs parents. Les billets sont en vente à l'église Saint-Dominique, au 175 Grande-Allée ouest.

Collecte de sang

La Société canadienne de la Croix-Rouge organise une grande collecte de sang, jeudi, le 20 décembre, au Village Normand de Place Laurier. Les stations radiophoniques CFLS et CKCV seront sur place. On attend plus de 200 donateurs.

Le tirage des Jeunes Chambres

Le 9 décembre dernier, la Fédération des Jeunes Chambres du Canada français faisait tirer plusieurs prix dont deux voitures. Le 1er prix, une Buick 1980, a été gagné par Mme Jeanne Laframboise, de Lachute. Le 2e prix, une Pontiac 1980, a été attribué à Mme Lise Dubé, de Drummondville. Par ailleurs, deux citoyens de la région de Québec ont mérité un prix de \$100, parmi les dix attribués ce jour-là. Il s'agit de MM. Roger Robillard de Neufchâtel, et Gilles Trudel, de Loretteville.

AFEAS Limoulu

Les membres de l'AFEAS de Limoulu se réunissent, ce soir, au 3065, 2e Avenue. Il y aura défilé de mode, échange de cadeaux et goûter.

Pinkerton's du Québec

Il y a deux façons de bafouer la langue française par une mauvaise traduction. On peut, comme le fait la compagnie Marsand Industries, de Los Angeles, traduire "Super scratch-proof bottom studs" par "Supérieur Stabilité pour égratigner bouton décoratif de fond". Tout le monde aura compris... qu'il n'y a rien à comprendre.

La compagnie Pinkerton's du Québec est cependant plus raffinée dans l'utilisation de la langue française. Elle se dit spécialisée, par exemple, dans l'investigation des antécédents ou dans la localisation d'héritiers.

Dans un dépliant publicitaire rédigé dans un français douteux, la compagnie écrit, par exemple: "Notre service d'investigation aide

l'employeur à vérifier les antécédents de personnes considérées pour occuper des postes de confiance." C'est un français qui se comprend, bien sûr, mais la syntaxe "mange une claque".

Si les services de Pinkerton's du Québec vous intéressent, vous n'avez qu'à signer votre nom en bas du paragraphe suivant: "Oui, je suis intéressé d'avoir renseignements des services de Pinkerton. S'il vous plaît, je veux un représentant de Pinkerton dans mon area de me téléphoner pour un rendez-vous."

Dois-je ajouter que Pinkerton's du Québec relève de Pinkerton's of Canada, qui relève de Pinkerton's New York qui relève de Pinkerton's of Florida Inc.

LEGARE & KEDL LTEE

Matériel photographique
870, rue du Roi, Québec, Qué. G1K 2Y2 - Tél. 529-0621

VENTE D'ENTREPOT

- Nous avons besoin d'espace
- Nous sacrifions **\$50,000** de matériel photographique

Voyez vous-même:

FLASH ROLLEI

	Prix suggéré	Prix spécial
E-36-RE	\$408.00	\$285
140-RES	\$221.00	\$125
100-XLC	\$31.50	\$20

CAMERA ROLLEI

	Prix suggéré	Prix spécial
SL-35-E (lentille 50 mm)	\$561.00	\$395
Rollei 35T de poche	\$246.00	\$160
Moteur pour SL-35-E	\$135.00	\$95

CINE-CAMERA ROLLEI

	Prix spécial
Ciné Movie 4	\$100
Ciné Movie 6	\$100

TREPIED ROLLEI

	Prix suggéré	Prix spécial
Modèle RT-3	\$109.20	\$50
Modèle RT-4	\$120.50	\$60

PROJECTEUR ROLLEI

	Prix suggéré	Prix spécial
P-350-AF	\$208.00	\$145
P-360-A	\$290.00	\$220
P-66-A	\$598.00	\$425

CAMERA CONTAX 139 QUARTZ

	Prix suggéré	Prix spécial
avec lentille 50 MM	\$783.00	\$494

FLASH TLA-20

Diffuseur et étui \$128.00

MOTEUR pour le 139 Quartz, étui à piles

	Prix spécial
	\$142

AGRANDISSEUR DURST

	Prix spécial
Durst M-800 Noir et blanc	\$400
Durst M-500 Couleur	\$800

Quantités limitées

Offrez-vous un cadeau pour Noël!

Le numéro de la douceur!

Nouveau! Longueur régulière.

No. 7
Légère

Cigarette douce + satisfaction véritable.

Avis: Santé et Bien-être social Canada considère que le danger pour la santé croît avec l'usage - éviter d'inhaler. Moyenne par cigarette - Régulière: "goudron" 14 mg, nic. 0.9 mg.

\$989 millions pour intégrer le transport en commun, à Montréal

MONTREAL (PC) — Le gouvernement du Québec investira d'ici cinq ou six ans près de \$1 milliard—\$989 millions, exactement—dans l'intégration des transports en commun de la région de Montréal.

Hier, en conférence de presse, le ministre des Transports, M. Denis de Belleval, a précisé que cet argent servira tant au prolongement de l'actuel métro urbain, qu'à la création d'un métro de surface qui s'appellera métro régional et à l'amélioration de certaines routes, des trains de banlieue actuels et de divers services d'autobus.

Pour le métro, le prolongement de la ligne deux déjà en cours, au-delà de la station Bonaventure et jusqu'à la rue du Collège, dans Saint-Laurent, et la construction de la ligne cinq, entre les stations Snowdon et Anjou, avec correspondance à Jean-Talon, coûteront \$506 millions.

Quant au métro régional, le président Paul Lussier, du Conseil des transports de la région de Montréal (COTREM), a révélé qu'il s'agi-

rait, dès 1981 si possible, d'électrifier des voies du Canadien National et du Canadien Pacifique pour permettre un service plus fréquent et plus rapide.

Les trois premières lignes relieront le centre-ville à Deux-Montagnes, remplaçant le service existant du CN, à la station Vimont, dans le centre de Laval, et à Repentigny via Montréal-Nord et Pointe-aux-Trembles.

Au CN

Au CN, le porte-parole Pierre Giguère a affirmé que \$10 millions avaient été mis de côté pour divers travaux d'amélioration de ces voies mais qu'on attendait de mieux connaître les plans d'intégration avant de fixer l'usage de cet argent.

La société de la Couronne pourrait donner des précisions d'ici la fin de la semaine. La ligne de Deux-Montagnes est déjà électrifiée, rappelle-t-il.

Au CP, M. Barry Scott a dit qu'on n'avait pas encore pris connaissance des plans du ministère québécois des Transports.

Ce métro régional utilisera du matériel roulant neuf, a ajouté M. Lussier, de conception québécoise ou européenne mais à bâtir au Québec. S'il devait s'agir de brevets européens, le constructeur québécois pourrait obtenir en retour l'exclusivité pour l'Amérique du Nord.

On estime que le plan d'intégration créera pendant ces cinq ou six années 41.000 emplois directs pour le matériel et les grands travaux et 20.000 autres indirects.

Les plans et devis du métro régional seront commencés dès 1980, a confirmé M. de Belleval, et on compte mettre en service la station Armand-Bombardier, à Montréal-Nord, d'ici trois ans.

Quant à la ligne vers Vimont, on compte l'ouvrir d'ici six ans.

Tarifcation

M. de Belleval a précisé

que le futur réseau intégré comptera des zones de tarification dans lesquelles l'usage paiera selon la distance parcourue et non selon le mode de transport. Une étude de cette fin est en cours, en collaboration avec le COTREM.

Quant aux déficits attendus, soutient-il, des villes comme Laval et Repentigny n'en paieront qu'une part correspondant à l'usage qu'en feront leurs administrés, comme Longueuil avec la CTCUM.

Quant au déficit attendu, soutient-il, des villes comme Laval et Repentigny n'en paieront qu'une part correspondant à l'usage qu'en feront leurs administrés, comme Longueuil avec la CTCUM.

Quant au déficit attendu, soutient-il, des villes comme Laval et Repentigny n'en paieront qu'une part correspondant à l'usage qu'en feront leurs administrés, comme Longueuil avec la CTCUM.

Autoroute Ville-Marie

L'autoroute Ville-Marie, dont M. de Belleval dit qu'elle s'appellera maintenant "boulevard Ville-Marie", elle sera prolongée vers l'est, "dans l'emprise prévue... entre la rue Sanguinet et le pont-tunnel Louis-Hippolyte-Lafontaine". Québec y contribuera pour \$10 millions dès 1980. Elle coûtera quelque \$53 millions d'ici 1983-84.

Sur la rive-sud, les travaux routiers toucheront en 1980 l'échangeur Southwark, à l'intersection du boulevard Taschereau et de la route 116, et l'autoroute 30, entre la route 112 et l'autoroute des Cantons de l'Est.

Retour au travail des fonctionnaires de la Saskatchewan

REGINA (d'après PC et UPC) — Les 11.000 fonctionnaires de la Saskatchewan vont retourner au travail pour respecter le jugement qui a déclaré illégale leur grève qui dure depuis cinq semaines. C'est ce qu'a dit Larry Brown, un dirigeant syndical.

En effet, hier, le juge en chef de la cour du banc de la Reine, M. F.W. Johnson, a déclaré illégale la grève de l'Association des fonctionnaires de la Saskatchewan, qui a été déclenchée le 16 novembre.

Rapport non commenté

MONTREAL (PC) — Le rapport déposé hier par un bureau fédéral d'arbitrage et destiné à éviter une grève des téléphonistes de Bell Canada au cours de la période des Fêtes n'a pas encore été commenté par les deux parties impliquées dans ce conflit.

Le syndicat, a affirmé le juge, n'a pas reçu un mandat majoritaire de la part de ses 11.000 adhérents.

M. Johnson ordonne donc au syndicat de cesser toute campagne en vue de convaincre ses membres à faire du piquetage, de cesser de servir des fonds syndicaux pour prolonger la grève et de cesser de payer le salaire intégral aux employés de la régie des alcools qui font une grève de solidarité avec les fonctionnaires.

DECISION

DECISION CRTC 79-698

La Société Radio-Canada a demandé au Conseil de lui octroyer une licence de réseau temporaire pour qu'elle puisse transmettre en direct dans tout le pays, par satellite, les débats de la Chambre des communes en français et en anglais.

Le Conseil émet par la présente une licence de réseau temporaire de 30 jours qui entre en vigueur le 9 décembre 1979.

Les textes complets des décisions du Conseil sont publiés dans la Partie I de la "Gazette du Canada", que l'on peut consulter, en général, dans les bibliothèques de référence; des exemplaires de la Gazette sont disponibles dans les librairies où sont vendues les publications du gouvernement canadien. On peut également prendre connaissance des décisions aux bureaux du CRTC.

Le CRTC fera parvenir, sur demande, des exemplaires de ses documents aux groupes d'intérêt public.

Ottawa, le 7 décembre 1979

Bureaux du CRTC
Montréal: (514) 283-6807

Vous ne trouverez pas meilleurs prix ailleurs!

LARD HACHE		
Maigre	lb	1 19
ROSBIF		
Coupe française	lb	3 49
JAMBON		
Fesse désossée	lb	1 85
JAMBON		
Fesse régulière	lb	1 29
BOEUF POUR CONGELATEUR sans frais add.		
ARRIERE DE BOEUF		
Catégorie "A"	lb	2 03
ARRIERE DE BOEUF		
Catégorie "C"	lb	1 83
DEMI-BOEUF		
Catégorie "C"	lb	1 55

NOUS ACCEPTONS LA CARTE CHARGEEX

BOUCHERIE MORIN ENR.
GROS ET DETAIL - FRUITS ET LEGUMES
TEL.: 889-9680 ST-ISIDORE: 646-5910

NOUVELLE CLINIQUE A BEAUPORT

CLINIQUE DENTAIRE SEIGNEURIALE

Dr Dominique Larose
Dr Gilles Perryman

Médecine dentaire

- Traitement complet - Urgence
- Ouvert le soir - sur rendez-vous
- Service téléphonique 24h00.
- Prenez rendez-vous immédiatement.
- Tél.: 661-9370

Intersection du Boul. de la Capitale et de la rue Seigneuriale.

Le fin mot de l'élégance

BOWRING

NOËL NOËL

... plus brillant que jamais!

Quel plaisir de trouver exactement ce qu'on cherche! Une petite robe de charme pour les Fêtes et ensuite. En soie! Pour le jour. Pour le soir. A un prix doux comme elle! Bleu roi, rubis, noir, vert jade. 8-16. \$98. Exclusive. Collection 1300, au 2e.

HOLT RENSFREW

Vos cadeaux H.R. seront brillamment emballés de bleu et d'argenté. Gratis!

H.R. OUVERT CE SOIR JUSQU'À 21 H. PLACE DE L'HOTEL DE VILLE • PLACE STE-FOY
2 hrs station. gratuit. parc-autos. Place de l'Hotel de Ville

Des idées cadeaux à prix raisonnables

Dinanderie de collection
NOUVEL ARRIVAGE A PRIX COUPES

En laiton massif. Motif ancien fait main

Nouvel arrivage de Birmingham Angleterre.

Cache-pots et jardinières
15⁹⁵ à 26⁹⁵

Porte-parapluies
32⁹⁵ à 46⁹⁵

Soufflet en laiton ancien
24⁹⁵

Certains articles en quantité limitée.

Plaques en laiton
2²⁵ à 8⁹⁵

Arrosoirs **12⁹⁵**

Services à dîner élégants
1/2 prix... courant 39.95

19⁹⁷

En faïence
Royal China
20 pièce

Egalement disponibles:
Bordure dorée 20 pièces **14⁷⁵**
Bordure à motif élégant 20 pièces **17⁵⁰**

Verres Eldorado
39^c CH.

Au choix
7 oz.
9 oz.

Verres tout usage de qualité. Coloris: vert.

Brochettes à B.B.Q.
133 L'ENS.

L'ensemble comprend 4 brochettes de 22".

Table pour banquet
89⁹⁵

Pour 8 personnes

Dessus arborité fini noyer de 30" x 72". Pour le bureau, la maison et le magasin. Pieds pliants, rangement facile.

Porte-manteau
133

Se fixe sur les portes. Cinq crochets ajustables pour les vêtements ou des accessoires domestiques.

Crémaillères et supports K-V

Pour construire vous-mêmes vos étagères, nous vous proposons crémaillères et supports de couleur blanche, noire, bronze, cuivre et chrome brossé.

Supports et tablettes

Le magasin Pascal le plus près de chez vous vous offre un grand choix de tablettes répondant à vos besoins. Tablettes de grande qualité en imitation de bois de rose, teck, noyer ou fini vinyle blanc ou vanille à des prix imbattables.

DIM	24"	36"	48"	60"	72"
8"	3.99	5.99	7.99	9.99	11.99
10"	4.99	7.49	9.99	12.49	14.99
12"	5.99	8.99	11.99	14.99	17.99
14"	6.99	10.49	13.99	17.49	20.99



Sofa modulaire 2 pièces



Causeuse

Economie de 40.07 Prix de solde **139⁸⁸**

Ce sofa et cette causeuse créent cette atmosphère particulière au style contemporain. Siège et dossier capitonné recouverts de tissu pelucheux marron. No 791.

Sofa

Economie de 60.07 Prix de solde **199⁸⁸**

Le cadeau idéal

Nos certificats-cadeaux peuvent être échangés par le porteur contre de la marchandise dans tous nos magasins au Canada. En coupures de \$10.00 et \$25.00.



Ens. de dînette 3 pièces



Prix de solde

109⁸⁸

Modèle compact aux lignes séduisantes pour petit coin repas. L'ensemble comprend: une table en arborite blanc luisant et 2 chaises avec dossier et siège recouverts de vinyle noir. Entretien facile. Modèle 2349. Prix cour. 147.95

Bureau et chaise

Bureau demi-ministre

Prix de solde **47⁸⁸**

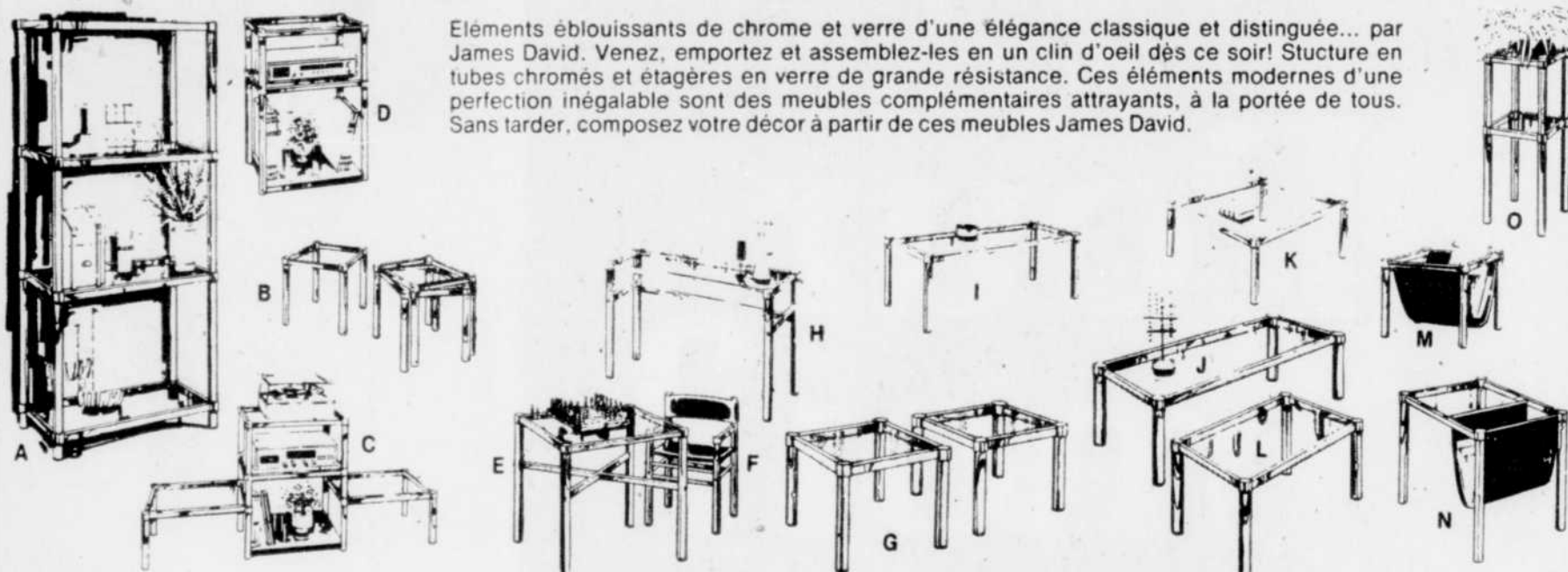
Chaise assortie Prix de solde **22⁸⁸**

Bureau 4 tiroirs de style colonial. Fait de contre-plaqué de bouleau. Ferrures fini laiton. Prêt à recevoir verre, peinture ou teinture. Prix cour. 54.88.

Egalement disponible: Bureau ministre 2 tiroirs. Prix cour. 72.95



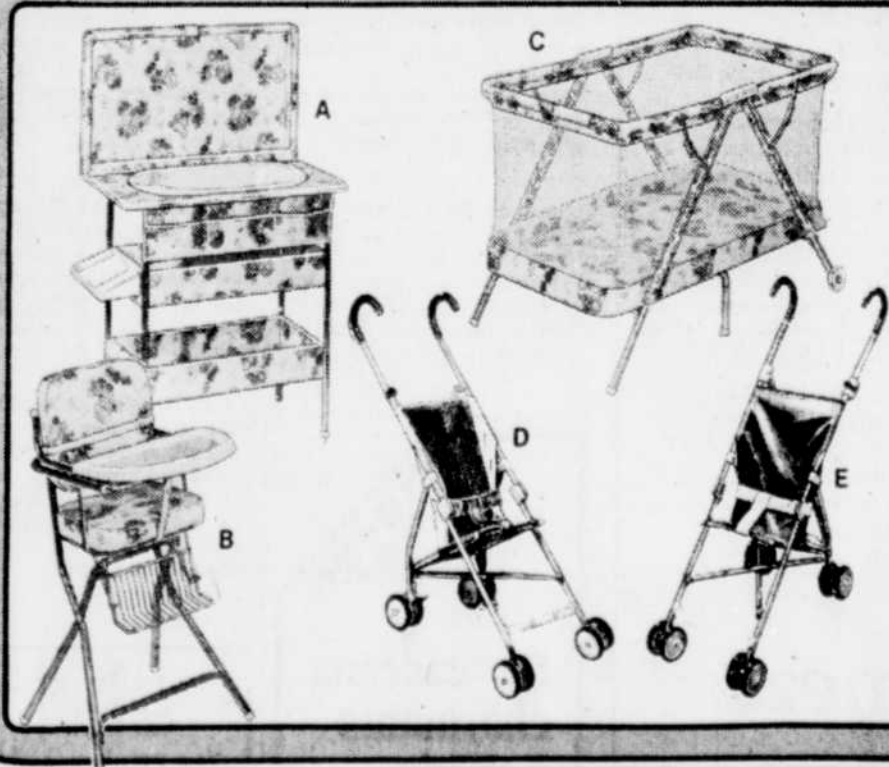
Meubles d'appoint en verre et chrome de James David



Éléments éblouissants de chrome et verre d'une élégance classique et distinguée... par James David. Venez, emportez et assemblez-les en un clin d'œil dès ce soir! Structure en tubes chromés et étagères en verre de grande résistance. Ces éléments modernes d'une perfection inégalable sont des meubles complémentaires attrayants, à la portée de tous. Sans tarder, composez votre décor à partir de ces meubles James David.

A. Étagère No ET 400-829 26" x 72" x 12"	Prix de solde 98⁸⁸	D. Meuble-stéréo No HE 400-837 29" x 22" x 16"	Prix de solde 63⁸⁸	G. Table d'appoint No BT 400-807 18" x 18" x 15"	Prix de solde 31⁸⁸	J. Table de cocktail No CT 400-819 18" x 42" x 15"	Prix de solde 52⁸⁸	M. Porte-revues No MR 400-801 18" x 12" x 15"	Prix de solde 29⁸⁸
B. Tables gigognes No ST 400-805 16" x 16" x 15"	Prix de solde 73⁸⁸	E. Table de jeu No GT 400-815 32" x 32" x 29"	Prix de solde 79⁸⁸	H. Table de salon No DT 400-825 18" x 50" x 29"	Prix de solde 79⁸⁸	K. Table de cocktail carré No CK 400-817 32" x 32" x 15"	Prix de solde 66⁸⁸	N. Table et porte-revues No LM 400-811 18" x 26" x 20"	Prix de solde 52⁸⁸
C. Meuble-stéréo No HE 400-835 26-1/2" x 62-1/2" x 16"	Prix de solde 107⁸⁸	F. Chaise No CH 400-841 18" x 20" x 31"	Prix de solde 52⁸⁸	I. Table de cocktail No CT 400-821 18" x 50" x 15"	Prix de solde 63⁸⁸	L. Table de lampe No LT 400-809 18" x 26" x 20"	Prix de solde 39⁸⁸	O. Seltette No SS 400-803 14" x 14" x 34"	Prix de solde 46⁸⁸

Confort et sécurité pour bébé



A. Table à langer Table à langer avec baignoire. Deux étagères pratiques, plateau pour le nécessaire de bébé et pochettes. Prix cour. 59.95	Prix de solde 49⁹⁵
B. Chaise haute pliante Siège et dossier rembourrés pour un confort parfait. Ceinture de sécurité. Plateau facile à nettoyer. Prix cour. 33.99	Prix de solde 29⁸⁸
C. Parc Pliant Parc pliant de luxe en tissu maille fine de nylon. Armature entièrement rembourrée pour une grande protection. 40" x 42". Prix cour. 74.95	Prix de solde 59⁹⁵
D. Poussette parapluie "Ambassadeur" Combinaison moderne de 2 tons en simili-velours côtelé. Siège rembourré de mousse. Prix cour. 34.95 Egalement disponible, fourre-tout assorti. Prix cour. 5.95	Prix de solde 29⁸⁸ Prix de solde 4⁸⁸
E. Poussette parapluie "Originale" Siège en denim bleu rehaussé de bandes orange. Prix cour. 24.95 Egalement disponible, fourre-tout assorti. Prix cour. 4.95	Prix de solde 19⁸⁸ Prix de solde 3⁸⁸

CENTRE D'ACHATS DE LA PLACE LAURIER
STE-FOY, QUEBEC, TEL.: 653-9307

LIVRAISON GRATUITE
TERMES BUDGETAIRES DISPONIBLES
CES PRIX SONT EN VIGUEUR JUSQU'AU SAMEDI 29 DÉC. INCLUSIVEMENT

Terre-Neuve va chasser un groupe de Québécois de ses terres

SAINT-JEAN DE TERRE-NEUVE (d'après PC) — Le gouvernement terre-neuvien transmettra des avis d'éviction à 38 Québécois qui se sont construits un chalet sur des terres de la Couronne au Labrador.

C'est ce qu'a fait savoir, en fin de semaine dernière, le ministre des Terres et Forêts de Terre-Neuve, M. Jim Morgan.

"Si ces citoyens (du Québec) estiment que le Labrador appartient à la province de Québec, ils vont devoir se détromper bientôt", a annoncé le ministre. Il a dit que les avis d'expulsion seront livrés au début de l'année 1980 à la suite d'une nouvelle politique approuvée par le gouvernement terre-neuvien et destinée à contrôler le développement et l'utilisation de terres de la Couronne dans des régions inaccessibles ou éloignées.

Jusqu'à ce jour, il n'existait aucune législation en la matière.

La nouvelle loi permet l'utilisation de terres de la Couronne à des fins récréatives, mais il est nécessaire auparavant d'obtenir un permis, accordé pour cinq ans. Toutefois, ceux-ci ne sont décernés qu'aux citoyens de Terre-Neuve seulement. Le ministre Morgan a indiqué que plusieurs autres Québécois occupent des terres au Labrador mais que 38 d'entre eux ont été identifiés jusqu'à présent.

Certains des chalets dont il est question sont construits sur ces emplacements depuis cinq et même dix ans. Les raisons invoquées par le gouvernement terre-neuvien pour établir cette nouvelle politique sont les dangers des incendies de forêt et le braconnage.

AVIS

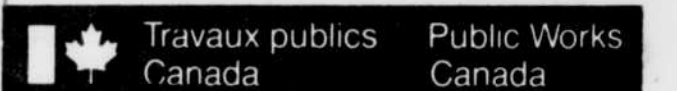
Prenez avis que Nor Pâquet, 1031, avenue du Long-Sault, Sainte-Foy, s'adressera au ministre de la Justice afin de changer son nom en celui de Normand Pâquet.

Nor Pâquet

CHANGEMENT DE NOM

Avis est, par la présente, donné que Marie Antoinette Johanne Gagnon, domiciliée à 103, Carmichael, Notre-Dame-des-Laurentides, Québec, s'adressera au ministre de la Justice pour changer son nom en celui de Marie Antoinette Johanne Levesque.

Marie Antoinette Johanne Gagnon



APPEL D'OFFRES

DES SOUMISSIONS CACHETÉES, visant les entreprises ou services énumérés ci-après, adressées à l'Agent des Finances et de l'Administration, Ministère des Travaux publics, Chambre 201, C.P. 260, 180 Cathédrale, Rimouski (Québec) G5L 7C1, seront reçues jusqu'à 15:00, à la date limite déterminée. On peut se procurer les documents de soumission par l'entremise du Bureau de Distribution des plans à l'adresse ci-haut mentionnée sur versement du dépôt exigible.

ENTREPRISES

Appel d'offres 79R-038P - Reconstruction du brise-lames flottant - Phase I, RIVIERE-AU-RENARD, Comté de Gaspé (Qué.)

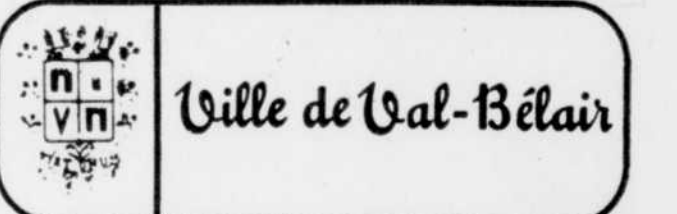
On peut aussi consulter les documents de soumission aux bureaux de l'Association de la Construction du Québec à Rimouski et Québec, à notre bureau du Ministère à Québec et également au bureau de Poste de Rivière-au-Renard (Québec).

Date limite: le jeudi 3 janvier 1980.
Dépôt: \$25

Renseignements: (418) 722-6619

INSTRUCTIONS

Le dépôt afférent aux plans et devis doit être sous forme d'un chèque bancaire visé établi à l'ordre du Receveur général du Canada. Il sera remboursé sur retour des documents en bon état dans le mois qui suivra le jour du dépouillement des offres. Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.



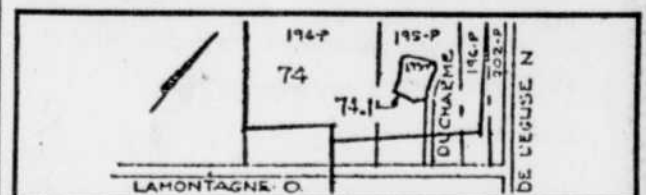
PROVINCE DE QUÉBEC,
COMTE DE CHÂLÉVEAU

AUX PROPRIÉTAIRES INSCRITS, LE 3 DÉCEMBRE 1979, AU ROLE D'ÉVALUATION ALORS EN VIGUEUR, À L'ÉGARD D'UN IMMEUBLE IMPOSABLE SITUÉ DANS LA ZONE 74 DÉCRITE CI-DESSOUS DANS LA VILLE DE VAL-BÉLAIR.

AVIS PUBLIC

est donné par le soussigné, greffier de cette Ville:
QUE lors d'une séance régulière tenue le 3 décembre 1979, le Conseil de cette Ville a adopté le règlement no VB-172-79, intitulé: "REGLEMENT MODIFIANT LE ZONAGE D'UNE PARTIE DE LA ZONE 74 DU REGLEMENT DE ZONAGE VB-126-77 (AMENDEMENT NO 5-79)".

et dont l'objet est suffisamment décrit par le titre.
QUE ce règlement s'applique à une partie de la zone 74, telle que décrite ci-dessous:



ZONE 74.1: Limitée au nord par le lot no 195-P (une longueur d'environ 53 mètres); à l'ouest par le lot 195-P (une longueur d'environ 55 mètres); au sud par le lot 195-P (une longueur d'environ 33.50 mètres); et par le lot 195-B (une longueur d'environ 25.50 mètres); à l'est par le lot 195-P (une longueur d'environ 62 mètres) et ayant une superficie totale d'environ 3,304.0 mètres carrés.

QUE les propriétaires parmi ceux-ci visés qui étaient majeurs et citoyens canadiens à la date du 3 décembre 1979, s'il s'agit de personnes physiques ou qui auront satisfait dans le délai inscrit aux exigences du paragraphe 3 de l'article 389 de la Loi des Cités & Villes, s'il s'agit de corporation, sociétés commerciales ou associations, peuvent demander que le règlement no VB-172-79 fasse l'objet d'un scrutin secret selon les articles 389 à 410 de la Loi des Cités & Villes.
QUE cette demande a lieu selon la procédure d'enregistrement prévue aux articles 388a à 388o de la Loi des Cités & Villes et qu'aux fins de cette procédure les personnes habiles à voter sur ledit règlement auront accès à un registre tenu à leur intention, de neuf heures à dix-neuf heures, les 27 et 28 décembre 1979, au bureau du soussigné, 1105, avenue de l'Église nord, Val-Bélair.

QUE le nombre requis de demandes enregistrées pour que le règlement no VB-172-79 fasse l'objet d'un scrutin secret est de 1, qu'à défaut de ce nombre ledit règlement sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.
QUE toute personne habile à voter sur le règlement en question peut le consulter au bureau du soussigné aux heures ordinaires de bureau et pendant les heures d'enregistrement.

QUE le résultat de cette consultation par la procédure d'enregistrement sera annoncé le 28 décembre 1979, dans la salle réservée aux séances du Conseil, 6, 31e Rue, à Val-Bélair, à 19:30 heures.

DONNE A VAL-BÉLAIR, CE 17e JOUR DE DÉCEMBRE 1979.

SERGE MAINGUY, AVOCAT GREFFIER

consommation

Brillantes idées pour vous faire remarquer...



L'aubaine de Marilyn Brook's pour Noël, cette veste noire à sequins de style Chanel, qui se vend \$150.

TORONTO (PC) — L'un des grands mystères de la mode est le fait que ce qui paraît moche une saison semble élégant pour l'autre, ou à tout le moins séduisant.

Le couturier Marilyn Brooks' qui a fait un prototype de sa veste à sequins, a déclaré 'qu'elle y avait mis beaucoup d'acharnement'.

Et Wayne Clark, autre couturier de Toronto, a tout un coffret de trésors de faux diamants, comme on peut en trouver dans les marchés aux puces et les magasins de fripiers: 'Je les accumule, parce que je pense que c'est toujours précieux', dit-il de tout ce matériel que sa mère aurait probablement envoyé aux rebuts.

Quand j'ai fait ces vêtements scintillants pour la première fois, déclarait Wayne Clark, je pensais que ce n'étaient que de petites fantaisies. Mais il semble que tout le monde emboîte le pas. C'est justement la grande vogue, nous retournons à l'ère de la 'glamour girl'.

Clark a conclu qu'il considère ces attirails comme 'des vêtements pour faire son entrée, c'est pour le genre de femmes qui arrivent 20 minutes plus tard que les autres à une réception et veulent paraître ahurissantes'.

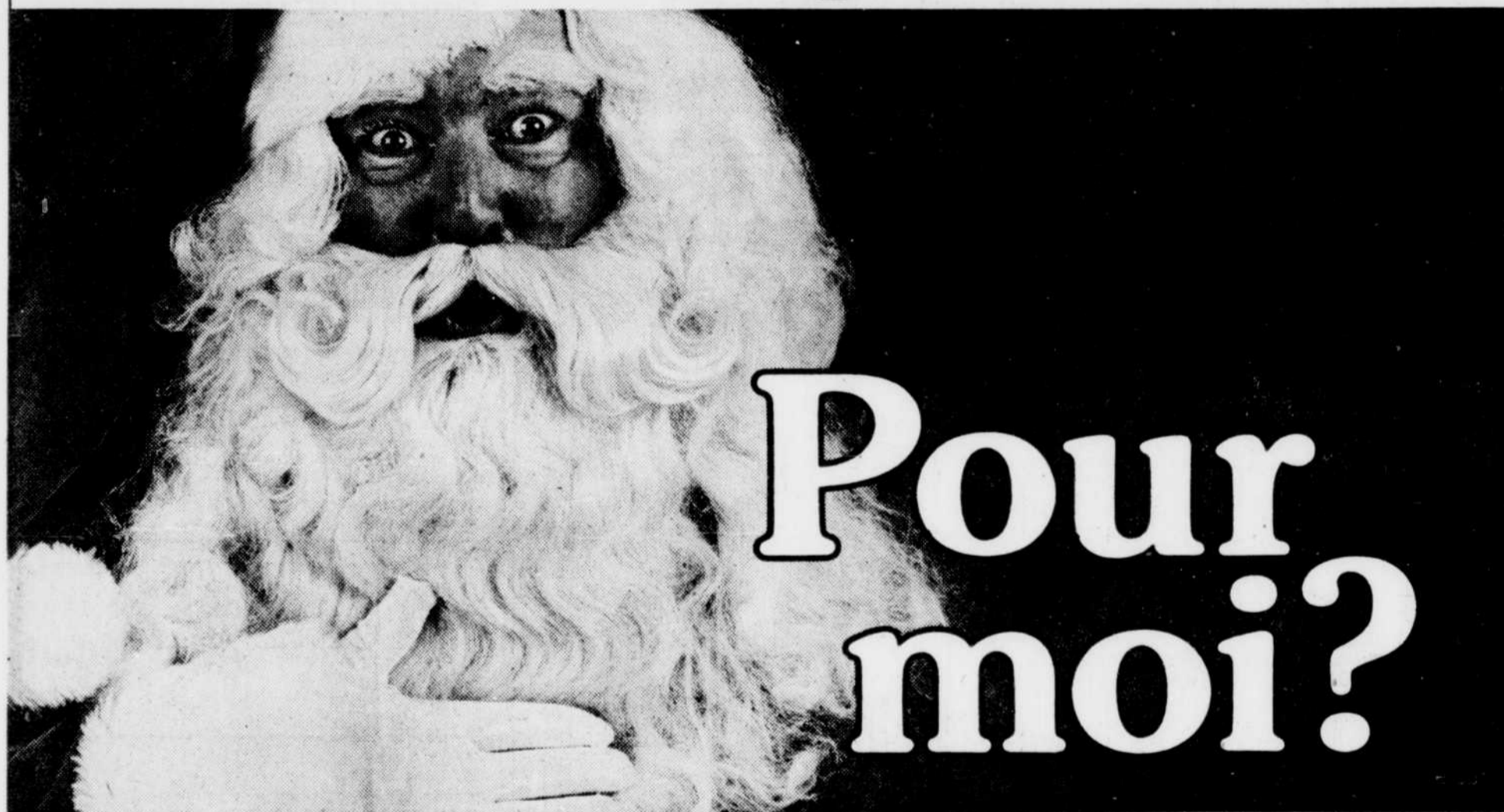


Corsage de velour noir et jupe or métallique de Zoe.



Pour le soir, robe à sequins, à corsage bain-de-soleil et jupe crinoline fendue, de Wayne Clark.

Air Canada a un cadeau pour vous!



Pour moi?

L'Europe et le Canada

Une première: l'Europe à un prix-cadeau

Jamais l'Europe ne vous aura été offerte à un aussi bon prix. Profitez-en pour aller faire du ski ou visiter la parenté! Voyez ce que cela donne, aller-retour de Montréal (Mirabel).

Paris, \$299/Londres, \$259

Les conditions de réservation et d'achat Pour Paris, la vente s'applique aux vols du mardi au jeudi. Il faut réserver au moins 30 jours à l'avance et régler le solde au plus tard 7 jours après la réservation. Le séjour minimum, en excluant le jour du départ, est de 7 jours; tous les retours doivent être effectués avant le 14 mars 1980. Taxe de transport aérien en sus; tarifs sujets à l'approbation du gouvernement. Hâtez-vous de réserver, car le nombre de sièges est limité.

À noter: cette vente de tarifs est également offerte au départ de Londres, aux mêmes conditions. Informez-en vos parents et amis de là-bas. Ils trouveront tous les renseignements en communiquant avec Air Canada/Londres.

Une vente de tarifs incroyable jusqu'à

70%*

de réduction pour les départs entre le 14 janvier et le 29 février 1980.

Profitez de cette vente de tarifs pour visiter des parents et amis. Si vous désirez faire du ski, informez-vous des circuits Skifari. Mais hâtez-vous de réserver car le nombre de sièges est limité.

Offrez-vous une ville canadienne à bon prix

Cette vente est également valable vers toutes les destinations canadiennes desservies par Air Canada. En voici trois exemples, aller-retour de Québec.

Vancouver, \$239/Winnipeg, \$129/Montréal, \$38

Les conditions de réservation et d'achat pour une destination située à 1 000 m et plus Réservation au moins 30 jours à l'avance et règlement du solde au plus tard 7 jours après la réservation. Séjour minimum, en excluant le jour du départ, de 7 jours; séjour maximum, 30 jours. Tous les retours doivent être effectués avant le 14 mars 1980. Prix forfaitaire de \$99 pour un enfant de 2 à 5 ans accompagné. Taxe de transport aérien en sus; tarifs sujets à l'approbation du gouvernement.

Pour une destination située à moins de 1 000 m Les mêmes conditions que celles ci-haut mentionnées sauf: réservation au moins 7 jours à l'avance; séjour minimum de 3 jours. Par contre si vous partez un vendredi ou un samedi, il vous est possible de revenir dès le dimanche. Prix forfaitaire de \$89, ou moins selon le tarif applicable, pour un enfant de 2 à 5 ans accompagné.

Pour vous et pour tous ceux que vous aimez.

Communiquez avec votre agent de voyage ou avec Air Canada au 692-0770 entre 18 h et 23 h du lundi au vendredi et entre 9 h et 23 h le samedi et le dimanche.

AIR CANADA



Manteau trois-quarts de tricot de fantaisie, coordonné à une robe unie de tricot rectiligne, au collet montant et sanglée par une ceinture.

Le tricot est roi cette année

TORONTO (PC) Choisissez n'importe quoi: manteaux, robes, costumes, coordonnées du jour ou même du soir, et vous trouverez ce n'importe quoi en tricot.

Ils ont ainsi utilisé la couleur et le tissu pour nous donner les tricots les plus raffinés, les plus tangibles et les plus attrayants que nous n'ayons jamais eus.

Les couturiers tricotent avec tout, depuis le fil de soie délicat jusqu'à la chenille velours et à la grosse laine épaisse et bouclée, tellement texturée qu'on dirait de la fourrure.

L'allure tricot à la main est la dernière nouveauté; tout comme pour les vêtements que votre grand-mère préférerait, la vieille maille traditionnelle a effectué un retour.

Le choix des couleurs varie dans toute une palette de tons vifs et hardis, comme le pourpre, le moutarde, le violet, le éramois, ou les nuances landaises de la lavande et de la bruyère, le prune, le mauve et le taupe.

Des cadeaux charmants à chérir jalousement

BOWRING

FAITES-LE CE SOIR... Vous avez jusqu'à 19h30 pour composer 647-3333 et vous abonner au journal LE SOLEIL

Application de nouvelles normes en milieu de travail



Les nouveaux règlements relatifs à la qualité du milieu de travail que le ministre Marcel Léger a dévoilés hier s'appliqueront, entre autres, au secteur minier.

par Raymond GAGNE

Le ministre de l'Environnement, M. Marcel Léger, a rendu publics, hier, les nouveaux règlements relatifs à la qualité du milieu de travail susceptibles de s'appliquer à 9,974 établissements industriels, mines, carrières, chantiers de construction et édifices à bureaux du Québec.

Ces nouvelles normes, adoptées en vertu de la loi de la qualité de l'environnement et qui doivent entrer en vigueur demain, établissent les limites acceptables à la présence dans le milieu de travail de quelque 650 substances chimiques.

La réglementation détermine en outre les normes relatives à la ventilation, le chauffage, les contraintes thermiques, le bruit, l'éclairage, les services sanitaires et certaines dispositions diverses.

Selon M. Léger, ce règlement, en gestation depuis une dizaine d'années, aura des répercussions sociales et environnementales importantes. Le ministre croit qu'il permettra aussi de rattraper le retard que le Québec avait en matière d'hygiène industrielle et

lui fournira l'occasion de rejoindre les rangs des sociétés industrielles progressistes.

Le ministre de l'Environnement et le ministre d'Etat au développement social, M. Pierre Marois, qui participait à la conférence de presse, n'ont pu toutefois préciser qui des ministères des Affaires sociales, du Travail ou de l'Environnement aura à faire appliquer cette réglementation.

Action nécessaire

M. Léger explique la mise en vigueur de cette réglementation par une description rapide de la situation qui prévaut, de façon générale, dans les divers milieux de travail du Québec et qu'il emprunte, d'ailleurs, au livre blanc sur la santé et sécurité au travail publié en octobre 1978.

M. Léger rappelle que 8,000 établissements industriels utilisent des substances dangereuses; que dans 4,000 autres, le bruit dépasse les normes prescrites par la loi. 120,000 travailleurs sont ainsi exposés à une surdité précoce. Certaines substances menacent de provoquer des maladies pulmonaires chez 70,000 autres travail-

leurs. Enfin, 1,000 cas d'intoxication sont causés chaque année par l'exposition à des gaz, fumée, ou poisons liquides ou solides sans compter les cas de maladies industrielles annuellement déclarés auprès de la Commission des accidents de travail.

Selon M. Léger, c'est là 'une partie apparente d'une réalité beaucoup plus sombre qui s'éclaire d'année en année à mesure que des études toxicologiques sont poursuivies et que les résultats sont publiés'.

De là la nécessité d'agir, 'd'orienter, comme le dit M. Léger, le développement de façon globale et intégrée, afin de concilier le développement économique et la sauvegarde du milieu naturel et humain'.

La nouvelle réglementation vise donc à s'attaquer à ce que le ministre Léger considère comme étant 'la source des risques et des dangers'.

Les bénéfices

Le ministre de l'Environnement en attend d'ailleurs des bénéfices importants.

Il considère le nouveau règlement comme un 'moyen de prévenir les maladies industrielles'. Ce sera par conséquent un agent qui influera à la fois sur le bien-être et le degré de la qualité de vie des travailleurs.

Cette influence se traduira, selon M. Léger, par une diminution des coûts liés aux maladies professionnelles et de leurs conséquences pour la société et l'Etat, un accroissement de l'espérance de vie des travailleurs et de leur contribution à la société, une revalorisation et une plus grande satisfaction personnelle du travailleur, un abaissement des taux d'absentéisme au travail, un accroissement de la productivité, etc., etc.

Et M. Léger ajoutera: 'Rien n'est plus précieux que la vie et la santé. Ce règlement est un instrument permettant d'améliorer la qualité de vie dans le milieu de travail en autant qu'il y ait concertation entre tous les intervenants'.

M. Léger se dit convaincu que ce règlement sera bien reçu tant par les travailleurs que par les syndicats. Aussi par les patrons? M. Léger n'en parle pas.

Ne vous en privez pas plus longtemps...

Orgues



HAMMOND

YAMAHA

aucun
comptant

SANS INTÉRÊT

12 mois
pour payer

Enfin! Achetez l'orgue ou le piano de vos rêves

Place Laurier,
Ste-Foy
656-9392



marc legrand musique

Place Jadis,
Charlesbourg
623-5425

Pianos



KIMBALL

YAMAHA

VIOLONS



à partir de 89⁹⁵

FLUTES

à partir de 3⁹⁵



ACCORDEONS
à partir de 34⁹⁵

HARMONICAS 5⁹⁵ et plus

des cadeaux qui
vibrent aux
rythmes des
Fêtes!



le "grand"
de la musique
à Québec



marc legrand musique

Place Laurier,
Ste-Foy
656-9392

SPECIAL DES
FÊTES!

GUITARE G-231

YAMAHA

- Etui
- Méthode
- Courroie

Ces 4 articles
EN SPECIAL

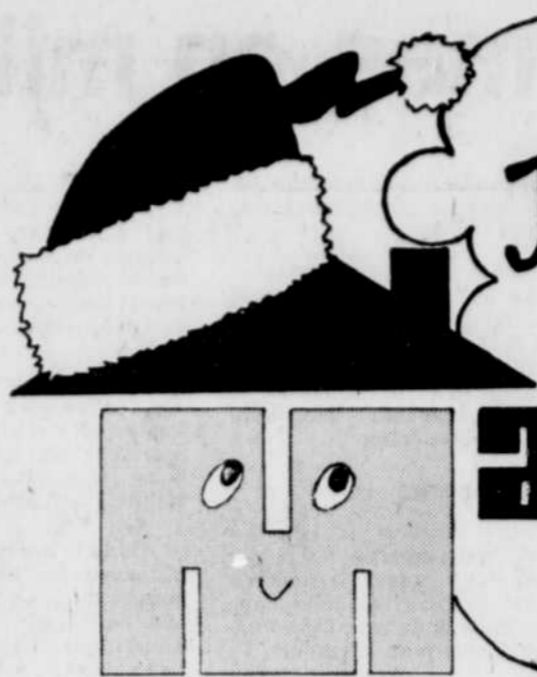
145⁰⁰

Une valeur de \$170



Un instrument
de musique...
un cadeau des
Fêtes, pour toute
l'année...

430, avenue
St-Sacrement
681-4124



Joyeux Noël
chez

Maguire

Ouvert
tous les soirs



Un cadeau pratique s'achète chez Maguire . . .

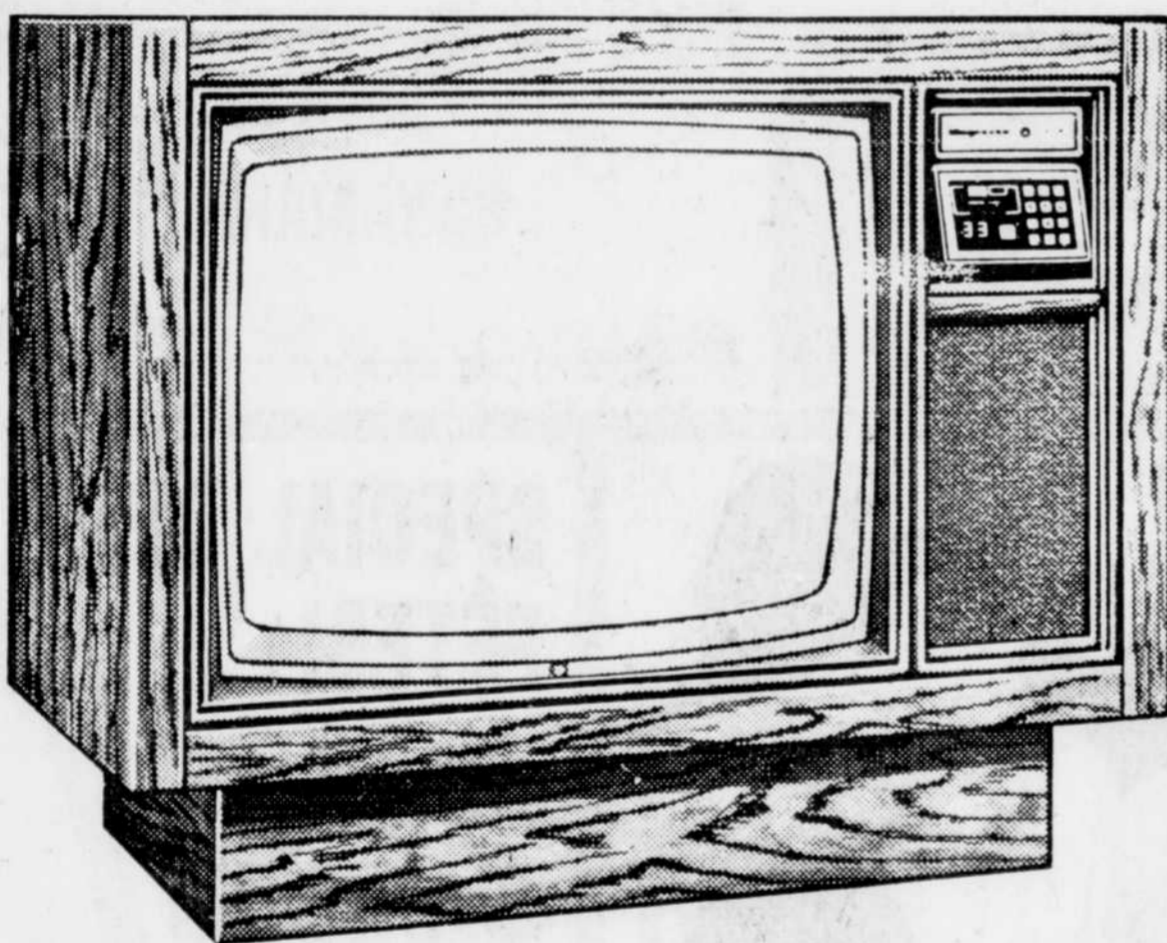


Avant d'acheter
VOYEZ

le nouveau téléviseur

"Computer Color 330"

à microprocesseur, vous donnant une image 25%
plus claire et plus nette que jamais auparavant

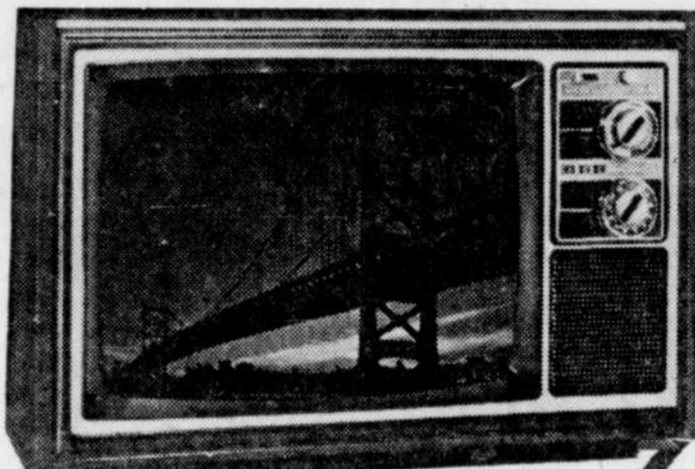


Le téléviseur Magnavox "Computer Color 330" vous fera voir des images claires, nettes et précises, comme jamais vous n'en avez vues. Ça s'explique facilement. Le téléviseur Magnavox reproduit 330 lignes horizontales alors que la plupart des autres téléviseurs n'en comptent que 260. L'appareil Magnavox possède donc 25% plus de lignes pour vous procurer une couleur plus nette et plus franche. Récemment, des experts nord-américains ont testé et comparé le téléviseur Magnavox 330 à la plupart des autres marques vendues au Canada. Il a été démontré que la définition de la couleur du Magnavox 330 était bien supérieure à celle de ces appareils standard à 260 lignes. Voyez sans tarder le téléviseur Magnavox avec "Touch Tuning". Vous verrez toute la différence au monde, car notre téléviseur, lui, est fidèle sur toute la ligne.

UN PRIX-CADEAU POUR LES FETES!



Nous donnons 5 ANS de garantie
pièces et main-d'oeuvre
sur ce téléviseur 20"

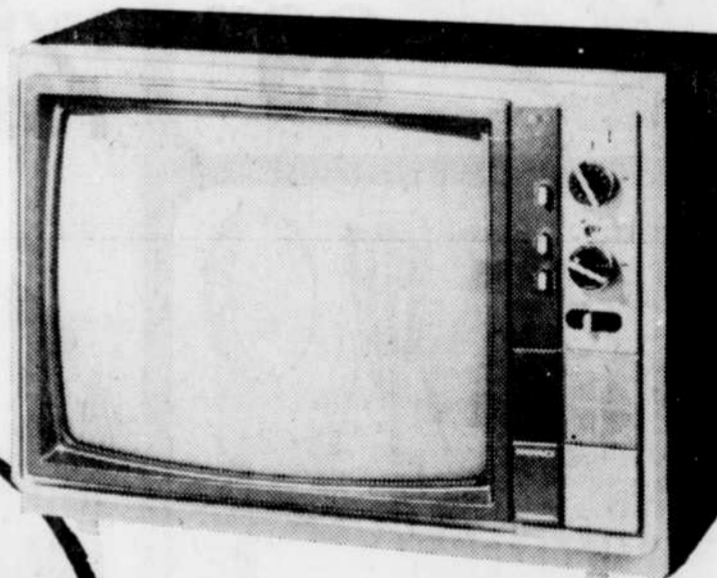


Ce Magnavox d'une valeur exceptionnelle vous assure la performance extraordinaire d'un appareil de gros volume dans ce boîtier mobile compact. Vous vous divertirez à regarder vos programmes télévisés préférés retransmis en couleurs éclatantes. Un circuit automatique d'accord précis bloque en permanence les signaux de stations. Boîtier convenant pour espace restreint. Finition grain noyer avec tube axé de précision. Dimensions du haut-parleur: L. 5x3 po. Dimensions: 26 1/4 po. L. (67 cm), 17 1/4 po. H. (44 cm), 17 1/2 po. larg. (45cm).



Nous donnons 3 ANS de garantie
pièces et main-d'oeuvre sur ce téléviseur

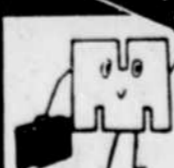
20"
COULEUR



Le style charmant de cet appareil s'apparente aux tendances contemporaines et au mode d'existence actuel. Son coffre stylisé est fini de vinyle grain noyer. Des poignées de transport incorporées uniques en leur genre s'ajoutent aux caractéristiques suivantes pour faire de ce modèle un appareil de conception ultime - syntonisation lumineuse, bouton autocoqueur, accord précis automatique, antenne diapole. Dimensions: 24" long x 17" haut x 19" larg.

Service de décoration
à domicile
gratuit.

pensez-y!



Maguire 1324, Maguire
Sillery
Le Service et la Location

Réparation de toutes marques, à domicile ou à l'atelier.
Vente et location. Appareils usagés remis à neuf. Pièces
de toutes sortes. Retouches de meubles.
681-7731

